708.4
G76
v.10

LES GRANDES INSTITUTIONS DE FRANCE

LOUIS LIARD

L'UNIVERSITÉ DE PARIS

LA VIEILLE UNIVERSITÉ — LA NOUVELLE UNIVERSITÉ
LA NOUVELLE SORBONNE

H. LAURENS, ÉDITEUR

THE UNIVERSITY

OF ILLINOIS

LIBRARY

708.4
G76
v.10

Return this book on or before the **Latest Date** stamped below. A charge is made on all overdue books.

University of Illinois Library

MAY – 2 1958

JAN 10 1967

L161—H41

L'UNIVERSITÉ

DE

PARIS

MÊME COLLECTION

Parus :

Les Gobelins et Beauvais, par Jules GUIFFREY, de l'Institut.

L'Hôtel des Monnaies, par Fernand MAZEROLLE, archiviste à la Monnaie.

L'Institut de France, 2 vol., par Gaston BOISSIER, Gaston DARBOUX, Georges PERROT, Georges PICOT, Henry ROUJON, secrétaires perpétuels, et A. FRANKLIN, administrateur honoraire de la *Bibliothèque Mazarine*.

La Bibliothèque Nationale, 2 volumes, par Henry MARCEL, administrateur général, Henry BOUCHOT, Ernest BABELON, Paul MARCHAL et Camille COUDERC, conservateurs et conservateur adjoint.

La Manufacture de porcelaine de Sèvres, 2 volumes, par G. LECHEVALLIER-CHEVIGNARD, secrétaire de la manufacture.

Le Musée du Louvre. *Les peintures, les dessins, la chalcographie*, par Jean GUIFFREY, attaché au Musée du Louvre.

En préparation :

Le Musée du Louvre (4 volumes). *Le Palais. Histoire générale du musée. — Antiquités égyptiennes et orientales. — Antiquités grecques et romaines. — Sculptures et objets d'art du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes.*

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY, PAUL HÉRISSEY, SUCC^r

LES GRANDES INSTITUTIONS DE FRANCE

L'UNIVERSITÉ DE PARIS

LA VIEILLE UNIVERSITÉ — LA NOUVELLE UNIVERSITÉ LA NOUVELLE SORBONNE

PAR

LOUIS LIARD
Membre de l'Institut,
Vice-recteur de l'Académie de Paris.

LIBRARY
UNIVERSITY OF ILLINOIS
URBANA

Volume illustré de 65 gravures.

PARIS
LIBRAIRIE RENOUARD — H. LAURENS, ÉDITEUR
6, RUE DE TOURNON, 6
1909

Tous droits de traduction et de reproduction réservés.

908.4
G76
v.10

L'UNIVERSITÉ DE PARIS

PREMIÈRE PARTIE

LA VIEILLE UNIVERSITÉ

I

Les origines. — Le moyen âge.

L'Université de Paris est à la fois une très jeune et une très vieille personne. En sa forme actuelle, elle date seulement de 1896. Par ses origines, elle remonte au XII^e^ et peut-être au XI^e^ siècle. En ces temps lointains, dans l'île de la Cité, autour de la première église Notre-Dame, celle qui avait succédé au temple d'Esculape de l'antique Lutèce, il s'était formé, par le fait et sous l'autorité de l'Évêque de Paris, des écoles pour apprendre aux clercs ce que les clercs devaient savoir. On y enseignait ce qui alors était toute la sagesse humaine, profane et sacrée, d'abord *les sept arts libéraux* : au premier degré, la grammaire, la dialectique ou art de raisonner, la rhétorique, ou art de parler et d'écrire ; au second degré, l'arithmétique, la musique, la géométrie et l'astronomie, les seules sciences ou fragments de science connus au moyen âge ; plus tard, au-dessus des *arts*, la théologie, savoir propre du clerc, puis le droit canon, savoir également clérical, et enfin la médecine.

Ouvrir une école était alors fort simple. Il suffisait de la permission de l'Évêque ou de son délégué, le Chancelier de Notre-Dame. Une

216076

fois cette *licence* obtenue, le maître avait droit de parler; venait l'entendre qui voulait. Il parlait tantôt en plein air, dans une rue, place ou carrefour, sur une borne, ou sur la pierre d'un montoir, tantôt à couvert, sous un cloître, ou dans une salle garnie d'une chaire ou d'un escabeau, avec des bottes de paille pour les élèves. Très longtemps, ces écoles épiscopales de Paris, sans autre lien que leur dépendance commune vis-à-vis de l'Évêque ou du Chancelier de Notre-Dame, furent les principales écoles du royaume et des pays de France. Bientôt leur renom se propagea dans toute l'Europe, et c'est par milliers que se comptèrent leurs écoliers. Ils restaient aux écoles dix ans, quinze ans, vingt ans, parfois davantage, comme aujourd'hui encore, les étudiants des *zaouia* musulmanes. « Heureuse cité, — dit un contemporain, Philippe de Harvengt, abbé de Bonne Espérance, — où les étudiants sont en si grand nombre que leur multitude en vient presque à dépasser celle des habitants laïques. »

C'étaient presque tous des clercs ou de futurs clercs, c'est-à-dire des gens d'Église; mais gens d'Église souvent de mœurs peu ecclésiastiques, et qui feraient aujourd'hui scandale. Bon nombre, certes, étaient ardents à l'étude et avides de savoir. Le moyen âge intellectuel s'est formé presque tout entier à Paris. Mais beaucoup aussi travaillaient peu et buvaient ferme. « Pour boire et manger, dit un prédicateur du temps, ils n'ont pas leurs pareils; ce sont des dévorants à table, non des dévots à la messe. Au travail, ils bâillent; au festin, ils ne craignent personne. Ils abhorrent la méditation des livres divins; mais ils aiment à voir le vin pétiller dans leurs verres. » Malins et spirituels, ils composent, récitent et chantent des fabliaux; souvent, la nuit, ils se promènent dans les rues, enfoncent les portes des bourgeois, vont se réjouir avec des filles, toujours prêts à recevoir des coups, prêts à en donner, turbulents, combatifs, hérissés comme des coqs, faisant bon marché de leur vie et de celle d'autrui, hardis

et braves, au point que Philippe Auguste disait d'eux : « Ils sont plus hardis que les chevaliers. Ceux-ci, couverts de leurs armures, hésitent à se battre. Les clercs à la tête tonsurée, qui n'ont ni haubert ni heaume, se jettent les uns sur les autres en jouant du couteau. » Cela n'empêchait pas l'École de Paris d'être tenue dès ce temps-là pour la « serre chaude de l'Esprit », le « promontoire du Parnasse ».

Photo Neurdein.

Scènes de la vie des étudiants au moyen âge (XIII^e siècle).
(Notre-Dame de Paris, portail Saint-Marcel.)

la « Sainte Jérusalem toute embaumée d'aromates intellectuelles », et de grandir en renom dans tous les pays d'Europe.

Cette foule mobile, grossie chaque année, n'avait par tardé à déborder hors de la Cité, mais seulement sur la rive gauche de la Seine, par le Petit-Pont. Beaucoup n'étaient pas fâchés de mettre la rivière entre eux et la rude autorité du Chancelier de Notre-Dame. Peu à peu et de très bonne heure, par leur genre de vie même et le besoin de se sentir les coudes, maîtres et écoliers avaient pris l'ha-

bitude de s'unir entre eux, d'abord suivant leur pays d'origine, puis suivant la nature de leurs études.

Enfin un rapprochement plus général s'était accompli le jour où, sur le flanc Nord de la Montagne Sainte-Geneviève, des maîtres comme Guillaume de Champeaux et surtout Abélard, avaient attiré à eux les foules étudiantes et soulevé leur enthousiasme. Ce jour-là, en elles avait paru comme la conscience d'une unité. De ces unions et groupements spontanés sortit l'Université de Paris. En ce temps-là, juridiquement *université* signifiait *corporation*; le mot *universitas*, — tous ensemble, — s'opposait à l'expression *singuli ut singuli*, — seul à seul. On disait dans le Midi *universitas civium* pour désigner l'ensemble des citoyens d'une ville s'administrant eux-mêmes; dans le Nord, on disait *universitas mercatorum* pour désigner une corporation ayant ses privilèges. A partir du XIII^e^ siècle, il y eut la corporation des maîtres et des écoliers de Paris, et ce fut l'Université de Paris.

Elle naquit de deux actes, l'un du pouvoir royal, l'autre du pouvoir pontifical, et d'une façon qui montre quels étaient déjà la force et l'esprit politique de la corporation naissante [1].

A la suite d'une querelle et d'une échauffourée, il y avait eu mort de plusieurs écoliers, aux environs de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Près. La foule des maîtres et des écoliers fut assez puissante pour imposer au roi Philippe Auguste l'octroi d'une charte qui l'affranchissait de la police municipale et des juges du Roi. Par cet acte de l'année 1200, l'Université, soustraite à la juridiction civile, est soumise exclusivement aux juges d'Église. Défense est faite au Prévôt de Paris de mettre la main sur un écolier, si ce n'est en cas de flagrant délit, et encore devra-t-il alors le livrer sur-le-champ à la justice ecclé-

1. Sur cette période, V. A. Luchaire, dans *Histoire de France* de Lavisse, t. III, 1^re^ p.; — Ch.-V. Langlois, *ibid.*, t. III, 2^e^ p.

siastique. En aucun cas et sous aucun prétexte les maîtres de l'Université ne pourront être arrêtés par les gens du Roi. Les laïques devront protection et assistance aux écoliers, toutes les fois que ceux-ci seront attaqués ou molestés. Enfin le Prévôt et les bourgeois de Paris sont astreints à jurer, en présence de l'Université, qu'ils observeront de bonne foi, en toute circonstance, les clauses de ce

Photo Neurdein.

Scènes de la vie des étudiants au moyen âge (XIIIe siècle).
(Notre-Dame de Paris, portail Saint-Marcel.)

privilège. C'était bien un État dans l'État qui venait de se lever.

A peine affranchie de l'autorité civile et royale, l'Université rêve d'un autre affranchissement. L'autorité de laquelle elle relevait désormais pour sa vie civile, comme pour sa vie scolaire, était celle de l'Évêque. Elle ne pouvait s'en détacher juridiquement et prétendre à exercer elle-même sur elle-même une juridiction propre. Mais l'autorité épiscopale était trop proche ; elle avait été plus d'une fois sévère et même injuste ; dans la collation des « licences d'enseigner », elle

avait été souvent partiale et trafiquante. L'Université, qui n'avait pas encore de droit interne, en voulut un, et c'est au Pape qu'elle le demanda.

A cette époque, les évêques n'étaient pas entièrement sous la dépendance des papes. Mais, dans le clergé, pour échapper à leur tyrannie, volontiers, on s'adressait au Pape, comme à l'autorité supérieure. Les ordres monastiques s'étaient ainsi constitués. L'Université de Paris, pour s'affranchir en partie de l'Évêque, eut recours au Pape, et en 1215, un cardinal, Robert de Courçon, fut délégué pour lui apporter la bulle qui la constituait comme corporation ecclésiastique. Inutile de relater ici les divers articles de cette constitution. Il suffira d'en noter une disposition essentielle : droit était reconnu aux maîtres et étudiants de Paris de se confédérer entre eux, ou avec d'autres et de fermer les écoles dans des circonstances déterminées, par exemple si un maître ou un écolier était tué ou blessé, s'il recevait injure grave, si justice lui était refusée.

Après l'affranchissement de la police et de la justice civiles, c'était le droit de coalition, impliquant le droit de réunion ; c'était aussi le droit de grève. Ainsi, après l'octroi émancipateur du Roi, s'affirmait et s'accroissait, par un acte du Pape, l'indépendance de l'Université. Qu'on ne s'y trompe pas cependant, elle reste chose d'Église. C'est une corporation ; mais c'est aussi une confrérie. Elle est composée presque exclusivement de clercs, tous tonsurés. Elle est, à part les rares *physiciens* ou *médecins* qu'elle contient, essentiellement organe de l'Église. C'est à ce titre qu'elle a voulu s'affranchir de l'autorité royale ; si elle s'affranchit partiellement de l'autorité locale de l'Évêque, c'est en se plaçant sous l'autorité plus lointaine et plus haute, mais toujours ecclésiastique du Pape. Le sceau qu'elle se donna le marque bien. Avoir un sceau particulier était alors un des signes de l'indépendance corporative. Quelques années avant les actes de 1200 et de 1215, les maîtres de Paris s'en étaient fait fabri-

quer un. Le Chancelier de Notre-Dame, au sceau duquel ils devaient recourir, le fit briser solennellement. Après la bulle de 1215, il ne pouvait contester à l'Université le droit d'en avoir un. Celui qu'elle se donna est très significatif : tout en haut, la croix, puis dans un compartiment impair, la Vierge, patronne de Notre-Dame ; au-dessous, en deux compartiments jumeaux, à droite, l'Évêque,

Sceau de l'Université en 1292.

crosse en main, à gauche, une sainte nimbée, enfin tout en bas, les docteurs et les écoliers.

Charte royale, bulle pontificale, ne pouvaient être aux mains de la jeune Université triomphante qu'armes de combat et de conquête. La lutte était inévitable entre elle et l'Évêque en partie dépossédé. L'Université acceptait, et ne pouvait faire autrement, sa juridiction disciplinaire et judiciaire. L'Évêque, lui, ne reconnaissait pas à l'Université le plein droit de se liguer et coaliser que lui avait accordé le Pape. Dès 1219, le conflit éclate. L'Évêque et le Chancelier déclarèrent excommunié quiconque aurait vu des écoliers courir en armes, la nuit, par les rues, sans les dénoncer à la justice

ecclésiastique ; cela, c'était de la discipline, et le droit nouveau de l'Université n'était pas violé. Mais en même temps étaient excommuniés, par avance, maîtres ou écoliers, qui, usant du droit, se ligueraient, par serment, sans l'autorisation de l'autorité épiscopale.

Son droit ainsi méconnu, l'Université ne pouvait qu'en appeler au Pape. Pour envoyer un délégué à Rome, elle ouvre une souscription. Le Chancelier riposte en excommuniant les maîtres et écoliers qui souscriront ; il leur interdit même le confessionnal. Grand émoi dans l'Université ; le chapitre intervient. Inflexible, l'Évêque suspend *a sacris* des professeurs, met en prison des écoliers. L'Université n'avait qu'une réponse, son droit de grève. Elle ordonne la cessation générale des cours, et elle finit par obtenir gain de cause. Le Pape lève les arrêts d'excommunication et donne ordre au Chancelier et à « ses complices » — le mot est dur — de venir se justifier à Rome. Ainsi s'affirme à la fois l'autorité du Pape sur l'Évêque de Paris et l'indépendance de la corporation universitaire. Quelques années plus tard, en 1222, après de nouveaux conflits moins graves, une nouvelle bulle complète l'affranchissement. L'Évêque conserve sa juridiction disciplinaire et judiciaire sur l'Université ; mais défense lui est faite d'incarcérer préventivement les maîtres et écoliers accusés ou suspectés ; ils sont admis à donner caution. Enfin il est enjoint au Chancelier de démolir la maison qu'il avait fait construire.

En même temps, une autre brèche était faite dans son autorité déjà bien démantelée. C'était l'Évêque ou, par lui, le Chancelier de Notre-Dame qui conférait la « maîtrise » et la « licence » d'enseigner. Désormais il ne devra les donner qu'aux candidats dont l'aptitude aura été attestée par un jury de professeurs. En outre il était mis fin à son monopole de la collation des grades. Sur la rive gauche, l'abbé de Sainte-Geneviève, qui était seigneur d'un vaste territoire, avait lui aussi le droit de conférer, en ce territoire, maîtrises et licences. Quand les écoles eurent, en grand nombre, passé le

Petit-Pont et répandu leurs foules sur la rive gauche, elles se trouvèrent sous la juridiction de l'abbé. Tout naturellement, elles lui demandèrent des grades. Il en conféra ; mais le Chancelier de Notre-Dame ne les reconnut pas. L'acte de 1222 lui enjoignait de les reconnaître et de laisser aux maîtres qui les possédaient tout droit d'enseigner.

Ainsi affranchie du Roi et de l'Évêque, ne dépendant plus guère que du Pape, la démocratie universitaire, répandue, sans places fixes, sans bâtiments spéciaux, dans la Cité et sur la Montagne Sainte-Geneviève, s'organise intérieurement et se donne peu à peu la forme sous laquelle elle vivra pendant des siècles. Spontanément, on l'a vu plus haut, s'étaient rap-

J.-J. Weerts. — Le Lendit.
(Sorbonne. Galerie. cour intérieure.)

prochés les maîtres suivant la communauté de leurs études. Ces groupements, en se resserrant, devinrent les facultés : la Faculté des Arts, la plus nombreuse de toutes, la Faculté de Droit canon, la Faculté de Médecine et la Faculté de Théologie. Dans la Faculté des Arts, s'étaient formés d'autres groupements, suivant les origines des maîtres et des écoliers. Ce furent les *nations*. Il y en avait quatre : la Nation de Normandie, comprenant Normands et Bretons ; la Nation de Picardie, Picards et Wallons ; la Nation d'Angleterre, qui changea de nom à la guerre de Cent Ans et devint Nation d'Allemagne, Allemands, Anglais, Suédois ; enfin la Nation de France, comprenant les Français des évêchés de Paris, Bourges, Sens, Tours et Reims, et tous les universitaires de race latine.

Chaque nation avait son *procureur*, élu par elle, et chargé de pourvoir à ses intérêts. Plus tard, chaque faculté eut son *doyen*, également élu par elle. Enfin, dès 1245, les quatre nations des arts se donnèrent un chef temporaire, le *recteur*, élu pour quelques mois, et qui ne tarda pas à devenir le chef de toute la confrérie universitaire. Il était élu à deux degrés. Au premier degré, les délégués des quatre nations des arts et des autres facultés se réunissaient dans une église, tantôt celle des Mathurins, tantôt celle de Saint-Julien-le-Pauvre, et choisissaient, pour chaque groupement, quatre électeurs. Aussitôt élus, ces grands électeurs ou *intrants* se réunissaient en conclave, et avant la fin du jour ils élisaient le recteur. Une fois élu, celui-ci était proclamé solennellement, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, par son prédécesseur, et il recevait de ses mains, le béret sur la tête, la mante d'hermine sur les épaules et, en sautoir, l'écharpe au sachet de velours contenant avec le sceau de l'Université la clef de la caisse commune. Ses pouvoirs étaient courts ; mais ils étaient considérables. Aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, il sera un personnage redouté. Son rôle était surtout de maintenir, envers et

contre tous, les privilèges de la corporation. Il avait le pouvoir de déclarer la grève générale des cours, dans les cas où ces privilèges étaient violés ou menacés.

L'Université n'avait pas sa maison propre. Chaque maître, libre d'enseigner, une fois pourvu de la permission ou licence, enseignait où il voulait. Quand une congrégation particulière, nation ou faculté, avait besoin de délibérer, elle se réunissait dans un cloître ou dans le réfectoire d'un couvent ; quand la fédération entière tenait des assises, elle se réunissait dans une église, le plus souvent aux Mathurins ou à Saint-Julien-le-Pauvre. C'est de Saint-Julien-le-Pauvre que partait, à la fête du

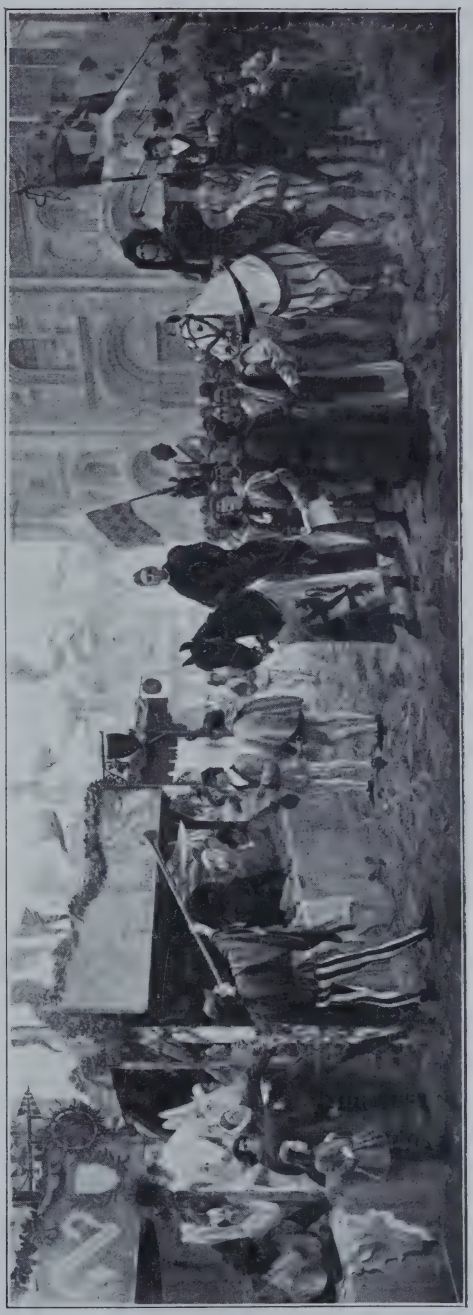

J.-J. Weerts. — La foire aux parchemins.
(Sorbonne, Galerie, cour inférieure.)

Lendit, recteur en tête monté sur une mule, l'interminable procession de l'Université allant à Saint-Denis acheter les parchemins.

Vers le milieu du XIII^e^ siècle apparurent les collèges. Ce ne furent pas au début des maisons d'enseignement, mais des maisons hospitalières. Dans la foule des écoliers venus de toutes les parties du monde civilisé, il y avait des étudiants riches ; mais la plupart étaient fort pauvres. Beaucoup, ventre vide et dents longues, mendiaient leur pain, couchaient dans des caves ou sous les porches des églises, et pour étude, lisaient les missels enchaînés derrière des treillis de fer, à la porte des églises, ou les manuscrits exposés aux boutiques des libraires-jurés de la rue Saint-Jacques. En faveur de certains d'entre eux s'ouvrirent quelques collèges, où ils trouvaient le gîte, un lieu d'étude et la nourriture. Les premiers furent créés par des étrangers, pour des étrangers, Danois, Suédois, et autre gens du Nord. Bientôt il en fut fondé d'autres, par de hauts personnages, pour les écoliers pauvres de leurs diocèses ou de leurs provinces, ceux des Bernardins, des Prémontrés, de Cluny, d'Harcourt, de Navarre, de Bayeux, du Cardinal Lemoine, de Presles, de Narbonne, du Plessis, de Marmoutier, de Cornouailles, d'Arras, de Bourgogne, de Tours, des Lombards, de Lisieux, de Dormans, d'Autun, etc.

Primitivement, les écoliers y vivaient comme à l'hôtel, sous l'autorité d'un *principal*, chef de la maison, et allaient rue du Fouarre ou rue de la Bûcherie aux écoles des maîtres. Peu à peu, les maîtres, surtout ceux de la Faculté des Arts, quittèrent leurs vieilles rues et vinrent s'établir dans les collèges. Sans cesser d'être des maisons hospitalières, ceux-ci devinrent donc des maisons enseignantes, qui finirent par avoir chacune un jeu complet de maîtres ou régents, et à former ainsi de petites collectivités dans la république fédérative de l'Université. Peu à peu le caractère des collèges se

modifia. Les boursiers, objet des fondations, en restèrent le noyau ; mais autour d'eux, il y eut d'autres écoliers, pensionnaires, et externes; comme pensionnaires, des *caméristes* ou chambriers, jeunes gens riches avec des précepteurs particuliers, ayant chambres spéciales, et se nourrissant à leurs frais; des *conneteurs* ou portionnistes, payant pension pour le dortoir et la table commune; comme externes, des *martinets*, ainsi nommés pour leur humeur vagabonde, écoliers de l'école buissonnière, ne paraissant guère au collège que pour retirer les attestations nécessaires au moment des examens; enfin des *galoches* ou porteurs de sabots, étudiants amateurs, vieillissant sous le harnais scolastique. Dans ces collèges des arts, la discipline était rude. Le fouet public y était en usage; un des agents aux ordres du principal était chargé de l'administrer. Un de ces fouetteurs fut célèbre en son temps; c'était Tempête, le grand fouetteur de Montaigu, ce collège où tout était aigu, le lieu, les dents et les esprits, *mons acutus*, *dentes acuti*, *mentes acutæ*.

Parmi les collèges du XIII^e^ siècle, celui de Sorbonne mérite une mention spéciale. Il fut fondé par un pieux personnage, Robert de Sorbon, pour recevoir « seize pauvres maîtres ès-arts, aspirants au doctorat en théologie ». Outre une fin charitable et pieuse, son fondateur se proposait de perpétuer la race des théologiens séculiers que le succès croissant des ordres mendiants semblait menacer. Asile de théologiens à l'origine, la Sorbonne, rebâtie et agrandie plus tard par Richelieu, resta, tout le long de l'histoire de l'Université de Paris, une maison de théologiens, et ne fut pas autre chose. C'est uniquement par ses disputes théologiques, par ses sentences doctrinales, qu'elle devint plus tard la maison la plus célèbre de l'Université.

Ainsi, au cours du moyen âge, se construisit, morceau par morceau, au hasard des fondations pieuses, sur toute la Montagne Sainte-Geneviève, la cité des collèges. Ainsi peu à peu la foule

mobile et errante des étudiants se trouva fixée par petits groupes, dans des maisons d'étude.

Ces siècles du moyen âge, le XIII^e^, le XIV^e^ et le XV^e^, furent pour l'Université de Paris, une période d'incomparable splendeur et de puissance incroyable. Démocratie batailleuse, affranchie du Roi, affranchie de l'Évêque, soumise seulement à l'autorité très lointaine du Pape, hautaine, arrogante, ferme sur ses droits et privilèges, ardente à la dispute, ardente à l'action, pénétrée du sentiment de sa force, la république scolaire de Paris se fait redouter tour à tour des pouvoirs qui l'avaient affranchie. Elle est une puissance dans l'État, et ne néglige aucune occasion de le faire sentir. Elle intervient dans toutes les querelles publiques, se prononçant tantôt pour le Pape, tantôt pour le Roi. Ainsi, au début du XIV^e^ siècle, elle se déclare en majorité pour Philippe-le-Bel contre Boniface VIII. Plus tard, elle sera pour les Bourguignons contre les Armagnacs. Elle en viendra à diriger par ses ambassadeurs les conciles de Pise et de Constance, et à prétendre, aux jours du schisme, devenir l'arbitre de la Papauté, en se prononçant sur les prétentions rivales à l'héritage de Saint-Pierre.

II

Les Temps Modernes.

A ces trois siècles de vie intense, d'éclat et de puissance, succèdent trois siècles d'engourdissement, de déclin, de ruine lente et continue.

Tout d'abord, à mesure que l'autorité royale s'élargit et s'élève, l'Université perd en puissance. Elle est encore dans les textes et sur les parchemins « la fille aînée des rois », mais elle devient fille sujette. Dès 1445, une ordonnance de Charles VII l'enlève à la juridiction ecclésiastique et la soumet, en droit commun, à la juridiction

du Parlement. Un peu plus tard, Louis XI lui fait retirer, par une bulle pontificale, ce qu'une bulle pontificale lui avait accordé, le droit de suspendre ses leçons. Sous Henri II, il apparaît nettement que son rôle politique est fini. Une échauffourée avait eu lieu, au Pré-aux-Clercs, entre bourgeois, gens de police et étudiants. Naguère encore, comme sous Philippe Auguste, elle eût réclamé haut et obtenu

Amende honorable faite en 1440 par les sergents du prévôt de Paris, en réparation de l'infraction des privilèges universitaires.
(Bas-relief à l'école des Beaux-Arts.)

réparation. Cette fois, elle est forcée d'aller demander pardon au Roi. Enfin, à la fin du XVI^e^ siècle, sous Henri IV, la royauté s'attribue le droit de régler elle-même et seule, l'éducation de la jeunesse dans le royaume. Ce pouvoir est déclaré « un de ceux qui importent le plus au bien de l'État ». Dès lors, il est retiré à l'Église, et, pour la première fois, il entre, pour n'en plus sortir, dans la compétence du magistrat civil. Sans doute, l'éducation reste chose religieuse, confiée principalement à des prêtres. Mais toute intervention du Pape dans son gouvernement est abolie. Désormais le pouvoir tutélaire et directeur de l'Université sera le Roi et son Parlement.

Mais l'accroissement de l'autorité royale n'expliquerait pas seul un tel changement. Pour subir sans se rebeller, sinon sans murmurer, cette mainmise du pouvoir civil, pour se laisser enlever morceau par morceau son autorité corporative, il fallait que l'Université de Paris sentît en elle-même un déclin de son autorité morale.

Elle avait, en effet, rapidement décliné sous l'action de causes diverses. Fille de la scolastique, elle avait vécu de scolastique et pour la scolastique, sans s'apercevoir que dans les esprits commençaient à paraître d'autres façons de penser. L'imprimerie était inventée, et avec elle le livre avait paru. Des navigateurs avaient découvert des terres nouvelles et bouleversé les idées sur les limites de la terre. La Renaissance avait remis au jour des auteurs grecs et latins, inconnus ou méconnus du moyen âge, et l'antiquité retrouvée n'excitait pas moins d'enthousiasme par la liberté de ses idées que par la beauté de sa forme. La Réforme, venait de placer les esprits, face à face, avec la Bible et le Nouveau Testament, sans commentaires interposés, si bien que Luther pouvait dire que « les langues sont les fourreaux qui renferment l'esprit » et aussi qu'il avait, « par l'étude des langues, retrouvé la vraie doctrine ». Or, tout cela, qu'était-ce, sinon la fin de la scolastique, la ruine de sa base et de ses procédés ?

Pour base elle avait l'autorité. Des textes sacrés, qui s'imposent à la foi du croyant, l'autorité était passée aux textes profanes. Aristote était devenu le *maître*, auquel il faut croire, parce qu'il *a dit*. Par une seconde transposition, elle était passée du maître à ses commentateurs, et les esprits s'épuisaient à apprendre, par cœur, pendant des années et des années, textes et commentaires. Le raisonnement s'appliquait non à des réalités, à des idées concrètes, mais à des abstractions, à des mots. La grande affaire philosophique du moyen âge avait été la question des *universaux*, qui sont les termes par lesquels, dans le langage, nous exprimons les idées générales, et la querelle des réa-

listes et des nominalistes, c'est-à-dire de ceux pour qui les universaux étaient les réalités mêmes, et de ceux pour qui ils n'étaient que des mots, *flatus vocis*. On raisonnait en forme syllogistique *de omni re scibili et quibusdam aliis*, en *baroco*, en *cesare*, en *camestres*, en *baralipton*, tirant subtilement des idées tout ce qu'elles contenaient,

Recteur de l'Université de Paris.

sans jamais un regard sur les réalités, et comme alors les idées générales étaient, non pas des expériences coordonnées, mais des constructions *a priori* de l'esprit, on n'en tirait naturellement, en longues chaînes de syllogismes, que ce que l'esprit y avait mis. A marcher ainsi, on n'avançait pas. Entre l'esprit et les réalités s'interposait, voilant les réalités, une trame serrée et continue d'idées artificielles. Pédantisme, subtilité, stérilité, le grand art de Raymond Lulle, de

qui Descartes, destructeur de ces idoles gothiques, devait dire qu'il « apprenait à parler de toutes choses sans rien savoir et à se faire admirer des plus ignorants ».

Contre une telle éducation s'élevaient avec les influences générales plus haut énumérées des voix retentissantes ou persuasives, parlant français, celles de Rabelais et de Montaigne, d'autres encore, sorties de l'Université elle-même, parlant encore latin, comme celle de Ramus, mais parlant moderne en latin. Ramus, en 1536, qualifiera crûment d'erreurs les idées d'Aristote : « *Quaecumque ab Aristotele dicta essent commentitia esse* ». Rabelais charge à fond contre l'éducation scolastique ; il souffle sur les brouillards : aux *barbouillamenta Scoti*, comme il dit des dissertations des théologiens et des philosophes, il oppose la vue des réalités, soit dans le miroir des lettres païennes qu'il adore, soit dans la nature elle-même, qu'il sait voir et regarder. Montaigne, sorti à treize ans maître ès arts du Collège de Guyenne, fait lui aussi, d'une ironie plus douce mais non moins pénétrante, la guerre à l'*ergotisme*. « C'est *baroco* et *baralipton*, dit-il, qui rendent leurs supposts aussi crottez et enfumez. » Il veut écarter du chemin des enfants ces « espines et ces ronces » et les conduire « à la sagesse par des routes ombreuses et gazonnées ».

A ces influences diverses, l'opinion, si l'on peut dire, était d'autant plus sensible, que la clientèle de l'Université s'était profondément modifiée. Ce n'étaient plus exclusivement des clercs ou de futurs clercs qui peuplaient les écoles ; à côté des clercs, destinés à l'Église, il y avait des enfants, des jeunes gens destinés à vivre dans le siècle, fils de nobles, fils de bourgeois. Et puis l'Université n'était plus la grande école internationale du moyen âge. Autour d'elle, en France, il s'en était constitué d'autres, à Orléans, à Reims, à Montpellier, ailleurs encore. Il s'en était créé à l'étranger, à Oxford, à Cambridge, et naturellement, les écoliers de ces pays, trouvant

chez eux pâture d'esprit, ne venaient plus à Paris, sauf les boursiers soucieux du bénéfice des fondations.

Endormie dans la gloire de son passé, fermée à l'esprit des temps nouveaux, l'Université était stérile en nouveautés. Le souffle de la Renaissance ne l'avait pas animée ; elle n'avait même pas senti le

DOCTEUR

En Medecine. 1586.

besoin de développer en elle l'enseignement du grec. Elle se confinait dans l'étude du droit canon, et n'enseignait pas le droit national. Elle avait provoqué ainsi la création, par François 1[er], de *lecteurs royaux* qui formèrent le Collège Royal ou Collège de France : fait grave dans son histoire, qui signifiait qu'aux yeux du Roi elle ne suffisait plus à tout et que l'unique moyen de faire ce qu'empêchait sa routine était de le faire en dehors d'elle, au besoin contre elle. Au

nombre de deux tout d'abord, un pour l'hébreu, un pour le grec, les professeurs ou lecteurs royaux furent bientôt au nombre de dix, un pour le droit français, un pour le latin, un pour la philosophie, d'autres pour les mathémathiques et la médecine. Outre un esprit nouveau et des méthodes nouvelles, cette création apportait deux grandes nouveautés : les professeurs et lecteurs royaux étaient des laïques : ils ne faisaient pas payer leurs élèves, mais étaient appointés par le Roi. C'était le commencement, en France, d'un véritable enseignement supérieur des lettres et des sciences, affranchi de l'esprit d'autorité et donné par l'État.

Bientôt allait surgir une concurrence autrement redoutable. La Société de Jésus était fondée par Ignace de Loyola en 1559. Dès le début, l'éducation des enfants et des jeunes gens des classes riches fut un de ses moyens pour réaliser son dessein de domination universelle. Dès 1561, longtemps avant que fût achevé son règlement d'études, elle était autorisée à s'établir à Paris. Son succès fut si rapide que dix ans plus tard, un protestant, Hubert Longuet, pouvait dire : « Les Jésuites éclipsent en réputation tous les autres professeurs, et peu à peu ils font tomber les Sorbonniens dans le mépris ».

Elle avait peu souci des facultés supérieures, théologie, décret et médecine. A ce degré, les esprits sont déjà formés. Ce qui lui importait, c'était de les modeler elle-même à l'âge où ils sont plastiques. Aussi n'eut-elle guère que des établissements correspondant à notre enseignement secondaire actuel, c'est-à-dire aux collèges de la Faculté des Arts. Elle s'appliqua, avec un succès grandissant, à s'y assurer, dès l'enfance, la possession des âmes.

Très vite, le constraste fut grand entre ses collèges et ceux de l'Université : ils étaient spacieux et sains, bien tenus et scrupuleusement surveillés ; la vie y était douce, régulière, agréable ; les études entremêlées d'exercices physiques, ceux du gentilhomme,

la natation, l'escrime, l'équitation ; les semaines coupées de longues promenades à la campagne ; le travail excité sans cesse par l'émulation, récompensé par des divertissements ; l'esprit d'obéissance insinué par tous les détails d'une vie paisible et pleine, et

Bedeau de l'Université de Paris

aussi par l'exemple, chez les maîtres, du zèle professionnel, de l'abnégation et de l'accord des volontés.

Le cadre des études reste à peu près le même que dans les collèges de l'Université, en tout sept ou huit classes. Mais le contenu en diffère sensiblement, et la méthode et la fin y sont toutes différentes. On y parle en latin, rien qu'en latin, comme dans les collèges de la Faculté des Arts. Mais entre les trois années de grammaire, par lesquelles débute l'enseignement, et les deux ou trois

ans de philosophie avec notions de mathématiques, par lesquelles il se clôt, s'intercale la grande nouveauté, la classe d'humanités et la rhétorique entièrement renouvelée. La Renaissance a passé sur l'Europe, lui révélant la beauté des lettres antiques. Le charme ne sera plus rompu. Mais comme il peut incliner les âmes vers les idées mêmes de l'antiquité, les Jésuites le captent et le tournent vers l'idéal chrétien. Ils brisent ou désarticulent les œuvres païennes, et ils en font apprendre à leurs élèves non ce qui peint l'homme d'Athènes ou de Rome, dans son milieu, avec ses idées, avec ses mœurs, mais ce qui exprime l'homme en général, l'homme de tous les temps, avec ses penchants, ses vices et ses vertus. Les lettres antiques deviennent les lettres humaines, *humaniores litterae* ; la Renaissance tourne court ; elle fait place à *l'humanisme*, culture élégante, mais purement formelle, toute en lieux communs, volontairement étrangère aux faits positifs. Et voilà un nouveau moule d'éducation formé et fermé pour plusieurs siècles.

Chassés du royaume après l'attentat de Jean Châtel sur la personne du Roi, les Jésuites devaient rentrer tout au début du XVII[e] siècle. L'attrait de leur enseignement était déjà si grand, qu'ayant ouvert des collèges hors du royaume, à Douai, à Pont-à-Mousson, nombre de familles nobles y envoyaient leurs enfants, malgré les défenses du Parlement. C'est pendant cette éclipse partielle qu'intervint la réforme de l'Université de Paris par Henri IV, en 1598 et 1600. De cette réforme nous avons déjà dit ce qui avait trait au statut général de l'Université en regard du pouvoir royal. Il faut en dire brièvement ce qui se rapportait à l'intérieur de l'institution [1].

Pour les facultés supérieures, théologie, décret et médecine, peu de choses à noter. Dans la partie des statuts qui touche à la

1. Sur cette période, V. Ch. Jourdain, *Histoire de l'Université de Paris au XVII[e] et au XVIII[e] siècle.*

Faculté de Théologie, le fait le plus saillant est l'omission du nom du Pape. On prescrit que, dans l'enseignement, « rien ne sera contraire aux droits et à la dignité du Roi et du Royaume de France ». La Faculté de Décret reste ce qu'elle était, religieuse et théologique, avec six professeurs. A part les *Institutes* de Justinien en première année, son objet demeure les *Décrétales* et les *Clémentines*, c'est-à-dire le droit canon, le droit des clercs; ce qui importe avant tout, c'est l'orthodoxie des candidats. Aucune modification profonde n'est faite dans la médecine. « Les étudiants en médecine assisteront fréquemment aux disputes et aux leçons publiques ». En cinq ans, ils devront suivre au moins deux séances d'anatomie. Donc pas d'études réelles, mais des disputes verbales. La scolastique survit. On traite l'homme malade par voie syllogistique. Vraiment, Molière n'outrera pas. En revanche, on réglemente les examens, baccalauréat, licence et doctorat. A noter, comme indice, cette prescription : les bacheliers en médecine qui voudront être admis aux examens de licence, « rendront respectueusement visite au Parlement et à chacune de ses Chambres, aux membres de la Cour des Comptes et de la Cour des Aides, au Prévôt de Paris, au Prévôt des Marchands, aux membres du Corps municipal et à tous les dignitaires de la Ville ».

Plus intéressant le règlement des collèges de la Faculté des Arts. L'influence de la Renaissance s'y fait sentir et aussi le besoin d'améliorer, après les nouveautés retentissantes de la Société de Jésus. L'ordre des études et la nature des exercices scolaires sont réglés minutieusement. Tout d'abord, l'obligation de parler en latin, l'interdiction de parler en français. A côté du latin, le grec, mais au second plan. Comme exercices, les thèmes, le vers latin, la composition latine, l'explication des auteurs, avec recommandation de choisir des auteurs « d'une latinité pure » ; d'amples récitations, des déclamations, des revisions. La mémoire demeure l'instrument

principal. Après les études classiques, la philosophie qui dure deux ans : en première année, la logique et l'éthique ; en seconde, la physique et la métaphysique, suivant la division consacrée. Toute survivance de la scolastique n'a donc pas disparu. Il en reste encore cette obligation pour les candidats à la maîtrise ès arts de répondre publiquement à tout venant, sur toute question de logique, de morale, de physique et de métaphysique. Pas plus d'histoire, moins de sciences encore que chez les Jésuites. En seconde année de philosophie, à l'heure très matinale de six heures, quelques notions sur les premiers livres d'Euclide et sur la sphère.

Cette restauration ne fut pas un renouveau pour l'Université de Paris. Le corps manquait de vie. Tout le long du XVII^e^ siècle, son histoire est terne, sans grandeur. A peine quelques faits notables, par exemple : la reconstruction et l'agrandissement, par Richelieu, du Collège théologique de Sorbonne ; la création par Mazarin, du beau Collège des Quatre-Nations, sur la rive gauche de la Seine, face au Louvre, pour la jeunesse des provinces annexées, Italie, Flandre, Alsace, Cerdagne et Roussillon, avec une dotation princière ; la création, en 1675, par la volonté de Louis XIV, à côté du droit canon, d'un enseignement du droit civil romain et du droit français, « tel qu'il est contenu dans les Ordonnances et dans les Coutumes ».

En elle-même, la vie de l'Université continue d'être médiocre. Ce sont, d'un bout à l'autre du siècle, rivalités de doyens et de professeurs, conflits dans les collèges, divisions entre facultés et nations, procès pour la propriété d'un champ, pour le droit de conserver des messagers jurés. Toute l'ardeur qu'elle peut avoir encore se concentre dans la bataille contre les Jésuites. A peine rentrés, elle veut les empêcher d'avoir des collèges à Paris, en dehors d'elle. D'abord victorieuse, puis battue, elle veut arrêter leur développement. Attaques, défenses devant le Parlement, en cour de Rome, elle met en œuvre tous moyens de résistance, procédures de droit, condam-

nations théologiques, le tout en pure perte. En 1661, le Collège de Clermont, ouvert à Paris par les Jésuites, avait plus de trois mille pensionnaires. La modération de son gallicanisme retient l'Université de prendre un parti bien accentué dans les grandes querelles théologiques du XVII[e] siècle. Tout pour elle est subordonné à la lutte contre la congrégation rivale et détestée.

La Sorbonne de Richelieu. Vue extérieure.
(D'après la gravure d'Aveline.)

Cette concentration de son effort l'empêche de voir les nouveautés intellectuelles et pédagogiques qui se produisent autour d'elle, et d'en profiter pour sa rénovation. Elle est indifférente, sinon hostile, au cartésianisme, le fait intellectuel le plus considérable, non pas seulement du XVII[e] siècle, mais de l'ère moderne, puisqu'il substituait la raison humaine à l'autorité dans la recherche de la vérité. Elle avait subi une certaine infiltration de l'esprit de la Renaissance. Elle subira de même, à son insu, peut-être à son corps défendant, une infiltration de l'esprit cartésien, mais plus lentement encore, et,

quand elle se décidera à l'enseigner, la physique de Descartes aura depuis longtemps déjà fait place à la physique de Newton.

A côté d'elle, une congrégation nouvelle, la corporation nationale des Oratoriens, inaugure un enseignement vraiment nouveau, emploi du français comme langue usuelle, étude approfondie de la langue maternelle, égalité du grec et du latin, enseignement combiné des sciences et des lettres, étude de la chronologie, de l'histoire et de la géographie. Presque en même temps, Messieurs de Port-Royal, par esprit de charité et de « dévotion envers les enfants », ouvrent les Petites Écoles, qui sont aussi une grande nouveauté, puisque, résolument, toute étude y est faite en français, puisqu'à l'art d'écrire en latin est substitué l'art d'écrire en français, puisqu'on y supprime le vers latin, qu'on y remplace la traduction écrite des textes grecs et latins par la traduction parlée, et qu'on y introduit la grammaire générale et une logique débarbouillée de scolastique, éclairée d'esprit cartésien.

Contre les uns, contre les autres, les Jésuites, sentant le péril, ouvrent la lutte, modérée contre les Oratoriens, féroce et sans merci jusqu'à destruction, contre Port-Royal. L'Université de Paris ne comprend pas quelle force elle eût pu tirer de ces innovations. Malgré ses sympathies pour Messieurs de Port-Royal, elle assiste, trop indifférente et trop prudente, à ces luttes, espérant peut-être qu'elles affaibliraient son adversaire, alors que le seul moyen de redevenir forte était de se renouveler elle-même, ou de son propre fonds ou par emprunts à qui faisait mieux qu'elle.

III

Le déclin. — La fin.

Au XVIII^e^ siècle, l'Université de Paris continue de se traîner sans force et sans élan. Un instant, Rollin attire sur elle quelque atten-

tion. Son *Traité des Études* est de 1726. Ce n'est pas l'œuvre d'un réformateur. Le pieux et candide Rollin, tout appliqué à son devoir quotidien, n'avait rien d'un révolutionnaire. Après avoir enseigné quarante ans de suite, il voulait simplement dire ce qu'il avait enseigné, comment il l'avait enseigné, et quelles innovations modestes il avait expérimentées, estimant qu'après lui de plus jeunes pourraient tirer parti de son expérience. Son *Traité des Études* eût pu devenir, pour les collèges de l'Université, un manuel et un guide. Il n'en fut rien. Rollin sans doute fut, dans l'Université, une autorité qu'on invoque et dont on se pare ; mais il ne fut que l'autorité d'un nom. Trente ans après la publication du *Traité*, un contemporain pouvait écrire : « Presque personne n'a mis à exécution le plan de M. Rollin ; personne n'a profité des leçons qu'il a données en composant ses deux histoires. Où sont les collèges où l'on apprend la langue française par principes? Où sont ceux où l'on apprend suffisamment la géographie, l'histoire, la chronologie, la fable ?... Tout se borne à traduire du latin en français, à mettre du français en latin, à arranger des mots pour en faire des vers et à faire tout au plus une centaine d'amplifications en latin et en français. »

Si l'Université restait sourde aux voix sorties d'elle-même, comment aurait-elle entendu les voix de l'extérieur[1] ? Elles parlaient pourtant haut, ces voix du dehors, et disaient des paroles non encore proférées, l'indépendance absolue de la raison humaine, son droit à tout examiner, même les choses de la religion et de la foi. Avec Montesquieu, avec J.-J. Rousseau, avec d'Alembert, Diderot, Voltaire et les Encyclopédistes, les sciences morales et les sciences de la nature gagnaient du champ sur les réserves intangibles de naguère ; les problèmes relatifs à l'homme, à la société, se posaient avec même liberté que des problèmes mathématiques; les méthodes

1. Sur cette période, V. Louis Liard, *L'enseignement supérieur en France, 1789-1893*.

expérimentales, sans avoir produit encore des fruits comparables à ceux du XIXe siècle, commençaient à montrer leur fécondité. C'était partout, dans toutes les directions, l'esprit de la science, et une nouvelle orientation de l'esprit humain. Cet air nouveau circule autour de l'Université de Paris sans pénétrer en elle.

Quel contraste entre l'état de la science et celui de l'enseignement ! En ce siècle qui eut des mathématiciens comme Leibnitz, Newton, Bernouilli, Euler, d'Alembert et Taylor, sont faites dans le domaine de la nature, les découvertes initiales de toutes les sciences modernes, la gravitation et le système du monde, les lois de l'optique, de la chaleur rayonnante et de la chaleur latente, la mesure du calorique, les premières lois de l'électricité, la mesure des angles des minéraux, la détermination de la forme de la terre, la découverte des sexes et de la fécondation des plantes, la classification botanique; enfin, chose sans précédent et d'une portée incalculable, l'homme et la société deviennent objets de science, et, en tout cela, l'Université de Paris n'est pour rien, et, fait plus grave, tout cela n'est presque rien pour elle. Le XVIIIe siècle s'est fait tout entier en dehors d'elle et sans elle. Non seulement elle ne contribue pas à la science par son activité, mais elle n'en admet que très difficilement et très tardivement les résultats. « Plus de soixante ans, a dit M.-J. Chénier, s'étaient écoulés entre l'époque où Newton publia les principes de la philosophie naturelle et l'époque où l'auteur des Institutions newtoniennes professa le premier la nouvelle physique à l'Université de Paris. » La Faculté de Droit semble ignorer que les sciences morales sont nées. Jamais ne se vit pareil écart entre le degré des connaissances et le niveau de l'enseignement.

En 1762, se produisit un événement par lequel, en d'autres temps, le sort de l'Université eût pu être changé. Les Jésuites furent expulsés du royaume. On lui donna le Collège Louis-le-Grand, qui était leur, et on en fit son collège central; on y réunit les boursiers de

ceux de ses collèges qui n'étaient pas de plein exercice et qui furent supprimés. Mais il était trop tard. L'institution vieillie, languissante, ne pouvait se ranimer et refleurir.

D'ailleurs les idées sur le but et sur les moyens de l'éducation s'étaient modifiées du tout au tout. Au XVII^e^ siècle, comme au moyen âge, former des chrétiens était le but de l'Université. Tout le reste

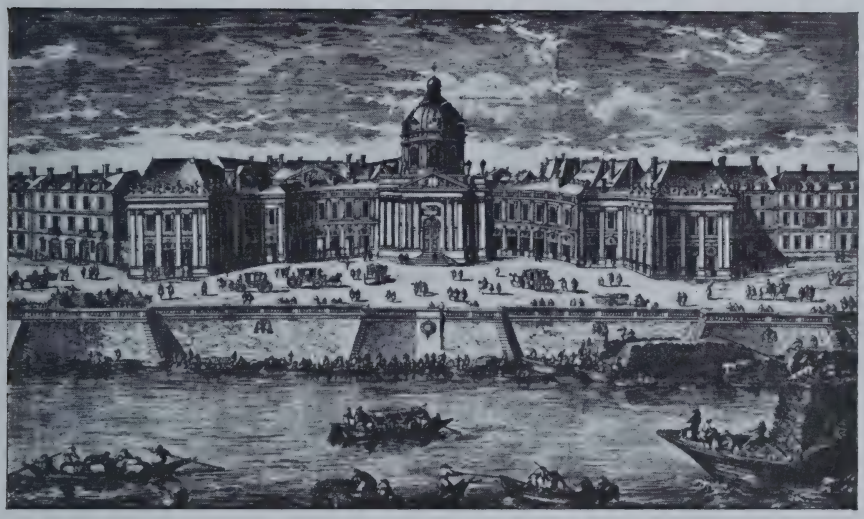

Le collège des Quatre-Nations.
(D'après la gravure de Pérelle.)

était subordonné à cette fin. Au milieu du XVIII^e^ siècle, on commence à assigner une autre fin, une fin nationale, à l'instruction publique. C'est pour la société, pour la nation, pour la patrie qu'elle doit être donnée. Sur ce point, les Parlementaires sont nets et décisifs. « Il s'agit, dit Guyton de Morveau, de former des citoyens, de graver dans l'âme de l'enfant l'image de la patrie et de lui donner des connaissances qui le préparent aux diverses fonctions de la vie civile. » — « Les enfants de l'État doivent être élevés par des membres de l'État », dit dans le même sens La Chalotais. « Les enfants élevés dans les collèges naissent citoyens », déclare le Parlement de Gre-

noble; par suite, « les maîtres doivent être citoyens et ne dépendre que de l'État ».

Aussi nets et plus agressifs sont les Encyclopédistes et les philosophes. Promoteurs de l'esprit nouveau, ils poursuivent, en la personne de l'Université de Paris, la tradition, la routine et la résistance à la science. « Je reconnais déjà le doigt de Dieu dans la bêtise de la Sorbonne, écrit Voltaire à d'Alembert, après la critique du *Bélisaire* de Marmontel ; ces polissons sont l'opprobre de la France. » Diderot n'est pas plus révérencieux : « La Faculté de Théologie, dit-il, a réglé les études sur les circonstances présentes ; elles sont tournées vers la controverse avec les protestants, les luthériens, les sociniens, les théistes et la nuée des incrédules modernes. Elle est elle-même une excellente école d'incrédulité. Il y a peu de sorbonistes qui ne récèlent, sous leur fourrure, ou le déisme ou l'athéisme. Ils n'en sont que plus intolérants et plus brouillons ». La Faculté de Droit est « misérable. On y néglige tout ce qui pourrait intéresser les citoyens. Elle n'habite plus un vieux bâtiment gothique ; mais elle parle goth sous les superbes arcades de l'édifice moderne qu'on lui a élevé. » Pour la médecine, « il n'y a point d'étude ou de pratique, écrit Vicq d'Azyr dans l'*Encyclopédie*, où il se soit introduit autant d'abus ». Quant à la Faculté des Arts, c'est dans ses écoles, écrit Diderot, « qu'on étudie encore aujourd'hui, sans les apprendre, sous le nom de belles-lettres, des langues mortes qui ne sont utiles qu'à un très petit nombre de citoyens, que, sous le nom de rhétorique, on enseigne l'art de parler avant l'art de penser, et celui de bien dire avant que d'avoir des idées ; que, sous le nom de logique, on se remplit la tête de subtilités d'Aristote, que, sous le nom de métaphysique, on agite sur la durée, l'espace, l'être en général, la possibilité, l'essence, l'existence, la distinction des deux substances des thèses aussi frivoles qu'épineuses, premiers éléments du scepticisme et du fanatisme, germe de la malheureuse

facilité à répondre à tout ». Mauvais sons de cloche pour l'Université. Ce n'était pourtant pas encore le glas ; mais il approchait.

Fait à remarquer, dans les cahiers de doléances et de vœux dressés par les trois ordres avant la réunion des États Généraux de 1789, personne ne demande la suppression des universités. On signale leurs abus, leur langueur, leurs insuffisances, leurs routines. Mais on paraît croire que, sous l'impulsion de l'État et l'action de

Le collège de Navarre.

l'opinion, elles pourront se réformer et se ranimer. Comme réformes générales, on demande l'établissement d'une éducation *nationale*, et d'un plan uniforme d'enseignement : « Ce plan, examiné et adopté par le gouvernement, deviendrait le Code de l'enseignement national ». (Clergé de Reims) ; « que l'éducation soit dirigée vers les devoirs que la morale prescrit à l'homme et que le citoyen contracte en naissant envers son prince et sa patrie » (Noblesse de Reims) ; — « que l'éducation publique soit tellement modifiée, qu'elle puisse convenir aux états de tous les ordres, et former des hommes vertueux et utiles pour toutes les classes de la société » (Tiers État de la Rochelle) ; — que

les États Généraux s'occupent « des moyens d'inspirer un caractère national par des changements dans l'éducation de l'un et l'autre sexe, laquelle sera constituée sur des principes relatifs à la destination présumée de ces enfants » (Noblesse de Lyon).

A cette date de 1789, en quel état se trouvait l'Université de Paris ? — Elle avait toujours quatre facultés ; la théologie, le droit, la médecine et les arts, et dans la Faculté des Arts, au moins nominalement, quatre nations, France, Picardie, Normandie et Allemagne. La Faculté de Théologie avait onze professeurs, sept en Sorbonne et quatre en Navarre. La Faculté de Droit en avait sept, six pour le droit canon et le droit romain, un seul pour le droit français, avec le concours de douze docteurs agrégés. La Faculté de Médecine, à la fois école et corporation professionnelle, comprenait cent quarante-huit docteurs régents, ne résidant pas tous à Paris ; sept étaient attitrés pour enseigner les accouchements, la pathologie, la physiologie, la pharmacie, la chirurgie française et la matière médicale. La Faculté des Arts n'avait plus que seize collèges, dont dix seulement de plein exercice, les Collèges d'Harcourt, du Cardinal-Lemoine, de Navarre, de Lisieux, du Plessis-Sorbonne, de la Marche, des Grassins, Montaigu, Mazarin et Louis-le-Grand. Dans chacun de ces dix collèges, à peu près même nombre de maîtres, un pour chaque classe, de la sixième à la rhétorique, parfois deux pour la philosophie qui durait deux ans et réunissait à la philosophie proprement dite les mathématiques et la physique. De professeurs spéciaux, il n'y avait qu'au Collège de Navarre et à Louis-le-Grand pour la physique.

On ne sait que de façon incomplète et indécise le nombre des écoliers et des étudiants. A la Faculté de Droit, le nombre des réceptions est, en 1788-89, de 563, savoir 283 pour le baccalauréat, 278 pour la licence et 2 pour le doctorat. A la Faculté de Médecine, on relève 98 inscriptions au premier trimestre, 92 au second, 81 au

troisième, et 102 au quatrième. En gros, les seize collèges de la Faculté des Arts avaient ensemble environ 5.000 élèves.

Le prix des études et des grades varie suivant les facultés. Peu élevé à la Faculté des Arts, il est formidable à la Faculté de Médecine ; pour la série des examens et les cérémonies qui accompagnent le dernier, il s'élève à 7.000 livres. Et quel décompte ! J'y relève : pièces aux suisses et concierge de Notre-Dame, à ceux de l'arche-

Le collège d'Harcourt.
(D'après la gravure de Martinet.)

vêché, 37 livres, 4 sols ; boîtes de dragées au doyen, au chancelier et à l'archevêque, 62 livres ; tentures et tapisseries, 136 livres ; déjeuners et dîners, 167 livres, 4 sols ; location de robes, 4 livres, 4 sols ; carrosses, 23 livres, 8 sols ; bière, vin, échaudés, petits pains, 21 livres, 10 sols ; location et blanchissage des rabats dont les candidats ont fait usage, 19 livres, 12 sols.

Cependant la condition des professeurs était modeste, médiocre même. A la Faculté des Arts, les régents de philosophie et de rhétorique touchaient 2.400 livres, les autres, 2.000 seulement. La for-

tune de l'Université n'était pas considérable. On a ses comptes pour les années qui précèdent la Révolution. En tant que personne collective elle encaissa, en 1789, 40.519 livres de revenus, 25.000 comme loyers d'immeubles, le reste comme rentes sur la ville, les postes, les tailles, aides et gabelles, la ferme du parchemin, et produits de quelques legs. Sur ces recettes, elle avait à pourvoir à quelques fondations, environ un millier de livres, au préciput du recteur, variant entre 1.200 et 1.800 livres, à une rente de 1.200 livres à la Faculté de Médecine, aux affiches, impôts, dépenses du tribunal universitaire, entretien de ses immeubles, frais de carrosses, de dîners et de cérémonies.

En dehors du corps collectif, on ignore ce que pouvaient posséder en propre les Facultés de Théologie, de Médecine et de Droit. Quand l'Assemblée Constituante établit une contribution patriotique, égale au quart du revenu net de chaque citoyen, la Faculté de Théologie et celle de Droit se taxèrent chacune à 300 livres, ce qui impliquait pour chacune un revenu net de 1 200. La Faculté de Médecine déclara que ses dépenses nécessaires « surpassant de beaucoup ses revenus fixes et même casuels, elle se trouvait hors d'état de contribuer ». Plus riches étaient les seize collèges de la Faculté des Arts : leurs revenus s'élevaient à environ 1.100.000 livres, vingt-huitième du produit de la ferme des postes, octroyé par le Roi en 1719, pour établir la gratuité des études dans les collèges, en remplaçant par des gages fixes les rétributions auparavant payées aux régents par les écoliers, environ 300.000 livres, et le revenu des fondations pour bourses, qu'on peut évaluer à 800.000 livres en moyenne. Sur ces ressources, outre les bourses, ils payaient les traitements de leurs principaux, procureurs et régents, et subvenaient aux dépenses de matériel.

L'ensemble des immeubles qu'occupait alors l'Université de Paris peut être évalué à quinze millions. La Faculté de Théologie avait la Sorbonne ; la Faculté des Arts, les seize collèges dont il a été ques-

tion plus haut. La Faculté de Droit était installée depuis 1775 dans l'édifice de Soufflot, qu'elle occupe encore aujourd'hui. La Faculté de Médecine, abandonnant son vieil et étroit logis de la rue de la Bûcherie, l'avait remplacée dans les bâtiments à demi ruinés de la rue Jean-de-Latran. Pendant des siècles, l'Université, en tant que corps collectif, n'avait pas eu de domicile propre. Au moyen âge, et plus tard encore, elle se réunissait au couvent des Mathurins, à côté de Cluny. Après l'expulsion des Jésuites en 1762, elle trouva un asile au Collège de Clermont. Mais elle n'y était ni chez elle, ni au large. Quand eurent été approuvés les plans de Soufflot par la Faculté de Droit, elle demanda qu'on lui construisit, en face et symétriquement, là où se trouve la mairie du V^e^ arrondisment, un autre édifice où elle aurait eu salle de réunion générale, salle pour son tribunal, dépôt d'archives et greffe, salles spéciales pour chacune de ses quatre facultés et chacune des nations de la Faculté des Arts, galeries pour la bibliothèque, halle aux parchemins et appartements pour le recteur, les officiers généraux, les bibliothécaires et les professeurs émérites. Des plans furent dressés et présentés au Roi. Mais ce fut tout.

C'est en l'état ci-dessus que la Révolution saisit l'Université de Paris. Elle était mortellement touchée.

Trois actes de l'Assemblée Constituante le lui firent sentir à l'évidence. Elle était une corporation privilégiée, un corps indépendant. Le décret du 22 décembre 1789 la mit, elle et les autres corporations, sous la surveillance de l'administration départementale. Elle avait le droit de posséder et elle possédait. Les lois du 2 novembre 1789 et du 22 avril 1790 transférèrent à la Nation les biens des corporations et des congrégations. Elle conservait l'administration des siens, mais seulement « pour la présente année, et jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné par le pouvoir législatif ». Enfin la loi du 25 mai 1791, qui créait les ministères, la liait directement

aux pouvoirs nouveaux, en l'attachant au Ministère de l'Intérieur.

Contre mauvaise fortune, elle esseya bon visage, sinon bon cœur. Après la prise de la Bastille, elle va en corps chez Bailly et chez Lafayette pour les féliciter et mettre sous leur protection ses droits et ses intérêts. Quelques jours plus tard, elle envoie à Versailles une députation à l'Assemblée nationale « pour lui présenter l'hommage de son respect », et l'assurer qu'elle recevrait « avec transport le dépôt précieux et sacré de l'éducation nationale ». A quoi le Président répondit, non sans ironie, semble-t-il, « que l'Assemblée ne doute pas que l'Université de Paris ne serve ses intentions patriotiques avec le zèle qu'elle a fait voir jusqu'ici dans l'enseignement des lettres ».

Bientôt survient la constitution civile du clergé et le serment des prêtres. L'antagonisme, latent jusqu'alors, éclate soudain. Le recteur et quelques professeurs prêtent le serment. La plupart le refusent. Du fait, démissionnaires, destitués ou interdits, le nombre des maîtres est diminué sensiblement, et la fonction de l'Université mise en souffrance. Son existence même se trouve, peu après, mise en question. Le décret, du 18 août 1792 maintient provisoirement les établissements d'instruction, mais ordonne que les membres des congrégations employées dans l'enseignement public n'en pourront continuer « l'exercice qu'à titre individuel ». En même temps surgissent pour l'organisation de l'éducation nationale, de grands projets, ceux de Talleyrand, de Condorcet, qui font table rase des universités et tracent les plans de tout autres édifices.

Ainsi l'Université perdait successivement ses privilèges, ses biens, sa constitution, son indépendance, son régime propre. Elle n'était plus qu'une ombre. Ses facultés spéciales avaient été atteintes par d'autres lois encore : la Faculté de Théologie, par celle du 12 juillet 1790 sur la constitution civile du clergé, qui la rendait inutile en faisant obligation aux évêques d'avoir des

séminaires pour le recrutement de leur clergé ; les Facultés de Médecine et de Droit, par celle du 2 mars 1791, qui proclamait la liberté des professions, sans conditions légales d'études, de grades et de diplômes.

Cependant elle subsistait toujours, appauvrie, vidée, attendant le coup final. Il parut porté le soir du 15 septembre 1793. A la suite d'une séance confuse, la Convention avait décrété : « Les collèges de plein exercice et les Facultés de Théologie, de Médecine, des Arts et de Droit sont supprimés sur toute la surface de la République ». Mais, dès le lendemain, cette loi avait été suspendue. Légalement, l'Université continuait donc de subsister. Mais toute vie achevait de se retirer d'elle. On ne parlait plus de ses Facultés de Théologie, de Droit et de Médecine ; elles étaient tenues pour disparues. A la Faculté des Arts, il ne restait guère que les boursiers et les quelques professeurs ayant prêté serment. On les payait encore. Bientôt, on cessa de les nourrir. Le 11 nivôse an II, au Collège des Quatre-Nations, « le défaut de fonds avait fait cesser la nourriture ». On alla ainsi jusqu'au 1er ventôse an III. Ce jour-là, la loi qui créait les Écoles Centrales ordonnait : « Tous les anciens établissements consacrés à l'instruction publique, sous le nom de collèges salariés par la nation, sont et demeurent supprimés dans toute l'étendue de la République. » C'est ainsi que l'Université de Paris, la vive lumière du moyen âge, acheva de s'éteindre.

DEUXIÈME PARTIE

LA NOUVELLE UNIVERSITÉ

I

La Renaissance de l'Université.

Cent ans plus tard, achevait de se constituer, par l'effet d'une loi générale, la nouvelle Université de Paris. Comme l'ancienne, elle est un corps collectif, formé de facultés et écoles diverses. Mais là se borne la ressemblance. Tout le reste est différent.

Avant tout, l'esprit d'où elle est sortie. La vieille Université avait été, à l'origine, et pendant des siècles, l'organe de la scolastique et de la théologie. Même après la Renaissance, après l'humanisme, après le cartésianisme, après la fermentation scientifique du XVII^e^ siècle, elle avait gardé profondément la marque de ses origines. La nouvelle Université de Paris est fille de la science. Elle est une tentative pour réaliser cette conception des philosophes du XVIII^e^ siècle, particulièrement des Encyclopédistes, passée de leur cerveau en celui des législateurs de la Révolution, que toutes les sciences sont solidaires, et que par suite les établissements où elles sont cultivées et enseignées en doivent reproduire à la fois la multiplicité et l'unité, si bien qu'aujourd'hui le mot *université* semble avoir changé de sens et désigner la confédération des sciences, et non plus, comme au moyen âge, celle des maîtres et des étudiants.

La vieille Université comprenait toutes les écoles, les écoles de tout degré. On entrait enfant, à neuf ou dix ans, dans les collèges de la Faculté des Arts ; on sortait homme de la Faculté de Théologie ou de celles de Médecine et de Décret. La nouvelle Université est exclusivement vouée à l'enseignement supérieur. Par là encore, elle relève des idées de la Révolution française. C'est en effet dans les projets de l'Assemblée Législative et de l'Assemblée Constituante que se trouve énoncée nettement, pour la première fois, la distinction des trois ordres ou degrés d'enseignement, l'enseignement primaire, pour tous, avec le minimum de connaissances élémentaires nécessaires à tous, l'enseignement secondaire, pour un moins grand nombre, avec des connaissances plus élevées, pour l'exercice des professions où l'esprit a plus de part que la main, enfin, pour une élite, l'enseignement supérieur, à la fois producteur et propagateur des sciences, destiné à devenir, avec l'esprit scientifique et pour la vérité rationnelle, ce que les universités avaient été au moyen âge, pour la foi, avec l'esprit théologique.

La nouvelle institution tient encore à la Révolution par les principes de droit public, suivant lesquels elle est construite, et comme établissement d'enseignement et comme établissement public. Sous l'ancien régime, les institutions d'enseignement étaient l'œuvre de corporations religieuses ou de sociétés à caractère religieux. Même quand le pouvoir royal se fût attribué sur elles droit de tutelle et de contrôle, elles ne devinrent pas les organes d'un service public. Avec la Révolution, sont inscrites pour la première fois dans la loi les maximes naguère mises en avant par les Parlementaires : « L'enseignement est une fonction nationale ». « Cette fonction est pour la puissance publique un devoir de justice ». Dès lors, l'enseignement est un devoir pour l'État. Conséquences : les établissements d'enseignement sont au premier chef des établissements d'État. Ils doivent être créés, organisés, administrés par

l'État. L'État doit subvenir à leurs dépenses. Leurs professeurs doivent être agents de l'État, responsables devant l'État. Jacobin, consulaire ou impérial, c'est là le droit de la France nouvelle, une et indivisible, partant centralisée. Comme nous le verrons plus loin, les Universités françaises de la loi de 1896 sont des œuvres de décentralisation. Elles n'en restent pas moins organes de l'État, d'un État un, et non morcelé comme la France de l'ancien régime, agissant par lois générales, et l'indépendance qu'elles ont reçue est un moyen de mieux assurer la fonction qui leur est assignée par l'État.

Trois fois donc, elles descendent de la Révolution. Dès lors, on peut s'étonner qu'elles soient nées seulement cent ans après elle. Ce fait s'explique par des causes historiques.

L'idée d'écoles universelles où seraient groupés, suivant leurs affinités, tous les objets du savoir humain, se trouve pour la première fois dans les rapports de Talleyrand à l'Assemblée Constituante et de Condorcet à l'Assemblée Législative. Que tel fût l'idéal de la Révolution, on n'en saurait douter, cette conception du haut enseignement étant conforme à la philosophie du XVIII^e^ siècle, d'où sortait la Révolution. De tout autres idées n'en avaient pas moins été mises en avant. Aux écoles encyclopédiques, d'autres, plus soucieux des applications de la science que de la science elle-même, préféraient des écoles spéciales, constituées chacune en son particulier pour une science particulière et sa pratique. Théoriquement, de ces deux conceptions, la première avait les préférences des assemblées révolutionnaires ; elle fut même adoptée un instant par la Convention. Un peu plus tard, elle fut reprise et soutenue par Daunou et par Roger Martin, sous le Directoire. Mais les ressources manquant pour la réaliser, ressources en hommes, ressources en argent, les nécessités du fait l'emportèrent sur la doctrine. Dès la fin de la Convention, sous la pression des événements, au hasard des circons-

tances, les hommes d'action créèrent des écoles spéciales. Ainsi, de l'ancien Jardin du Roi, on fit le Muséum, école spéciale des

Vue générale de la Nouvelle Sorbonne.

sciences de la Nature. — On manquait d'ingénieurs militaires ; le Comité de Salut public improvisa l'École Polytechnique. — On avait

peu de professeurs ; on décréta l'École Normale. — De toutes parts montait une plainte contre l'incapacité des médecins et les crimes des charlatans ; on établit trois Écoles spéciales de Santé à Paris, à Montpellier, à Strasbourg.

Le Consulat suivit cette impulsion. Aux écoles spéciales de la Convention, il ajouta d'autres écoles spéciales, pour le droit et pour la pharmacie. Son œuvre propre, en ce domaine, fut le rétablissement et l'organisation des grades. La Révolution les avait supprimés, proclamant libres toutes les professions libérales. De cette liberté n'étaient sortis que mécomptes et méfaits. Pour y remédier, l'État, fidèle à sa fonction nouvelle, rétablit les grades, doctorat en médecine, licence en droit, etc. ; il les impose comme condition à l'exercice de certaines professions, et, pour éviter le retour des abus d'autrefois, il s'en attribue le monopole. Désormais, les grades, exigés par lui à l'entrée de certaines carrières publiques, seront grades d'État. Ils seront son estampille sur les produits de ses écoles. Les exigeant, il les garantira ; les garantissant, il les délivrera dans les conditions déterminées par lui, sur la foi de juges nommés par lui. Napoléon eut peu souci du haut enseignement. On sait que pour assurer, l'enseignement public dans tout l'Empire, il avait institué l'Université impériale, une et indivisible, comme l'Empire même, sorte de congrégation laïque, sans vœux, centralisée à outrance sous la main d'un Grand Maître. Dans cette organisation générale, l'enseignement supérieur eut une place, une toute petite place, où il devait vaquer juste à la fonction étroite qu'on lui assignait, où il manquait de la liberté qu'exigent les recherches de l'esprit et le progrès des sciences. Des Écoles spéciales de Santé, de Droit, qui existaient, on fit, par un simple changement de nom des Facultés de Médecine et de Droit. On leur ajouta des Facultés des Sciences et des Facultés des Lettres, surtout comme mécanismes de la collation des grades, sans leur assigner une destination savante, sans même

leur donner de professeurs en propre. A Paris, la Faculté des Sciences fut composée de deux professeurs de l'École Polytechnique, de deux

Façade de la nouvelle Sorbonne sur la rue des Écoles.

professeurs du Collège de France, de deux professeurs du Muséum et de deux professeurs de mathématiques des lycées. La Faculté des Lettres, de trois professeurs du Collège de France et de trois professeurs de belles-lettres des lycées. Et, dans chaque centre académique,

chacune de ces facultés, droit, médecine, sciences et lettres, resta une école spéciale, constituée à part, sans rapports avec les autres, et de chacune, sauf dans le droit et la médecine où il y avait des étudiants, la principale, parfois même l'unique affaire, fut de tenir, chaque année, des sessions d'examens.

On pense bien que la Restauration n'eut cure d'animer ces corps fragmentaires et inertes. Cependant sous la Restauration, l'enseignement supérieur parisien brilla d'un vif éclat. Par une heureuse conjonction, à un instant donné, se trouvèrent réunis, à la Faculté des Lettres, à la Sorbonne, trois jeunes professeurs de grand talent, éloquents tous les trois, chacun à sa manière, tous les trois d'idées libérales, en accord avec le libéralisme montant de l'opinion, Guizot, Cousin, Villemain. A leur parole, la jeunesse accourut, comme autrefois les foules du moyen âge à la parole d'Abélard. Leurs leçons étaient recueillies, publiées, distribuées dans toute l'Europe, et à Weimar, Goethe les attendait chaque semaine comme un événement. Ce succès oratoire ne fut pas seulement un épisode brillant dans l'histoire de la Faculté des Lettres de Paris ; il donnait un moule aux professeurs des Facultés des Lettres, et fixait pour longtemps « leur manière ». Sans étudiants, sans apprentis, ils allaient s'adresser au « grand public » et faire pour lui, souvent avec talent, des leçons non de science, non de méthode, mais de vulgarisation, jusqu'au jour où de vrais étudiants viendraient leur demander autre chose.

Sous le Gouvernement de Juillet, Guizot, Cousin, Ministres de l'Instruction publique, rêvèrent, à la place des facultés isolées, d'universités complètes, à la moderne, « grands foyers d'études et de vie intellectuelle. » Ce ne furent que de simples velléités, tant l'opinion publique était indifférente à ces choses de la science et de l'esprit.

Sous le second Empire, de grands noms, de grandes découvertes doivent être inscrits au compte de l'enseignement supérieur de

Paris. Les génies naissent quand ils naissent, et la pénurie des moyens matériels n'est pas pour eux une entrave. Mais alors que dans tout le reste de l'Europe, surtout en Allemagne, les universités se développaient, s'enrichissaient, produisaient à l'envi, en France, les facultés, mal venues, mal organisées, mal logées, mal outillées, mal dotées, mal pourvues en personnel, restaient languissantes et

Nouvelle Sorbonne : Grand vestibule.

aux trois quarts stériles. Des contemporains non suspects ont tracé le tableau de leur misère à la fin du second Empire. A Paris, la Faculté de Droit s'abrite toujours dans le massif édifice construit pour elle par Soufflot, au troisième tiers du XVIII^e^ siècle. C'est la mieux logée ; mais elle n'a pas de place pour tous ses cours, ni pour sa bibliothèque. La Faculté de Médecine a ses cliniques dans divers hôpitaux. Son amphithéâtre d'anatomie est un charnier infect qui empoisonne tout un quartier ; sur lui s'ouvrent les fenêtres de la

clinique des femmes en couches. Elle n'a pas de laboratoires pour la physiologie, pour la chimie, pour la physique. Et cependant c'est le moment où, par Claude Bernard, les sciences expérimentales et leurs méthodes commencent à s'appliquer à la médecine. L'École supérieure de Pharmacie gîte rue de l'Arbalète dans une vieille maison branlante, portant tous ses planchers sur étais. La Faculté

Nouvelle Sorbonne : Grand escalier.

des Lettres a, dans la Sorbonne, des salles de cours, la grande salle de Guizot, de Cousin et de Villemain, qui ne sert guère, et une autre, plus petite, à la fois pour les cours et les examens ; en face, pour les séances du doctorat, une toute petite salle au plafond bas, d'accès difficile. Dans la même Sorbonne, la Faculté des Sciences fait tous ses cours de sciences expérimentales dans le même amphithéâtre ; elle a logé ses collections dans des greniers ; comme laboratoires, elle n'a qu'un baraquement dans une cour humide, obscure, surplombée par les vieilles maisons de la rue Saint-Jacques.

Les ressources pour matériel sont à l'avenant. A la Faculté de Droit, 1.000 francs pour achat de livres et de périodiques. Aussi n'a-t-on aucun périodique étranger. A la Faculté des Sciences 8.930 francs pour les frais de cours et de laboratoires ; 1.500 pour les collections, 160 pour abonnement aux périodiques savants.

Le nombre et la nature des enseignements sont loin de répondre à

Photo Neurdein.

Nouvelle Sorbonne : Péristyle du premier étage.

l'état de la science, moins encore à ses besoins. La liste des chaires des diverses facultés de Paris, en 1870, est courte, très courte, surtout si on la compare à celles des grandes universités étrangères à la même date ; à la Faculté de Droit, onze enseignements, à la Faculté de Médecine, vingt et un ; onze à la Faculté des Lettres, onze également à la Faculté des Sciences.

Cependant, à la fin du second Empire, des voix autorisées, celle d'un Ministre réformateur, Victor Duruy, créateur de l'École des Hautes-Études, celles des plus grands savants, Pasteur, Claude

Bernard, Sainte-Claire Deville, s'élèvent pour dénoncer la misère. On commence à s'émouvoir. Après la guerre de 1870, on s'émeut davantage sous la conviction que ce qui a triomphé à Sadowa et à Sedan, c'est l'esprit allemand, fils de la science allemande, et bientôt la restauration de l'enseignement supérieur français apparaît à l'élite comme une nécessité publique, comme une des formes du relèvement national. A peine la République proclamée et les républicains aux affaires, on se met à l'œuvre avec une ardeur confiante et de longs espoirs. Pendant vingt ans, sous l'impulsion de ministres comme Jules Ferry, René Goblet, Berthelot, pour ne dire que les noms des morts, sous l'action continue de la Direction de l'enseignement supérieur, Ville et État rivalisent pour construire des facultés nouvelles. A Paris, s'élèvent la nouvelle Sorbonne, la nouvelle École de Pharmacie, la nouvelle Faculté de Droit, la nouvelle Faculté de Médecine, dépense voisine de cent millions. Chaque année, le budget de l'enseignement supérieur s'accroît de plusieurs millions. Si bien qu'en 1890, le Gouvervement de la République pouvait, avec une légitime fierté, dire de la République devant le Sénat : « Dans ces quinze dernières années, elle a refait les bâtiments des facultés ; elle a constitué à peu près de toutes pièces leur outillage, leurs laboratoires, leurs collections, leurs bibliothèques ; elle a élargi et enrichi les cadres de leurs enseignements ; elle a plus que doublé leur budget ; elle a rendu meilleure la situation des personnes et doté les enseignements de ressources indispensables ; elle a créé deux catégories d'étudiants, autrefois inconnues en France, les étudiants en lettres et les étudiants en sciences ; elle a mis plus de science que par le passé là où dominait autrefois le souci des études professionnelles, et elle a donné une tâche professionnelle aux ordres de facultés qui n'en avaient pas ; elle a rendu aux facultés la personnalité civile qu'un pouvoir défiant leur avait contestée ; elle a rendu possible leur rapprochement pour une

œuvre commune ; elle a donné toute liberté à la science et aux doctrines ; elle a favorisé le groupement des étudiants aussi bien que celui des maîtres ; enfin, elle a vu le nombre de ses étudiants s'élever par milliers et les étrangers revenir à ses écoles. »

Et si ce témoignage paraissait partial, en voici un autre, irrécusable, celui d'un étranger bien informé, écrivant quelques années

Photo Neurdein.

Nouvelle Sorbonne : Péristyle du premier étage.

plus tard : « Quel que puisse être le jugement définitif des historiens de la République, ses pires détracteurs ne pourront contester ce fait que seule la Prusse, après Iéna, fut capable de reconstituer et de régénérer d'une manière aussi heureuse et aussi rapide chaque branche de son enseignement supérieur. »

La fin de l'entreprise, c'était la constitution, en France, d'un certain nombre d'universités analogues à celles de l'étranger, non pas, comme on l'a dit inexactement et injustement, par imitation servile de l'étranger, « cette maladie des peuples vaincus », mais parce que la forme universitaire, où les sciences diverses et les diverses disci-

plines sont unies et coordonnées, semblait, expérience faite, le meilleur moyen d'assurer la diffusion et le progrès des sciences. Ces universités, une loi eût pu les décréter dès le début. Mais la loi ne crée pas les mœurs, et, dans les facultés, les mœurs étaient alors telles qu'en venant prématurément les universités eussent risqué d'être factices et stériles. Au lieu d'en faire le prélude de la réforme, on eut la sagesse d'en faire le terme. Avant d'attacher l'étiquette sur des établissements encore dénués de l'esprit universitaire, on résolut de provoquer en eux cet esprit et de faire en sorte que peu à peu la constitution des universités finît par apparaître comme la conséquence des progrès réalisés et que, le moment venu, la loi eût moins à les créer qu'à les consacrer.

Il serait intéressant de suivre une à une toutes les greffes de cette épigénèse. Ici, il suffira d'indiquer les principales. On commence, en 1885, par restaurer la personnalité des facultés, tombée en désuétude. En même temps, on les autorise à recevoir des subventions et à en faire usage pour la création de nouveaux enseignements, pour les dépenses des laboratoires, bibliothèques et collections et pour des œuvres en faveur des étudiants. Comme on pouvait prévoir que des libéralités seraient faites indivises aux facultés d'une même ville, pour en régler l'emploi, on institue, en chaque centre académique, un conseil général des facultés.

C'était la première ébauche de l'organe central indispensable aux futures universités. Bientôt on le développe, on l'organise, on en étend les fonctions. On décide qu'il sera composé du recteur, président, des doyens et de délégués élus de chaque faculté. A la fonction modeste et intermittente de la première heure, on ajoute des fonctions scientifiques, des fonctions scolaires, des fonctions administratives. Très délibérément, on met ainsi en expérience un organe de vie commune entre facultés d'un même groupe.

A tout cela, le pouvoir, réglementaire, comme disent les juristes,

suffisait. Puisqu'on procédait expérimentalement il parut sage de s'en tenir d'abord à ce qu'il permettait. Pour aller plus loin, il fallait la loi. Aller plus loin, dans cette voie, c'était, pour chaque faculté, obtenir un budget propre, pour la réunion des facultés, devenir un

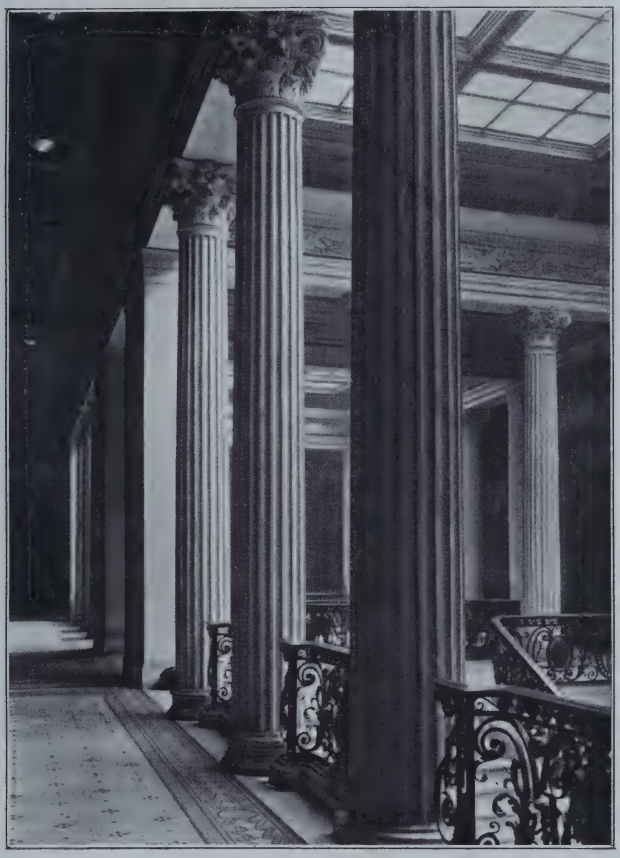

Photo Neurdein.
Nouvelle Sorbonne : Péristyle du premier étage.

corps, investi lui aussi de la personnalité civile, et n'être plus une juxtaposition de personnes. Quatre ans plus tard, en 1889, la loi de finances établit les budgets des facultés et décida qu'y seraient versés les crédits ouverts au Ministère de l'Instruction publique pour le matériel de ces établissements. Quatre ans plus tard, en 1893, nou-

veau progrès et décisif ; la loi de finances crée dans chaque ressort académique le corps des facultés, le déclare personne civile et le pourvoit d'un budget. Virtuellement, les universités étaient faites.

Que manquait-il à ces corps pour être des universités ? Trois choses seulement, mais trois choses essentielles. Un nom d'abord, leur nom vrai, le seul possible, le seul en usage dans tous les pays

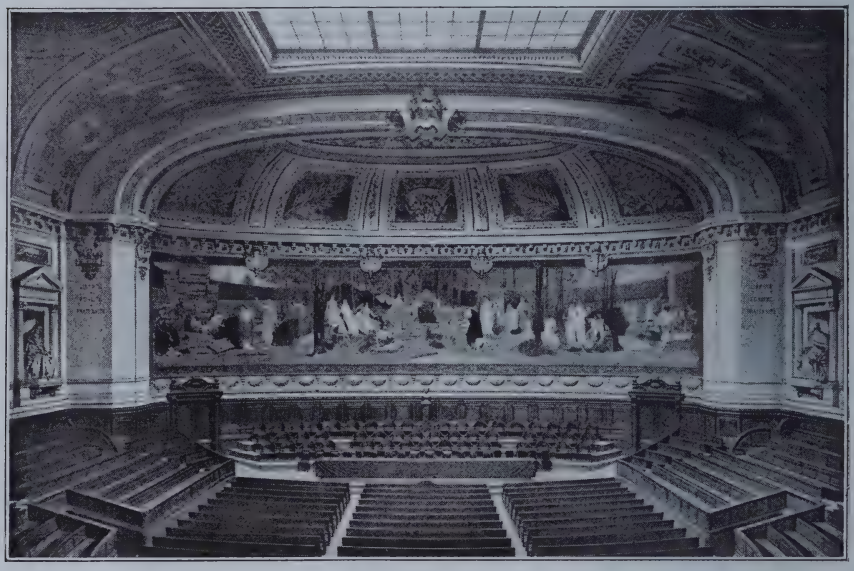

Nouvelle Sorbonne : Le grand amphithéâtre.

civilisés. En second lieu, un plein pouvoir disciplinaire sur leurs maîtres et sur leurs étudiants. Enfin une dotation plus large, plus certaine, plus régulière que le produit des dons et legs et des subventions.

Ce fut le triple don de la loi du 16 juillet 1896. Elle décidait que les corps de facultés prendraient le nom d'universités ; que les conseils des universités, auraient juridiction disciplinaire sur les professeurs et sur les étudiants, enfin que les droits d'études, d'inscriptions, de bibliothèque et de travaux pratiques, perçus jusqu'alors au profit

du Trésor, le seraient désormais au profit des universités elles-mêmes.

Ainsi s'acheva par une loi très simple cette lente et méthodique évolution. On voit sans peine quelles idées l'ont dirigée. Les universités sont les organes d'une fonction scientifique. Du premier au dernier échelon des études, la science à propager, la science à

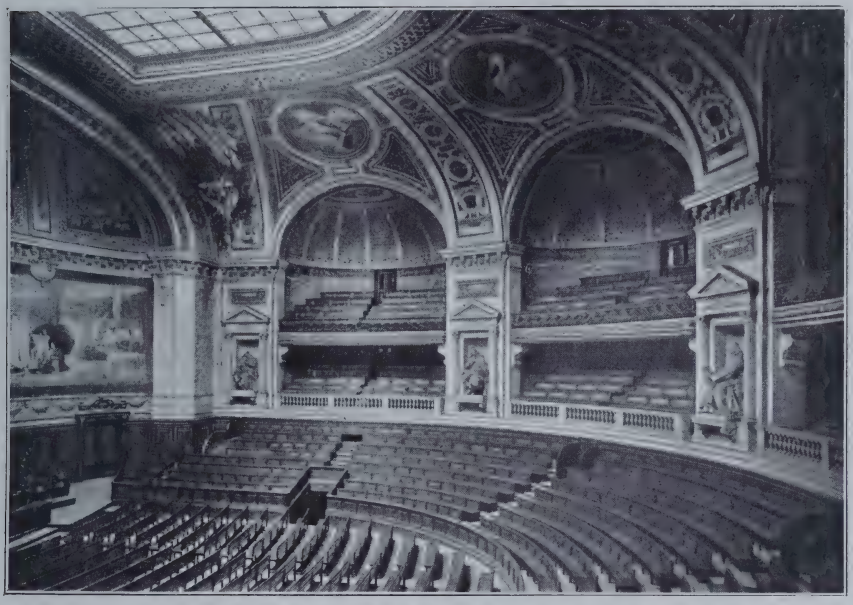

Nouvelle Sorbonne : Le grand amphithéâtre.

accroître, est la fin de tout l'organisme. Or, par essence, la recherche scientifique est libre : elle ne reconnaît d'autres lois que celles des méthodes, et ce sont lois que la puissance publique est inhabile à formuler. Mais, d'autre part, en France, l'enseignement supérieur, comme l'enseignement secondaire et l'enseignement primaire, est une fonction de l'État ; ses professeurs sont agents de l'État. Dès lors, ils forment un service public. Ce service a sans doute ceci de propre et de personnel qu'il est intellectuel et moral. Cependant, comme tout service public établi par l'État, dans l'inté-

rêt commun, il est soumis à des règles édictées par la puissance publique.

Il fallait donc concilier cette indépendance et cette dépendance. Pour cela, les universités ont été affranchies de toute entrave dans leur vie scientifique ; elles sont maîtresses de leurs programmes, de leur organisation scientifique sans autre obligation que de pourvoir aux enseignements nécessaires à la collation des grades conférés par l'État. En outre de ces grades, elles peuvent instituer des titres d'ordre scientifique, délivrés en leur nom, mais ne conférant aucun des droits et privilèges attachés aux grades d'État. Sous leur vie scientifique et pour en accroître les moyens, on a placé la vie civile la plus large, la mieux assurée, sans autres restrictions ou tutelles que celles qui résultent des lois générales du pays, et le principe constitutionnel de la responsabilité ministérielle. Juridiquement, les universités françaises sont donc des organes de l'État, plus souples qu'autrefois, animés d'une vie propre et trouvant dans leur vie civile des moyens de mieux réaliser leur libre fonction scientifique.

II

La constitution de l'Université.

L'Université de Paris est un corps collectif. A l'origine, en 1896, elle comprenait cinq facultés, la Théologie protestante, le Droit, la Médecine, les Sciences, les Lettres et l'École supérieure de Pharmacie. La Faculté de Théologie catholique avait été supprimée une dizaine d'années plus tôt ; la Faculté de Théologie protestante, inutile du moment que l'État, ne nommant plus de ministres des cultes, n'avait plus à en former, devait disparaître, elle aussi, en 1902, à l'application de la loi qui a séparé les Églises de l'État L'Université de Paris perdait donc avec elle un de ses organes primitifs. L'année

suivante, elle en recevait un autre. L'École Normale supérieure lui était réunie.

Ainsi constituée, l'Université n'est rien sans ses éléments constituants. Au contraire, chacun de ces éléments était et serait quelque chose hors de cette réunion. Chacun a sa personnalité propre, son budget, sa vie, sa fonction, ses professeurs, ses étudiants.

La toute neuve Université de Paris, comme autrefois l'ancienne, couvre de ses édifices le sommet, le flanc Nord et les confins de la Montagne Sainte-Geneviève. Le pays latin du moyen âge est resté le « quartier latin » de Paris, bien que le latin soit la seule langue qu'on n'y parle pas. Son centre est à la nouvelle Sorbonne, immense palais rectangulaire, face à la rue des Écoles, limité à l'ouest par les rues de la Sorbonne et Victor-Cousin, à l'est par la rue Saint-Jacques, au sud par la rue Cujas. Y logent les services généraux de l'Université, la section principale de la Bibliothèque universitaire, la Faculté des Lettres et

Puvis de Chavannes. — Le Bois Sacré.
(Grand amphithéâtre de la Sorbonne.)

partie de la Faculté des Sciences. Près du Panthéon, la Faculté de Droit, celle de Soufflot, sévère édifice, agrandi, plus que doublé, sur la rue Soufflot, la rue Saint-Jacques et la rue Cujas. Rue d'Ulm, l'École Normale supérieure, entre cours et jardins. Boulevard Saint-Germain, la Faculté de Médecine ; place de l'École-de-Médecine, l'École pratique, pavillons de dissection, laboratoires d'anatomie, de physiologie, d'anatomie pathologique, d'histologie, etc.; dans presque tous les hôpitaux de Paris, à l'Hôtel-Dieu, à Saint-Antoine, à Beaujon, à Laennec, à Saint-Louis, à la Maternité, les nombreuses cliniques de la Faculté. Avenue de l'Observatoire, l'Ecole supérieure de Pharmacie, avec ses immenses laboratoires et son jardin botanique. Aux fortifications, sur un bastion, le laboratoire de physiologie expérimentale. Près du Jardin des Plantes un très vaste laboratoire de la Faculté des Sciences pour l'enseignement élémentaire, théorique et pratique, des sciences physiques, chimiques, et naturelles. Rue Michelet, près l'École de Pharmacie, l'École de Chimie appliquée, dans un vieux baraquement qui va disparaître, et sera remplacé, entre la rue Saint-Jacques et la rue d'Ulm par un vaste Institut de Chimie, long de 140 mètres. Enfin, pour les besoins de demain, un grand terrain de 20.000 mètres carrés de superficie, tout récemment acheté par l'Université, de ses deniers, l'ancien couvent des Visitandines.

Ce n'est pas tout, l'Université de Paris s'étend hors de Paris. A Nice, elle a l'admirable observatoire, construit, outillé, doté par Raphael Bischoffshein et qu'il lui a donné avec son annexe de haute altitude au Mont-Mounier. Sur la Méditerranée, à Banyuls, le laboratoire maritime Arago, créé par Lacaze-Duthiers. Sur la Manche, le laboratoire maritime de Roscoff, si connu des naturalistes du monde entier, créé par le même savant. Plus loin, au nord, sur la Manche encore, le laboratoire maritime de Wimereux, construit et donné par M. Lonquety. Enfin, à Fontainebleau, à

la lisière de la forêt, un laboratoire de physiologie végétale.

Tous ces édifices ne lui appartiennent pas en propre. L'École supérieure de Pharmacie et l'École Normale supérieure sont propriétés domaniales. La nouvelle Sorbonne, la Faculté de Droit, la Faculté de Médecine, construites à frais communs par l'État et la Ville, sont propriétés de la Ville de Paris. En propre, l'Université possède

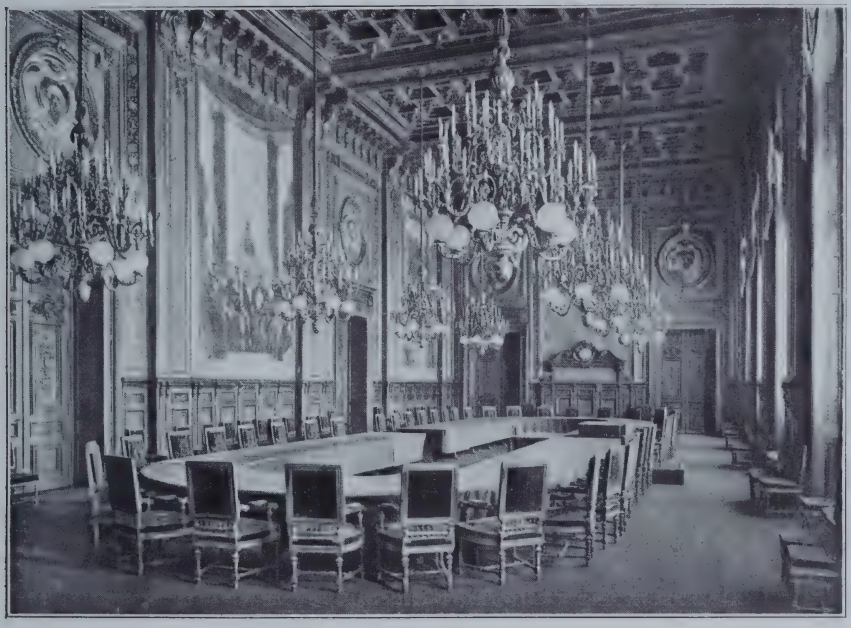

Nouvelle Sorbonne : Salle du Conseil de l'Université de Paris.

l'Observatoire de Nice, les laboratoires maritimes, les terrains de la rue Saint-Jacques et de la rue d'Ulm, les laboratoires voisins du Jardin des Plantes, construits de ses deniers.

Toute personne civile doit être représentée. Parfois elle l'est par l'ensemble de la collectivité ; très rarement par un seul individu ; le plus souvent par un conseil. On ne pouvait songer à faire délibérer sur les intérêts communs les trois cents professeurs, chargés de cours, maîtres de conférences et agrégés des facultés de Paris ;

encore moins pouvait-on en confier la charge à un seul homme. On l'a remise à un conseil, le Conseil de l'Université.

Ce Conseil comprend des membres de droit et des membres élus : comme membres de droit, le Vice-Recteur de l'Académie de Paris, président, les Doyens du Droit, de la Médecine, des Sciences et des Lettres, le Directeur de l'Ecole supérieure de Pharmacie, le Directeur et le Sous-Directeur de l'École Normale supérieure ; comme membres élus, deux délégués de chaque faculté et deux de l'École de Pharmacie, avec mandat de trois ans.

Le Conseil se réunit régulièrement une fois par mois, à la Sorbonne ; il peut être convoqué extraordinairement par le Recteur, ou sur la demande du tiers de ses membres.

Quelles sont ses attributions ? — On peut les grouper sous trois chefs, la vie civile de l'Université, sa vie scientifique, sa vie scolaire. Pour la vie civile, le Conseil statue sur l'administration des biens de l'Université, sur l'exercice des actions en justice ; il délibère sur les acquisitions, aliénations et échanges des biens de l'Université, sur les baux d'une durée de plus de dix-huit ans, sur les emprunts, sur l'acceptation des dons et legs, sur les offres de subventions, il donne son avis sur les budgets et comptes des facultés. — Pour la vie scientifique, il statue sur la réglementation des cours libres, sur l'organisation et la réglementation des cours, conférences et exercices pratiques communs à plusieurs facultés, sur l'organisation générale des cours, conférences et exercices pratiques proposés chaque année par les facultés et écoles de l'Université, et il a pour mandat spécial d'y établir la coordination nécessaire au bien des études et aux intérêts des étudiants ; il délibère sur les créations d'enseignements rétribués sur les fonds de l'Université, sur l'institution et la réglementation des titres d'ordre scientifique que l'Université est en droit de créer ; il donne son avis sur les créations, transformations ou suppressions des chaires rétri-

buées sur les fonds de l'État, sur le règlement des services communs à plusieurs facultés, tels que bibliothèque universitaire, laboratoires, instituts communs. — Scolairement, le Conseil statue sur l'institu-

Nouvelle Sorbonne : Cabinet du Recteur.

tion d'œuvres dans l'intérêt des étudiants ; sur la répartition entre les étudiants des diverses facultés et écoles de l'Université, des dispenses de droits prévues par les lois et règlements ; il délibère sur les règlements relatifs aux dispenses de droits perçus par l'Univer-

sité. Il a juridiction disciplinaire sur les professeurs et les étudiants de toutes les facultés, sauf appel au Conseil supérieur de l'Instruction publique. Enfin, en cas de désordres graves dans une faculté, cette

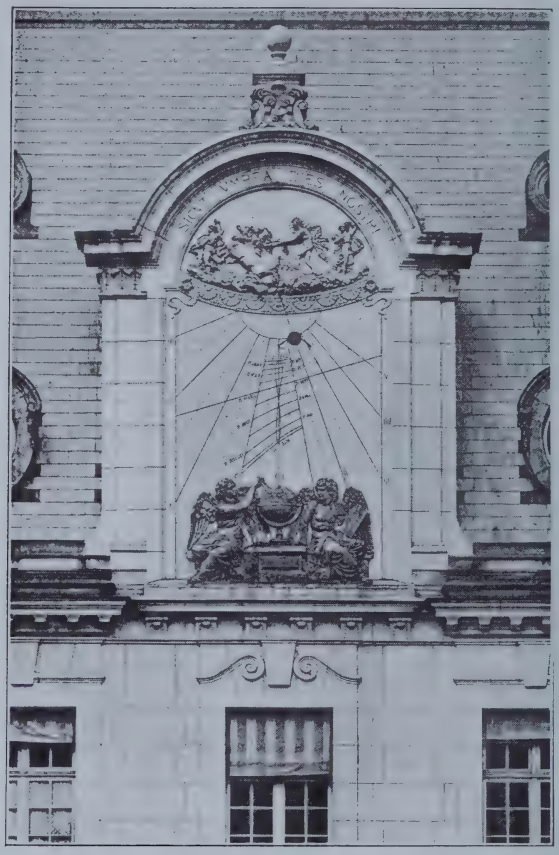

Cadran solaire provenant de la Sorbonne de Richelieu.

faculté ne peut être fermée totalement ou partiellement sans son avis.

Je viens d'employer les mots *statue, délibère, donne son avis;* ils marquent trois degrés dans les pouvoirs du Conseil. Quand il *statue*, sa décision est définitive ; elle ne peut être annulée que par arrêté du Ministre et seulement dans deux cas, excès de pouvoir ou violation d'une disposition légale ou réglementaire. Quand il *délibère*,

sa décision est soumise à l'approbation du Ministre de l'Instruction publique. Celui-ci peut ne pas l'approuver; mais il n'est pas en droit d'y substituer sa décision propre. Enfin quand il *donne* simplement *son avis*, le Ministre peut décider à l'opposé de cet avis. En outre de ces pouvoirs, le Conseil, sur l'initiative de ses membres,

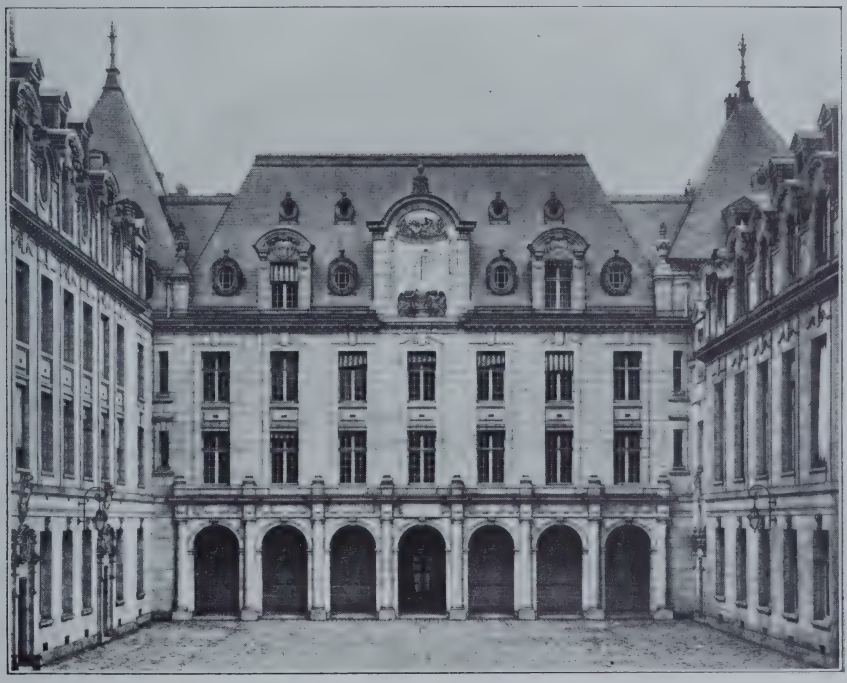

Nouvelle Sorbonne : Cour intérieure.

peut émettre des vœux sur toute question relative à l'enseignement supérieur.

Après le pouvoir délibérant, et pour réaliser ses décisions, le pouvoir exécutif. — Il est confié au recteur, Président du Conseil de l'Université. A Paris, en vertu d'un vieux règlement, le Recteur de l'Académie de Paris est le Ministre de l'Instruction publique. Deux fois seulement, à ma connaissance, le Ministre a exercé, *honoris causâ*, la fonction rectorale. Il a présidé la première assemblée de

l'Université ; il a présidé, l'an passé, à la Sorbonne, la séance solennelle de réception de l'Université de Londres par l'Université de Paris ; pour la vie de tous les jours, il remet sa charge au Vice-Recteur.

Ce Vice-Recteur n'est pas l'analogue du recteur de la vieille Université de Paris, ou des recteurs de certaines universités étrangères. Le premier était élu pour un temps très court, par les délégués des facultés et des nations. Il tenait d'elles tout son pouvoir, et ne devait des comptes qu'à elles. A l'étranger, là où il y a un recteur, par exemple en Allemagne, il est un professeur, élu le plus souvent pour un an, soit par l'ensemble, soit par les délégués de ses collègues. Sa fonction est surtout représentative ; à côté de lui, agit, pour l'administration, un délégué de l'État, un curateur. En France, pays centralisé, les recteurs d'Académie existent depuis une centaine d'années. Choisis le plus souvent parmi les professeurs de facultés, nécessairement pourvus du grade de docteur, ils sont agents directs de l'État. Ils sont placés chacun à la tête d'une circonscription géographique, appelée Académie et qui comprend plusieurs départements. Ils ont sous leur autorité les facultés, les lycées et collèges de garçons et de filles, les écoles normales primaires et, en partie, les établissements d'enseignement primaire. Quand on fit les Universités, on ne voulait pas, on n'eût pas pu bouleverser toute une partie de l'organisation administrative de la France. On fut donc tout naturellement conduit à laisser le recteur à la tête de l'Université, comme il était auparavant à la tête des facultés.

Mais là son rôle est double. Agent de l'État, il représente l'État devant l'Université. A ce titre, il veille à l'exécution des décisions du Ministre, à l'observation des lois et règlements. Pouvoir exécutif de l'Université, il est chargé d'exécuter ses décisions ; il la représente devant l'État ; situation en partie double, qui peut être parfois délicate, mais que le libéralisme des Ministres et l'autorité morale des recteurs ne rendront jamais périlleuse.

Sans ressources, une personne civile est impuissante. Quelles sont les ressources de l'Université de Paris, j'entends ses ressources propres ? Quels usages est-elle en droit d'en faire ? Quels usages en a-t-elle fait ? En devenant université, les facultés de Paris n'ont pas cessé d'être établissements de l'État. L'État continue donc, comme par le passé, de pourvoir à leurs besoins par des sommes

Photo Neurdein.

Nouvelle Sorbonne : Galerie sur la cour intérieure.

considérables. Tout ce qu'il leur donnait auparavant, a été maintenu au budget, augmenté même. En 1908, le personnel de ces facultés, nommé et rétribué par l'État, est inscrit au budget du Ministère de l'Instruction publique pour 3.837.075 francs, auxquels il faut ajouter 267.000 francs pour les dépenses propres de l'École Normale supérieure. En outre, l'État donne à l'Université, pour être répartie par son Conseil entre ses divers établissements, une somme élevée, affectée aux dépenses de matériel, frais de cours, dépenses de laboratoires, de chauffage, éclairage, etc...

Les ressources propres de l'Université sont d'abord une partie des droits payés par les étudiants. Avant 1896, tous ces droits étaient perçus au profit du Trésor. En créant les universités, pour leur assurer des ressources certaines, pour éveiller en elles l'esprit d'émulation, de ces droits on fit deux parts. Les droits d'examens en vue des grades d'État restèrent recettes d'État; ils continuèrent d'être encaissés au profit du Trésor. Mais les droits d'études, d'inscription, de bibliothèque, de travaux pratiques, en un mot tous ceux qui se rapportent à la vie scientifique de l'étudiant, devinrent recettes d'Université et furent désormais versés à sa caisse. A Paris, c'est une recette considérable ; elle s'est élevée en 1906 aux chiffres suivants : droits d'immatriculation, 66.120 francs; droits d'inscription, 737.640 francs ; droits de bibliothèque, 101.912 fr. 50; droits de travaux pratiques et de laboratoires, 397.797 fr. 50: Total, 1.303,470 francs, auxquels il convient d'ajouter le produit des examens pour les titres scientifiques établis par l'Université elle-même, en dehors des grades d'État, soit 44.675 francs, en 1906.

De cette recette entière l'Université n'est pas libre de disposer à sa guise. Elle doit donner aux bibliothèques tout le produit des droits de bibliothèque ; aux laboratoires, le produit complet des droits de laboratoires et de travaux pratiques. Elle ne dispose donc en réalité que des droits d'immatriculation, d'inscription et des droits d'examens aux titres institués par elle. On a pu le voir par les chiffres relevés, la marge est encore grande.

Mais en lui faisant largesse des droits d'étude, la loi en a cependant délimité l'emploi. Certains abus étaient possibles. On y a coupé court, d'avance, en décidant que les Universités ne pourraient employer ces ressources qu'aux objets suivants : dépenses des laboratoires, bibliothèques et collections, construction et entretien des bâtiments, création de nouveaux enseignements, œuvres dans l'intérêt des étudiants.

A l'aide des ressources de cette catégorie, l'Université de Paris a déjà réalisé nombre d'améliorations, les unes extraordinaires, les

Photo Neurdein.

Église de la Sorbonne.

autres ordinaires. A peine constituée, pleine de foi en sa vitalité, et confiante dans la persistance de sa personnalité civile, elle empruntait 1.700.000 francs au Crédit Foncier pour construire, rue Cuvier,

le vaste atelier de l'enseignement élémentaire des sciences physiques, chimiques et naturelles. Tout récemment, faisant bloc d'une subvention de l'État, d'une libéralité du Prince de Monaco, de ses ressources disponibles, et s'endettant encore un peu, elle achetait, au prix de 1.843.952 francs, pour ses besoins actuels et surtout pour ses besoins futurs, le couvent des Visitandines, bâtiments et jardins. Dans l'intervalle, elle construisait, sur un des bastions à elle abandonnés par l'administration de la Guerre, un laboratoire de physiologie ; elle améliorait Roscoff, Banyuls, Wimereux ; elle perfectionnait l'outillage de ses facultés, collections d'archéologie et d'art moderne, géographie, laboratoires de sciences expérimentales, séminaires d'études à la Faculté de Droit, à la Faculté des Lettres. En même temps, elle créait, à la Faculté de Droit, une chaire d'histoire du droit public romain, une chaire d'histoire des doctrines économiques, une chaire d'histoire des traités, une chaire de législation et d'économie rurales, et trois emplois d'agrégés ; à la Faculté de Médecine, deux emplois d'agrégés, trois emplois de préparateur ; à la Faculté des Sciences, une chaire d'histologie, une de physique générale, un cours de chimie appliquée, des conférences de mathématiques, deux emplois de chefs de travaux, huit emplois de préparateurs ; à la Faculté des Lettres, une chaire d'histoire de l'art, une chaire de langue et littérature anglaises, un cours de psychologie expérimentale, un cours de langue et littérature russes, un cours de langues et littératures scandinaves.

Les subventions des communes, des établissements publics et des particuliers forment un second groupe de ressources. Il en est venu à l'Université de Paris de bien des côtés, voire d'Amérique, toutes avec des affectations déterminées. La Ville de Paris, toujours si généreuse pour l'instruction publique, ouvre la liste : une chaire d'Histoire de la Révolution française à la Faculté des Lettres, une chaire d'Évolution des êtres organisés à la Faculté des Sciences ;

plus tard, deux chaires à la Faculté de Médecine, une de Gynécologie, une autre de Clinique infantile; tout récemment une chaire de Chimie biologique à l'École supérieure de Pharmacie; en outre, des bourses à la Faculté de Droit et à l'École de Pharmacie, un subside annuel à la Bibliothèque universitaire, section de médecine, et quatre mille francs pour le personnel du Bureau de renseignements de la Sorbonne.

Photo Neurdein.

Église de la Sorbonne. — Tombeau de Richelieu.

Après la Ville de Paris, sur la liste déjà longue, je relève : subvention du Conseil général de la Seine, pour prêts d'obligeance aux étudiants; subvention du Gouvernement de l'Algérie et du Gouvernement Tunisien pour un cours de Géographie et de colonisation de l'Afrique du Nord ; subvention de l'Institut Pasteur pour une maîtrise de conférences de Chimie biologique à la Faculté des Sciences; subvention du Gouvernement hongrois pour un cours de Langue et littérature hongroises à la Faculté des Lettres ; subvention du comte de Chambrun, pour un cours d'Histoire de l'éco-

nomie sociale à la Faculté des Lettres et pour un cours d'Économie sociale à la Faculté de Droit; subvention de l'Américain A. Carnegie, pour bourses au laboratoire Curie; subvention de l'Américain James Hyde pour un cours fait, chaque année, en anglais, à la Faculté des Lettres, par un professeur de l'Université Harvard; sub-

Nouvelle Sorbonne : Salle de lecture de la Bibliothèque de l'Université.

vention de M. Albert Kahn, 50.000 francs par an, pour bourses de voyage autour du Monde ; subvention du Gouvernement général de l'Indo-Chine, pour l'Institut de Médecine coloniale de la Faculté de Médecine.

Les dons et legs sont une troisième et dernière source de revenus. L'Université de Paris, et plusieurs de ses facultés, toutes investies comme elle de la personnalité civile, en ont déjà reçu de considérables. Tous, sauf un, ont une affectation déterminée. A la Faculté de Droit, le legs Goulencourt, plus de 600.000 francs, avec pleine

liberté d'emploi. A la Faculté des Lettres, le legs Flammermont, 3.266 francs de rente, pour une caisse de prêts aux étudiants d'histoire moderne ; le legs Beljame, en faveur des étudiants de langue anglaise ; le legs Duplessis, collection d'ouvrages d'art ; le legs Michonis, environ 500.000 francs, bourses de voyage aux étudiants en philosophie et histoire religieuse. A l'École de Pharmacie, donations Buignet, Desportes, Menier, prix aux étudiants. A l'Université, fondation Armand Colin, bourses de voyages à l'étranger ; fondation Marillier ; fondation de la marquise Arconati-Visconti, prix Peyrat, histoire contemporaine ; fondation Lannelongue, bourse à un étudiant en médecine originaire du Gers ; fondation du duc de Loubat, citoyen américain, chaire de Clinique thérapeutique à la Faculté de Médecine ; donation par M. Raphaël Bischoffsheim de l'Observatoire de Nice et de ses dépendances, le tout évalué à 2.770.643 francs ; legs par le même de 2.500.000 francs pour l'entretien de cet Observatoire ; legs Commercy, 4.000.000, pour favoriser les études à la Faculté des Sciences. Enfin, tout récemment, donation Deutsch (de la Meurthe), 500.000 francs et 15.000 francs de subvention annuelle, pour la création d'un Institut d'aerotechnique ; donation Basil Zaharoff, 700.000 francs, pour la création d'une chaire d'aviation.

A cet égard, la loi de 1896 n'a donc pas été stérile.

III

Les Professeurs.

A travers ces chiffres, on entrevoit déjà l'intensité de la vie scientifique et scolaire de l'Université de Paris. Ce n'est pas un établissement médiocre que celui qui, outre le gros subside de l'État, tire de son activité tant de ressources, et auquel les libéralités viennent de

tant de côtés, parfois de si loin, nombreuses, copieuses et variées. Pour s'en rendre un compte exact, il faudrait pénétrer dans chaque

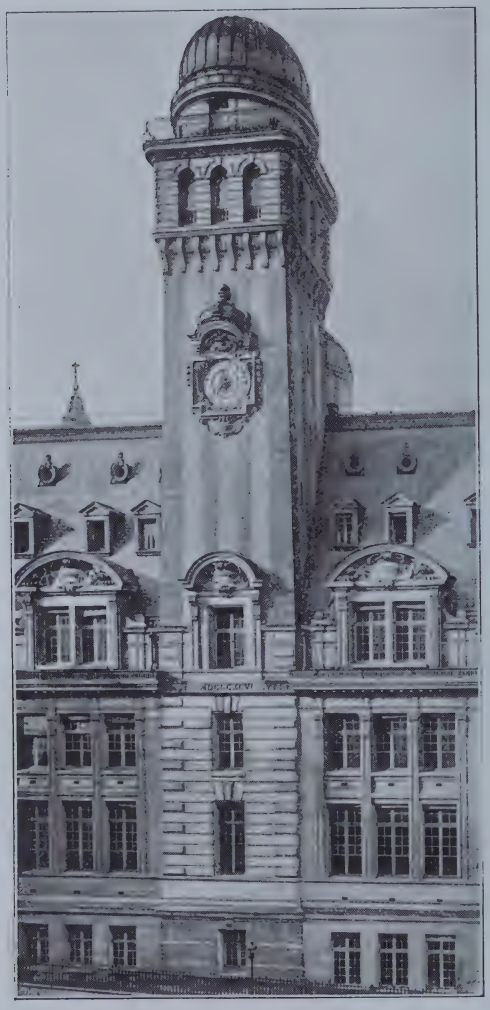

Nouvelle Sorbonne : Tour de l'Astronomie.

faculté, dans chaque service, dans chaque laboratoire aux heures où les ruches sont en travail, dans les bibliothèques aux instants où elles regorgent de lecteurs ; on ne le peut ici. A défaut du détail,

une esquisse par grandes masses pourra donner une idée de l'activité universitaire du Paris contemporain.

Nouvelle Sorbonne : Tour de la Physique.

D'abord la masse des professeurs. Ils sont aujourd'hui au nombre de 320 : 43 à la Faculté de Droit ; 108 à la Faculté de Médecine, y compris 29 médecins et chirurgiens des hôpitaux, chargés de cours de

cliniques annexes ; 64 à la Faculté des Sciences; 78 à la Faculté des Lettres et 32 à l'École de Pharmacie. L'École Normale supérieure, administrée par un Directeur assisté par un Sous-Directeur, n'a pas de professeurs en propre. Ses élèves sont immatriculés, suivant les sections, à la Faculté des Lettres ou à la Faculté des Sciences.

Ces 320 professeurs ne sont pas tous du même titre. On distingue entre eux les professeurs titulaires, les chargés de cours, les maîtres de conférences, les agrégés. Les professeurs titulaires, nommés par

Médaille de l'Université de Paris.
(Gravée par Chaplain.)

décret, sur présentation de la Faculté et de la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, sont inamovibles. Ils sont 37 à la Faculté de Droit, 38 à la Faculté de Médecine, 28 à la Faculté des Sciences, 35 à la Faculté des Lettres, 13 à l'École de Pharmacie. Généralement plus jeunes, les chargés de cours et les maîtres de conférences sont nommés par le Ministre, quand ils sont rétribués sur les fonds de l'État, par le Recteur, sur présentation du Conseil de l'Université, quand ils reçoivent leur traitement sur les fonds de l'Université. Ils sont, suivant les facultés, docteurs en droit, en médecine, ès sciences ou ès lettres. Les agrégés sont nommés par concours. Ils n'existent qu'à la Faculté de Droit,

à la Faculté de Médecine et à l'École de Pharmacie. Ils peuvent être et souvent ils sont chargés de cours complémentaires.

Aux chefs d'emploi, dans les services à laboratoires et à travaux pratiques, sont adjoints de nombreux auxiliaires, chefs des travaux, chefs de laboratoires, chefs de cliniques, prosecteurs, préparateurs, aides, moniteurs.

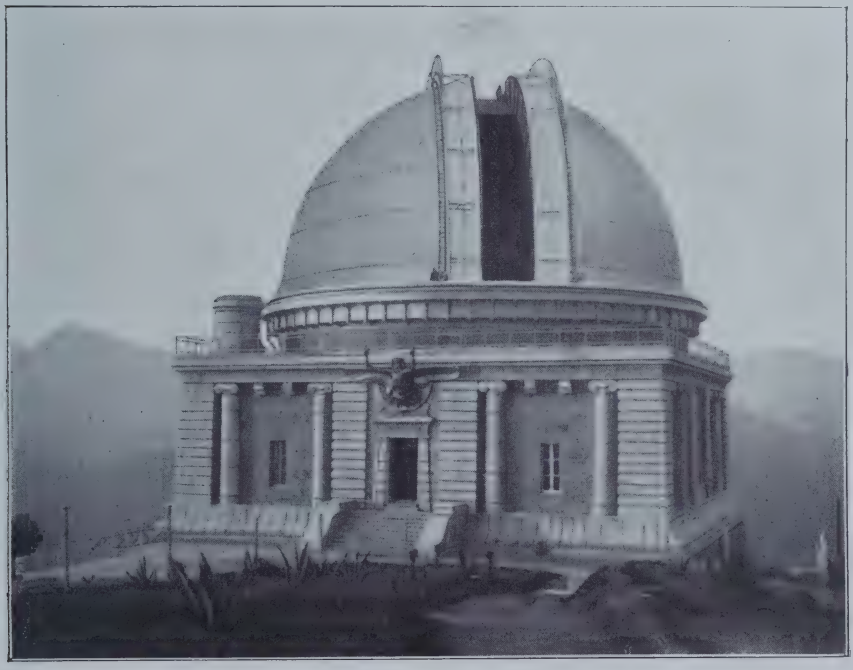

Observatoire de Nice. — Grande Coupole.

Au total, l'ensemble du personnel affecté à l'enseignement atteint le chiffre de 628.

Pour être complet, à ce chiffre il faut ajouter les cours libres. Le Conseil de l'Université les autorise très libéralement. Il exige seulement une garantie scientifique, soit un doctorat, soit des travaux personnels équivalents, une méthode scientifique, un sujet rentrant dans l'encyclopédie universitaire et ne faisant pas double emploi

avec les sujets traités par ses professeurs. A titre d'exemples, voici quelques-uns des cours libres autorisés en 1908 : Droit musulman. — Le régime matrimonial en droit allemand. — Sciences auxiliaires de l'histoire du droit. — Psychiatrie appliquée à l'étude du droit. — Rythmique musicale intuitive. — Langue et littérature hébraïques. — Langue et littérature scandinaves. — Principes de colonisation appliqués à l'Afrique occidentale française. — Le dessin dans l'art français. — Le style classique italien à travers les écoles d'art d'Europe du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle. — Égypte et Syrie au temps des Hyksos et de Thoutmès. — Histoire de l'assistance publique en France. — Électricité animale. — Phonation et audition. — Généralités de la chimie organique. — Méthodes d'Hamilton et de Jacobi en mécanique céleste.

En principe, tous les cours de l'Université sont publics. C'est la tradition française, celle de Guizot, Cousin et Villemain. Elle a eu ses inconvénients. Souvent elle a attiré aux auditoires des facultés un public incompétent et frivole, au niveau duquel fatalement se mettait le professeur. Il est vrai que la mode des cours oratoires a été limitée à la Faculté des Lettres, et à quelques cours de vulgarisation de la Faculté des Sciences, que jamais elle ne s'est étendue aux enseignements hardiment ésotériques de la Faculté des Sciences, ni à la Faculté de Droit, ni à la Faculté de Médecine. On n'y a pas renoncé. Mais depuis que la Faculté des Lettres et la Faculté des Sciences ont de vrais étudiants, les cours publics eux-mêmes ont pris une allure plus didactique et un caractère plus savant. Ce sont, non plus conférences d'Athénée pour un public mondain, mais cours d'initiation à la science et à ses méthodes. L'ignorant désœuvré qui s'y égare, s'y sent vite en pays étranger. De la tradition, on n'a conservé que l'habitude des larges et claires ordonnances, de l'exposition lucide, du solide enchaînement des idées, toutes qualités françaises qu'il importe de conserver, et de donner en exemple

aux étudiants des rangs desquels sortiront les maîtres de demain.

Toutefois ne sont publics que les cours qu'une décision de la Faculté n'a pas réservés aux seuls étudiants. En fait, la plupart des cours et des travaux pratiques dont ils sont assortis se font pour eux seuls, *privatim*, et même *privatissime*, comme on dit en Allemagne, par groupes d'autant plus limités que l'objet du travail est plus délicat

Laboratoire Arago à Banyuls-sur-Mer.

ou plus difficile. A l'Université, le travail est libre, celui de l'étudiant comme celui du maître. Il ne l'est pas cependant au même degré qu'en Allemagne. Là, l'unique sanction des études universitaires est le doctorat, et le doctorat consiste en la composition et la soutenance d'une thèse sur un sujet choisi par le candidat sous l'inspiration d'un maître de son choix. Les examens d'État, en vue de l'exercice des professions publiques, médecine, administration, enseignement, barreau, magistrature, si stricts, si chargés, si difficiles, se passent en dehors des universités, devant des jurys spéciaux, et les universités sont censées n'y pas préparer. Chez nous, au contraire, depuis le Consulat, les

grades académiques sont grades d'État, et conditions à l'exercice de certaines professions, et il n'est ni à prévoir, ni à souhaiter, avec nos mœurs, qu'il cesse d'en être ainsi. L'État donc en détermine les programmes, et fatalement ces programmes deviennent en partie la règle de l'activité des universités ; règle large cependant, souple, et sans tyrannie, qui, tout en limitant la *liberté académique*, laisse à l'étudiant le choix de ses maîtres, au maître le choix du sujet à traiter dans l'objet général de son enseignement, et une pleine indépendance de procédés et de méthodes. Les choses sont ordonnées de telle façon que d'année en année, au cours gradué des études, croisse la liberté de l'élève. D'abord, pour les débutants, l'initiation aux méthodes, et les résultats généraux de la science ; puis, une première initiation à la recherche ; enfin, au sommet, le travail personnel en toute liberté, sous la direction plus lointaine des maîtres, le doctorat, chef-d'œuvre du compagnon savant en vue de la maîtrise.

Où les universités sont affranchies de toutes les gênes des grades d'État, c'est dans les titres d'ordre scientifique qu'elles sont libres d'instituer et de régler. L'Université de Paris a déjà usé assez largement de cette franchise. Les titres créés jusqu'ici par elle sont de deux sortes : les uns d'ordre technique, les autres d'ordre purement scientifique. Dans le premier groupe, le certificat de sciences pénales, à la Faculté de Droit, aux études duquel concourent, avec des professeurs de la faculté, des magistrats et des médecins légistes ; le diplôme de médecin colonial et le diplôme de médecin légiste, psychiatrie et médecine légale, à la Faculté de Médecine ; le diplôme d'ingénieur chimiste, à la Faculté des Sciences, sanction des trois années d'études de l'Institut de chimie appliquée. Le titre purement scientifique est un, avec des modalités différentes, suivant les facultés ; c'est le doctorat de l'Université de Paris. Les épreuves en sont les mêmes que celles du doctorat d'État. Mais comme il ne donne pas

les mêmes droits, comme il est simplement une preuve de savoir approfondi, on peut y prétendre sans justifier des grades antérieurs, baccalauréat, licence, exigés par les lois et règlements pour le doctorat d'État. Il suffit de prouver qu'on est apte à ce degré du travail universitaire. Les Français n'en sont pas exclus ; mais les étrangers qui viennent à Paris achever ou perfectionner des études

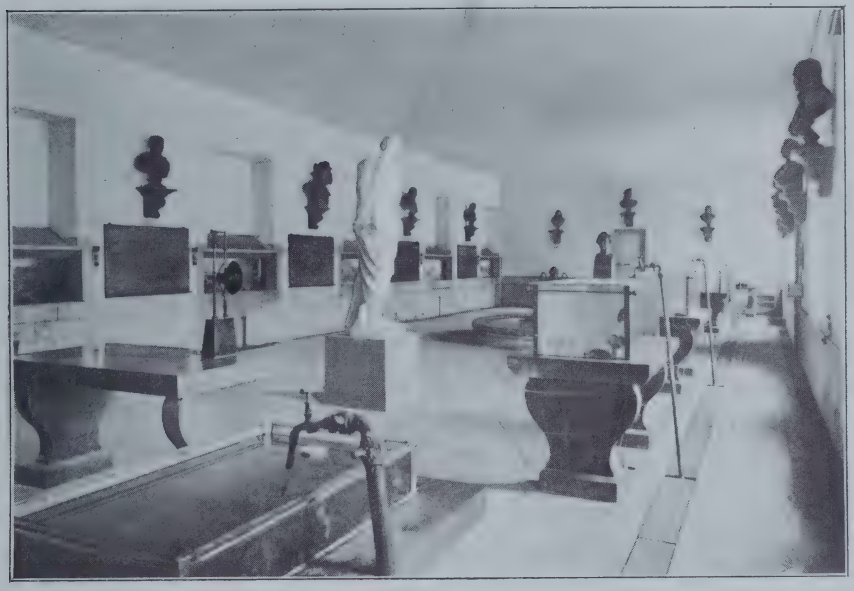

Laboratoire Arago à Banyuls-sur-Mer. — Salle des aquariums.

commencées ailleurs, sont les plus nombreux à le poursuivre. En 1907, il a été conféré 44 doctorats de l'Université de Paris, 15 à la Faculté de Médecine, 8 à la Faculté des Sciences, 10 à la Faculté des Lettres, 11 à l'École de Pharmacie. Rien que par ces chiffres, on voit que le titre n'est pas prodigué. Le bon renom de l'Université de Paris est engagé à ce qu'il ne soit pas tenu, à l'étranger, pour inférieur au doctorat d'État. De fait, il est si estimé que ceux qui l'ont obtenu tiennent, une fois revenus en leurs pays, à en porter la marque. Ils ont demandé un insigne. Le Conseil de l'Uni-

versité leur a accordé le droit de porter l'épitoge à trois rangs d'hermine, indice du grade de docteur, aux couleurs de Paris, rouge et bleu.

IV

Les Étudiants.

Maintenant la masse des étudiants. Elle est énorme, presque autant qu'au moyen âge : 16.175, en 1907. Toutefois une remarque est ici nécessaire. En fait, tous ces étudiants ne sont pas présents. Je ne parle pas des irréguliers de l'école buissonnière. C'est une espèce abondante, surtout à la Faculté de Droit, qu'on a connue de tout temps, et que les temps futurs connaîtront sans doute aussi. Je parle des absents pour cause légitime. De par les règlements scolaires, l'inscription vaut pour deux ans ; par suite reste inscrit et est recensé tout étudiant dont la dernière inscription ne remonte pas au delà de deux années. Beaucoup sont dans ce cas, sans parler des irréguliers. Les uns sont au service militaire ; les autres, internes des hôpitaux, candidats aux agrégations des lycées, candidats au doctorat, travaillent en vue de leurs examens et concours, toutes inscriptions prises. Ils continuent d'entrer en compte. Ainsi à la seule Faculté de Droit, en 1907, 1.530 étudiants régulièrement dénombrés, n'avaient fait aucun acte de scolarité.

Sous le bénéfice de cette réserve, en l'année 1907, les 16.175 étudiants immatriculés à l'Université de Paris étaient répartis de la manière suivante : à la Faculté de Droit, 7.182, dont 582 candidats au doctorat ; — à la Faculté de Médecine, 3.201, savoir : 3.037 aspirants au doctorat, 6 à l'officiat, vieux titre inférieur supprimé depuis longtemps déjà, mais que peuvent demander encore ceux qui en avaient naguère commencé les études, 73 élèves sages-femmes et 85 élèves chirurgiens-dentistes ; — à la Faculté des Sciences, 2.147,

savoir : 670 candidats au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles, 98 élèves de l'Institut de chimie appliquée, 9 candidats à l'agrégation des lycées, 1.206 candidats à la licence ès sciences, 49 aspirants au doctorat, et 115 étudiants simplement immatriculés pour être admis au travail des laboratoires ; — à la Faculté des Lettres, 2.649, savoir ; 714 candidats à la licence, 298 aspirants aux diverses agrégations de l'enseignement secondaire, 153 candidats aux certi-

Laboratoire Arago à Banyuls-sur-Mer. — Les embarcations.

ficats d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes, 189 candidats aux diplômes d'études supérieures, 437 candidats au certificat d'études françaises pour les étrangers ; 72 aspirants au doctorat, enfin 786 étudiants simplement immatriculés pour avoir accès dans les conférences internes de la Faculté ; — à l'École de Pharmacie, 1.000, dont 34 candidats au doctorat de l'Université de Paris, mention Pharmacie, et 88 aspirants herboristes.

Au total, depuis une dizaine d'années, la crue des étudiants n'a cessé de monter. De 14.000 en 1897, après un abaissement sensible en 1902, l'étiage passe à 14.600, pour dépasser 16.000 en 1907. Mais si de ce chiffre global on isole les composantes, le mouvement

est loin d'être le même dans toutes les facultés de l'Université. A la Faculté de Droit, de 4.600 en 1897, le chiffre tombe à 4.400 en 1899, il se relève à 4.700 en 1901, reste stationnaire deux ou trois ans, puis bondit tout à coup à 6.100 en 1906, à 7.100 en 1907. A la Faculté de Médecine, à l'École de Pharmacie, il en est autrement. Les plus hauts chiffres ont été atteints il y a quelques années, 4.500

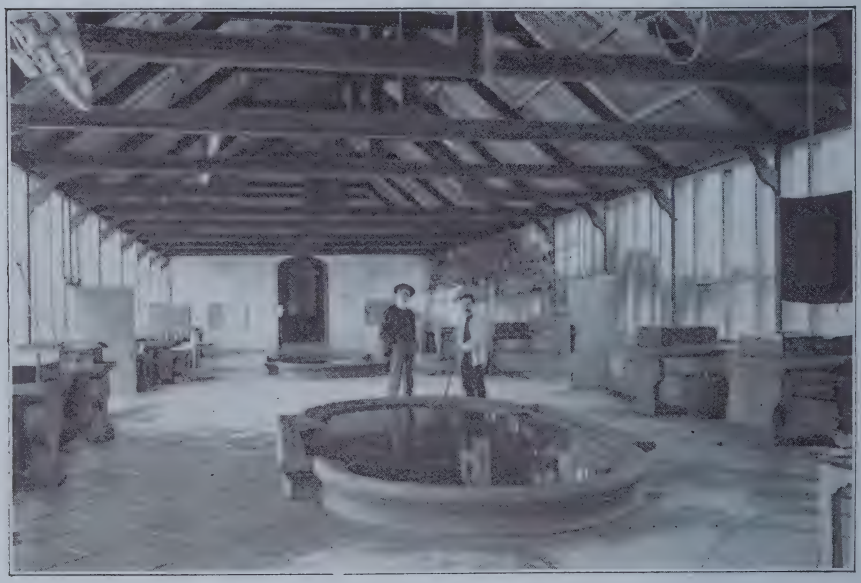

Photo Neurdein.

Laboratoire de Roscoff. — Salle des bacs.

et 1.800 en 1898; par une décroissance continuelle, ils tombent respectivement à 3.100 et à 1.000 en 1907. Des phénomènes sociaux et économiques en sont la cause. Le diplôme de licencié en droit est un passe-partout pour nombre de carrières ; beaucoup même le recherchent sans intention déterminée d'avenir, simplement pour avoir, comme en-cas, ce diplôme en leur poche. Et puis, on fait son droit, du moins jusqu'à la licence, facilement, en faisant autre chose. Pour la médecine et la pharmacie, il n'en est pas ainsi. Les études qui conduisent au diplôme sont longues, coûteuses. La concurrence est

devenue ardente, âpre ; médecins et pharmaciens pullulent. Nombre de faits sociaux, associations de secours mutuels, syndicats ouvriers, diminuent leurs profits. Il est tout naturel que diminue le nombre de ceux qui veulent courir l'aléa de professions si encombrées.

Il n'en est pas de même pour la Faculté des Lettres et pour la Faculté des Sciences. Au début de la réforme de l'enseignement

Photo Neurdein.

Laboratoire de Roscoff. — Salle de travaux pratiques.

supérieur, elles n'avaient guère pour étudiants que de futurs professeurs. Le nombre des emplois étant limité, très vite les débouchés se sont rétrécis. La loi militaire de 1889, qui donnait une prime à la licence ès lettres et à la licence ès sciences, amena dans ces facultés des étudiants qu'elles ne connaissaient pas auparavant. Au sortir des lycées et des collèges, beaucoup de bons élèves, sûrs de devenir licenciés en moins de deux ans, se firent étudiants en licence. C'était autant de gagné pour la culture générale du pays. Avec la loi militaire de 1905, qui a supprimé le privilège militaire des grades, on pouvait craindre une sensible diminution du nombre de ces étu-

diants. Jusqu'ici il n'en a rien été. L'impulsion acquise ne paraît pas épuisée. Après de bonnes études secondaires, nombre de jeunes gens qui autrefois n'auraient pas dépassé le baccalauréat, tiennent à venir à l'Université s'initier à son travail, à ses méthodes. Et pour répondre à cette nouvelle et heureuse tendance, l'activité de la Faculté des Lettres et de la Faculté des Sciences, longtemps concentrée sur la préparation aux grades, et aux concours de l'enseignement public, s'est élargie. Leur licence n'est plus la *licencia docendi;* c'est le premier degré de la culture savante, avec ce qu'il comporte de spécialités. Aussi, nombreux encore à la Faculté des Lettres, les aspirants aux fonctions de l'enseignement le sont beaucoup moins à la Faculté des Sciences. Sur plus de 200 étudiants qui manipulent chaque jour au laboratoire de physique générale, une trentaine seulement se destinent à l'enseignement. Les autres font de la science pour la science, ou pour l'appliquer ensuite aux travaux de l'industrie. Cela c'est toute une révolution. L'Université de Paris l'a très largement favorisée, en envisageant comme dignes d'elle d'autres tâches que celle de former des répétiteurs et des professeurs, et en se rendant compte des besoins actuels et futurs de la société française. Enfin, c'est surtout à la Faculté des Lettres et à la Faculté des Sciences que chaque année va croissant le nombre des étudiants étrangers attirés vers l'École de Paris.

Il a atteint, en 1907, plus de 2.300 unités, le nombre de ces étudiants étrangers. Et il y en a du Nouveau Monde comme de l'Ancien. Le dénombrement en est intéressant. D'abord, une vieille cliente fidèle, la Roumanie, 233; l'Autriche-Hongrie, 42; le Portugal, 2; l'Espagne, 8; l'Italie, 9; la Grèce, 22; la Bulgarie, 43; la Serbie, 28; l'Empire Ottoman, 108; la Perse, 8; le Japon, 1; la Chine, 14; l'Égypte, 13; la Tunisie, 9; les Iles Britanniques, 65; la Suède et la Norwège, 9; les Pays-Bas, 6; la Belgique, 5; le Luxembourg, 9; la Suisse, 30; l'Empire allemand, 127; le Danemark, 1;

le Continent africain, 2; les îles africaines, 3; le Canada, 4; le Mexique, 9; le Brésil, 11; les Antilles, 11; les Républiques de l'Amérique centrale, 6; les Républiques de l'Amérique du Sud, 24; les États-Unis, 63; Haïti, 1; enfin le vol des oiseaux migrateurs venus de Russie, 1.200 en chiffre rond.

Intéressante aussi la répartition des contingents par facultés. Bien

Laboratoire de Wimereux. — Grande salle de travail.

que, l'Égypte exceptée, le droit français n'ait d'application et partant d'utilité pratique qu'au dedans de nos frontières, 549 étudiants étrangers sont inscrits à la Faculté de Droit. Il n'y en a que 431 à la Faculté de Médecine, sans compter les nombreux docteurs étrangers qui viennent travailler quelque temps dans les laboratoires. Il y en avait davantage il y a quinze ou vingt ans. Mais la loi n'a plus permis aux étrangers d'exercer la médecine en France, s'ils ne satisfont pas à toutes les conditions imposées aux nationaux : le diplôme

qu'ils obtiennent, de même valeur scientifique que le doctorat d'État, ne leur donne aucun droit en France. Du coup, leur nombre a sensiblement diminué. Pour semblable raison, ils ne sont que 25 à l'École de Pharmacie. En revanche, ils sont 483 à la Faculté des Sciences, et 906 à la Faculté des Lettres.

Sur ces nombres, beaucoup sont des femmes. — L'Université de Paris, en effet, ne distingue pas entre les sexes. A conditions égales, égal accès au savoir et aux grades. La médaille qu'elle a fait graver par Chaplain, et à l'empreinte de laquelle sont scellés ses diplômes, porte, à droite et à gauche d'une figure centrale personnifiant la science, un jeune homme en costume de laboratoire, et une jeune fille. Ce n'est pas simplement un symbole : c'est l'expression d'un fait. Il y a une trentaine d'années, la première femme qui vint à l'amphithéâtre d'anatomie, disséquer avec les hommes, fit presque scandale. Un peu plus tard, celle qui la première étudia le droit fut une stupéfaction. On s'y est fait. Il y a des femmes médecins; il y a des *princesses de science ;* l'Université de Paris a même confié une de ses chaires à la veuve d'un savant illustre, docteur ès sciences comme lui, associée à ses travaux, à ses découvertes, à sa gloire ; il y a des femmes avocats ; le droit de plaider a fini par leur être conféré par la loi ; il y eut de tout temps des femmes professeurs ; avec le développement de l'enseignement des jeunes filles, le nombre en croît d'année en année. Semblables phénomènes sociaux se passent à l'étranger, en Russie, aux États-Unis, en Suisse, en Angleterre, ailleurs encore. Aussi n'est-il pas étonnant qu'à l'Université de Paris le contingent des femmes étudiantes soit de 1.320, et que sur ce nombre 829 soient étrangères. Elles se répartissent de la façon suivante entre les diverses facultés : 108 à la Faculté de Droit, 30 Françaises et 78 étrangères ; 246 à la Faculté de Médecine, 73 Françaises, 173 étrangères ; 242 à la Faculté des Sciences, 89 Françaises, 153 étrangères ; 719 à la Faculté des Lettres,

298 Françaises, 421 étrangères ; 4 à l'École de Pharmacie, toutes étrangères.

Des dix ou onze mille étudiants présents, moitié environ, parisiens de naissance ou de résidence, vit au foyer de famille. Les autres, pour la plupart, logent dans les hôtels meublés du Quartier-Latin et mangent dans les brasseries et dans les restaurants à bon

Laboratoire de Wimereux. — Côté Nord-Est.

marché. Vie médiocre et morne, qui n'est pas sans dangers. Sous le Gouvernement de juillet, Guizot ne songeait pas sans tristesse « à cette déplorable condition de la jeunesse », aux traces qu'elle peut laisser « pour tout le reste de leur vie, dans les mœurs, les idées, les caractères de ceux-là même qui n'y succombent pas tout entiers ». Et il rêvait, autour des grandes écoles, de maisons où, sans la contrainte des collèges, les jeunes gens pourraient, à leur gré, retrouver quelque chose du foyer domestique. Un de mes regrets est de

n'avoir pas réussi jusqu'ici à provoquer un mouvement pour la construction de ces maisons. Je les voudrais claires, saines et gaies : un logis pour dix ou douze au plus, avec une salle commune, salon de conversation, salle de lecture, salle de jeux, salle à manger, bains, douches, salle d'armes et d'exercices physiques, pour chacun une chambre et un cabinet de travail, des murs clairs, un mobilier très simple, partout de l'air, de la lumière, et, s'il se pouvait, un peu de ciel et d'espace où perdre le regard.

Du moins, les étudiants sans foyer parisien peuvent, en dehors des heures de cours, de laboratoire et de bibliothèque, se réunir entre eux ailleurs qu'au café et à Bullier. C'est grand progrès sur l'état antérieur. Il s'est formé entre eux des associations. On les a favorisées, la constitution des universités visant un triple but, le rapprochement des maîtres, celui des maîtres et des étudiants, celui des étudiants.

La plus ancienne est l'Association générale des étudiants. Comme son nom l'indique, elle reçoit des étudiants de toutes les facultés. Elle naquit à l'heure enthousiaste où l'Université de Paris, encore lointaine, apparaissait à tous, jeunes et vieux, comme un bel idéal à conquérir. Avec elle, l'étudiant de Paris cessa d'être un être anonyme, perdu dans la foule. Sans revêtir un costume archaïque, il eut ses marques distinctives, un béret de velours noir, avec ourlets jaune, rouge, vert, amaranthe et ponceau, couleurs des diverses facultés, en sautoir, sous l'habit, le ruban violet, couleur de l'Université, ou bleu et rouge, couleurs de Paris. Le groupe eut son drapeau, le drapeau tricolore, et il le porta fièrement, dignement, en France, à l'étranger, dans les cérémonies et les fêtes universitaires.

La faveur des maîtres, celle des pouvoirs publics leur fut promptement acquise. En son modeste logis de la rue des Écoles, elle reçut des Ministres, voire des Présidents de la République. Après quelques

années, elle fut déclarée d'utilité publique, majeure par conséquent, capable de posséder.

Aujourd'hui, elle compte un millier d'adhérents. Le recteur, les doyens, nombre de professeurs, beaucoup d'hommes politiques sont

Laboratoire de biologie végétale de Fontainebleau.

parmi ses patrons et ses membres d'honneur. Elle n'a pas encore quitté son berceau, le modeste appartement du n° 41 de la rue des Écoles, mais elle y a ajouté, chaque année, tantôt un appartement, tantôt un étage entier, et elle en est venue à occuper toute la maison et la maison voisine, moins les boutiques. Elle a, sans parler du café, des salles d'études et de conférences, des bibliothèques, des commencements de collections pour ses diverses sections. Mais tous

ces locaux, construits et aménagés pour d'autres usages, sont incommodes, insuffisants. Depuis longtemps, elle rêvait d'une maison à elle, construite et aménagée pour elle, parée pour elle. Du jour où elle fut personne civile, elle se mit à économiser dans ce dessein. Ce dessein est à la veille de se réaliser. Après bien des recherches, bien des projets, la « Maison des Étudiants » va se faire. L'Association videra son bas de laine. Mais les 120.000 ou 130.000 francs qu'il contient n'y suffiraient pas. La Ville, l'État, les bons vouloirs particuliers feront le reste. La ville a loué à l'Association à bail amphithéotique, pour un loyer minime, l'ancienne Faculté de Médecine, rue de la Bûcherie, qui est propriété communale. A la demande du Gouvernement, les Chambres ont accordé à l'Association une subvention de 200.000 francs. S'il faut davantage, l'Association le trouvera.

Chaque année, l'Association générale a son banquet. S'y asseoient avec les étudiants nombre de professeurs. La fête est présidée par un homme notoire, souvent illustre, tels que Renan, Sully-Prudhomme, Ernest Lavisse, Jean Casimir-Périer, Émile Loubet, Paul Hervieu, Michel Bréal. La collection de leurs discours, publiée par l'Association, est un précieux recueil.

Plus tard se sont fondées d'autres associations d'étudiants, particulières celles-là, l'Association corporative des étudiants en pharmacie, l'Association corporative des étudiants en médecine, l'Association des élèves et anciens élèves de la Faculté des Sciences, l'Association des élèves et des anciens élèves de la Faculté des Lettres. Ceux-là se groupent suivant d'autres affinités que celles qui ont formé à l'origine l'Association générale. Elles sont toutes dignes d'intérêt et de faveur. Car toutes elles tendent à faire sortir l'étudiant de son isolement.

Quant aux étudiants étrangers, ils fraient sans doute avec les étudiants français, mais comme autrefois les membres des *nations* de

la vieille Université de Paris, ils ont tendance naturelle à se grouper entre eux. Si bien qu'on pourrait voir, dans la jeune Université de Paris, les premiers linéaments de *nations* nouvelles. Le plus nombreux, le plus cohérent, est le groupe russe, formé d'étudiants ardents au travail, vivant de peu, se faisant volontiers à tour de rôle les serviteurs des camarades. N'exagérons rien cependant. Ce sont là groupements instables, sans organisation, sans passé, sans tradition, formés au hasard des circonstances et que les circonstances peuvent modifier.

Voilà, en une rapide esquisse, la nouvelle Université de Paris. A peine constituée en sa forme moderne, elle a été saluée par les universités du monde entier, et leur est apparue, avec le corps de ses maîtres, comme l'héritière de l'antique Université de Paris, dont le renom vit toujours respecté. Avec elles, elle fait échange régulier de publications et de travaux : à leurs fêtes, elle envoie des délégués ; à ses fêtes, elle reçoit leurs représentants. Il y a deux ans, une importante députation de ses membres, recteur en tête, faisait visite à l'Université de Londres ; elle était reçue, à Windsor, par le Roi et la Reine. L'an dernier, une nombreuse députation de l'Université de Londres, vice-chancelier en tête, lui rendait sa visite et était reçue à la Sorbonne, à l'Hôtel-de-Ville, à Versailles, à Chantilly, à l'Élysée. Comme lendemain à ces fêtes, elle vient de conclure avec l'Université de Londres une convention de par laquelle étudiants anglais pourront faire chez elle un an de leurs études, étudiants français un an des leurs à l'Université de Londres.

Avant que de naître, elle avait rencontré plus de faveur encore, en France, à Paris. On a vu ce que l'État, la Ville et les particuliers ont fait pour elle. En outre de ces grands bienfaiteurs, elle a ses amis. Ils se sont groupés, au nombre d'un millier environ, en une société, la Société des Amis de l'Université, qui eut pour premier

président un ancien Président de la République, Jean Casimir-Périer, auquel a succédé un ancien Ministre de l'Instruction publique, Raymond Poincaré, celui-là même qui, après Léon Bourgeois et Georges Leygues, soutint le projet de loi d'où elle est sortie. Chaque année, de ses dons, de ses cotisations, de ses revenus, car elle aussi est reconnue d'utilité publique, elle accorde des bourses de voyage à l'étranger à quelques étudiants, des subventions à quelques laboratoires. Et, bienfait plus précieux, elle est pour l'Université, auprès du public, une caution de haute valeur.

Ce ne sera pas trop du concours de tous ses amis, connus et inconnus, présents et à venir, pour aider à son achèvement. Car, malgré tout ce qu'elle a déjà, elle n'est pas encore complète. Ses ambitions sont hautes et vastes. Sans en tracer ici un programme, je dirai seulement qu'il lui manque encore un institut de géographie, un laboratoire spécial de mécanique appliquée, un institut d'histoire de l'art. Le sol où ils pourront s'élever est à elle. Viennent les quelques millions nécessaires, et les constructions sortiront vite de terre.

Telle qu'elle est déjà, elle présente un ensemble imposant. Certes toutes cloisons n'ont pas disparu entre les divers corps dont elle est formée. Ce n'est pas en dix, en vingt, ni même en cinquante ans, que peuvent disparaître des mœurs séculaires. Chaque faculté a sa physionomie, son caractère, et, si l'on veut, ses préjugés. On savait bien, en les réunissant, que très longtemps encore chacune d'elles conserverait son individualité, et, au fond, il n'est peut-être pas à souhaiter qu'elle la perde. Philologues et savants, juristes, économistes, médecins et pharmaciens, ont des origines diverses, des éducations différentes. Les robes qu'ils revêtent dans les cérémonies ne sont pas de même couleur. L'essentiel est qu'entre eux, les cloisons soient perméables et qu'ils ne soient plus confinés, les uns et les autres, dans des compartiments étanches. Or, il est manifeste qu'à travers les parois de séparation s'accomplissent les

exosmoses et les endosmoses de la science. La médecine a ses hôpitaux et ses laboratoires. Mais, outre que l'éducation du médecin débute par un stage à la Faculté des Sciences, partout l'observation clinique se double de l'expérimentation. Depuis Claude Bernard et Pasteur, la médecine est devenue une science expérimentale. De même à la Faculté de Droit, les anciennes méthodes strictement géo-

Laboratoire de biologie végétale de Fontainebleau.

métriques se sont assouplies dans l'atmosphère de l'histoire. Grand est le nombre des professeurs qui ont des grades dans deux facultés, à la Faculté des Sciences et à la Faculté de Médecine, à la Faculté des Lettres et à la Faculté de Droit. Très significatif aussi le nombre des étudiants qui étudient simultanément dans deux établissements. En 1907, on en a noté 59 à la Faculté des Sciences et à la Faculté de Médecine, 39 à la Faculté des Sciences et à l'École de Pharmacie, 18 à la Faculté des Sciences et à la Faculté des Lettres, 326 à la Faculté des Lettres et à la Faculté de Droit.

Depuis quelques années, une fois l'an, tous les maîtres de l'Université se réunissent, à la Sorbonne, en *assemblée générale*. Là, tantôt le recteur, tantôt un doyen, leur rend compte de la situation de l'Université. Ils sont ainsi mis au courant des faits qui les intéressent tous. Mais les rapprochements féconds d'esprits se font, chaque jour, partout où se rencontrent professeurs de facultés diverses, dans les académies, dans les sociétés savantes, dans les bibliothèques, dans les laboratoires. A ces contacts, de l'un à l'autre passent les vues originales et les idées nouvelles.

L'apport de l'Université de Paris au trésor de la science contemporaine est déjà considérable. Je pourrais citer à l'actif des maîtres nombre de travaux individuels ou collectifs, qui sont des chefs-d'œuvre ; à l'actif des étudiants, nombre de thèses de doctorat qui sont des œuvres, nombre de mémoires qui sont des promesses. L'Université de Paris n'est pas seulement un très vaste atelier d'enseignement, elle est une colonie d' « écoles », au sens savant du mot. Nous autres Français, nous ne pouvons pas nous décerner des brevets de « maîtrise ». Mais quand cette « maîtrise » est reconnue, proclamée par l'étranger, nous devons l'enregistrer. J'enregistre donc, naguère, les prix de hautes mathématiques fondés par le Roi de Suède, décernés à deux mathématiciens de la Faculté des Sciences, Poincaré et Appell ; les bourses internationales d'études fondées par l'Américain Andrew Carnegie, pour le laboratoire illustré par Curie ; le prix Bolyai, de l'Académie hongroise des Sciences, attribué au mathématicien Poincaré, de la Faculté des Sciences ; le prix Nobel des sciences physiques, décerné une première fois à Curie et à M^me^ Curie, une seconde fois au chimiste Moissan, une troisième au physicien Lippmann ; tout récemment le prix Nobel de la Paix, attribué à Louis Renault, le fondateur, à la Faculté de Droit, de l' « école » française de droit international public... La liste reste ouverte.

TROISIÈME PARTIE

LA NOUVELLE SORBONNE

I

Historique.

L'Université de Paris a pour centre la nouvelle Sorbonne. Y siègent les services généraux de l'Université, présidence, secrétariat général, archives, la section principale de la Bibliothèque de l'Université, la Faculté des Lettres et la plupart des services de la Faculté des Sciences.

On a vu qu'à l'origine, la Sorbonne, fondée au XIII^e^ siècle par Robert de Sorbon, fut un collège de théologiens. La plaque commémorative de sa fondation porte cette inscription :

ANNO MCCCIII
REGNANTE LUDOVICO IX^O^
COLLEGIUM SORBONICUM
AD USUM PAUPERUM MAGISTRORUM
IN FACULTATE THEOLOGICA STUDENTIUM
ÆDIFICAVIT ET CONSTITUIT
MAGISTER ROBERTUS DICTUS DE SORBONA.

Au XVII^e^ siècle, la maison tombait en ruine Richelieu, proviseur du Collège de Sorbonne, la fit reconstruire à ses frais, au même lieu

mais sur un plus vaste espace, par l'architecte Lemercier. L'inscription suivante, gravée sur métal, retrouvée lors de la construction du nouvel édifice, aujourd'hui déposée à la Bibliothèque de l'Université, est l'acte de naissance de la seconde Sorbonne.

D. ☥ M.
ÆTER. MEM.
ILLVSTMI. IOANN. ARMAND
DE RICHELIEV S. R. E. CARDINALIS
COLLEGII. SORBONÆ. PROVISORIS
OB ÆDES. IPSIVS. COLLEGII. VETUSTATE
COLLABENTES. AB. EO. NON. TAM. INSTAVRATAS
QVAM. NOVAS. EXTRVCTAS. ADAVCTAS. EXORNATAS
SOCII. SORBONICI.
GRATITVD. ERGO.
L. M. P.
LVDOVICO. XIII. FRANC. ET. NAVAR.
PIO. IVSTO. FŒLICE. REGNANTE.
ANNO. CHRISTI M. DC. XXVII.

Jusqu'à la Révolution, elle fut et resta, suivant les intentions de son fondateur et de son restaurateur, un collège de théologiens. Lorsqu'à la Révolution eurent disparu les universités, les collèges de l'ancien régime, les congrégations et corporations, ses locaux, devenus libres, furent dévolus à l'État. L'État commença par y loger des artistes, peintres et sculpteurs. Plus tard, après la création de l'Université impériale, elle fut assignée, comme siège, aux services de l'Académie de Paris, à la Faculté de Théologie catholique, à la Faculté des Sciences et à la Faculté des Lettres.

Autour d'elle s'étendait un quartier misérable et sordide, qu'on peut se représenter, par ce qui reste encore des vieilles rues d'autrefois, rue Galande, rue des Carmes, partie supérieure, rue du Puits-

de-l'Ermite, rue Laplace, taudis obscurs, malsains, « ruelles hideuses, disait une pétition rédigée en 1849, au lendemain du choléra, pratiquées à travers des garnis, des réduits de chiffonniers, au milieu de cloaques infects ». On commença par demander, pour raison d'hygiène, l'ouverture d'une grande et large voie de l'École de Médecine au Jardin des Plantes. Le percement de la rue des Écoles,

La Sorbonne de Richelieu. Cour intérieure.
(D'après la gravure d'Aveline.)

plus tard celui du boulevard Saint-Michel, mirent autour de la vieille Sorbonne de l'espace, de l'air et de la lumière.

Malgré la noblesse de ses lignes, elle n'en paraissait que plus étroite et plus sombre. Bientôt le projet de l'agrandir se fit jour. On réserva à cet effet tout un rectangle de terrain non bâti, entre les rues Saint-Jacques et de la Sorbonne, vers la nouvelle rue des Écoles, face au Musée de Cluny. Pour pourvoir aux dépenses de l'agrandissement, on augmenta les droits payés par les étudiants. Une première pierre des constructions projetées fut même posée,

solennellement, mais cette première pierre resta seule. Tant bien que mal, mal, très mal même, plutôt que bien, les services installés à la vieille Sorbonne y restèrent à l'étroit, à la gêne, et c'est seulement après l'avènement de la troisième République, lorsque la restauration et le développement de l'enseignement supérieur apparurent aux esprits éclairés et soucieux du bien public, comme une nécessité du relèvement national, que la reconstruction de la Sorbonne, en des édifices de nature à satisfaire aux besoins du présent et de l'avenir, s'imposa.

On sentait alors d'une façon encore un peu confuse qu'il fallait faire, pour le haut enseignement, ce que n'avait fait aucun des régimes antérieurs. Mais on n'avait pas encore l'idée bien claire de la forme nouvelle qu'il convenait de lui donner. Bien peu, parmi les maîtres, étaient au courant des institutions et des installations de l'étranger; bien peu se rendaient compte de ce que devait être une organisation vraiment rationnelle du haut enseignement. Agrandir sur place la Faculté de Médecine et la Faculté de Droit, bâtir une nouvelle École de Pharmacie, construire une nouvelle Sorbonne deux fois plus vaste que l'ancienne, mais y laisser la Faculté des Lettres et la Faculté des Sciences, semblait à presque tous le plus bel idéal à réaliser. Seul parmi les hommes de science, Paul Bert, qui savait ce que sont les instruments de la recherche scientifique, combien ils se modifient avec les années, quelles installations différentes ils requièrent suivant leurs transformations, eût voulu séparer la Faculté des Sciences de la Faculté des Lettres et l'installer, en des maisons diverses, adaptées aux modalités variées du travail scientifique, sur les terrains retranchés du Jardin du Luxembourg. On eût reconstruit une Sorbonne monumentale, mais on n'y eût laissé que les services généraux, la Bibliothèque et la Faculté des Lettres. Ce projet se heurtait à trop d'habitudes pour avoir chance de succès.

Mieux eût valu encore, si à ce moment on eût eu le dessein et la vision de la future Université de Paris, adopter résolument une idée

plus hardie, celle du baron Haussmann, affecter la Sorbonne agrandie à la Faculté des Lettres, à la Bibliothèque universitaire et aux services généraux, et bâtir sur les vastes terrains de la Halle aux Vins, à côté du Jardin des Plantes, toute une cité pour les services scientifiques de la Faculté de Médecine et pour ceux de la Faculté des Sciences, des ateliers divers et non des monuments, construits chacun, aux moindres frais possibles, en vue de sa

Photo Lévy.

F. Flameng. — Richelieu pose la première pierre de la Sorbonne.
(Péristyle du premier étage.)

destination particulière, tous reliés par des distributions communes des diverses forces en usage dans les laboratoires. Et encore mieux eût valu prendre un parti plus décisif, abandonner le Quartier Latin, et installer à l'américaine, tous les organes de la future Université de Paris, hors de Paris, mais à ses portes, en pleine prairie, en plein bois, sur les vastes, sains et riants espaces du Parc de Saint-Cloud, et y créer de toutes pièces la nouvelle cité scolaire. Par là, bien des choses eussent pu être changées dans la vie de l'étudiant parisien.

Mais c'eût été la rupture de trop d'habitudes et d'une trop lointaine tradition. On s'en tint et l'on crut faire pour le mieux, à la reconstruction, à l'agrandissement sur place. Il est juste de dire immédiatement qu'on a fait ainsi quelque chose de très beau.

Jamais affaire de cette importance ne fut conduite et enlevée avec pareille rapidité. Au milieu de l'année 1881, après quelques semaines de négociations, une convention était signée pour la construction d'une nouvelle Sorbonne, par Jules Ferry, Ministre de l'Instruction publique, au nom de l'État, par M. Hérold, Préfet de la Seine, au nom de la Ville. Le 30 juin 1881, elle était votée par le Conseil municipal. Le 6 juillet, le projet de loi l'approuvant, était déposé à la Chambre des députés. Il était voté le 26. Deux jours après il était transmis au Sénat et voté par lui le lendemain. « Le dossier a fait assez longtemps antichambre devant les Conseils et les Parlements de tous les régimes pour que nous ne le fassions pas attendre, » disait Léon Say, à ce moment Président du Sénat. Mais le mérite de ce rapide succès revenait surtout au recteur d'alors, Octave Gréard. Gréard était un administrateur hors de pair, doué tout à la fois d'une souple diplomatie et d'une autorité impérieuse, sachant user tantôt de l'une, tantôt de l'autre, suivant les circonstances et suivant les hommes. Il menait à terme, sûrement et vite, toute affaire difficile à laquelle il s'attelait. Il fit son affaire de la reconstruction de la Sorbonne. Il la mena à terme sûrement et rapidement.

La convention stipulait qu'il serait « procédé à frais communs, par l'État et la Ville de Paris, à la reconstruction et à l'agrandissement des bâtiments de la Sorbonne » ; — devaient avoir leur siège dans les nouveaux bâtiments, l'Académie de Paris, les Facultés de Théologie catholique (1), des Lettres et des Sciences. Le décompte général des dépenses était fixé à 22.200.000 francs, moitié à la

1. Après la suppression de la Faculté de Théologie catholique, la partie de l'édifice qui lui était réservée fut affectée à l'École des Chartes.

charge de l'État, moitié à la charge de la Ville, mais il était entendu que si ce chiffre était dépassé, l'excédent serait partagé par moitié entre les deux parties contractantes. Sage précaution,

CHARTRAN. — Louis IX étudie les mathématiques sous la direction de Vincent de Beauvais.
(Péristyle du premier étage.)

puisqu'à la liquidation des dépenses, le montant total s'est élevé à 32.220.000 francs, dépassant de 10 millions la prévision primitive.

On avait décidé de mettre au concours les plans du monument.

Ces sortes de concours n'ont pas été toujours heureux. Celui de la Sorbonne révéla M. Nénot. A vrai dire, M. Nénot s'était déjà révélé, mais hors de France, en Italie. Il était tout jeune alors. Grand Prix de Rome en 1877, il faisait sa quatrième année à la Villa Médicis quand le Gouvernement italien mit au concours un monument à Victor-Emmanuel, fondateur de l'unité nationale.

M. Nénot eut l'audace d'y prendre part. Sur trois cents quarante projets venus de tous pays, le sien fut classé premier, au premier tour, et par seize voix sur dix-sept. Mais l'exécution n'était pas de droit pour l'auteur du projet primé ; elle était réservée et fut mise au concours entre artistes italiens.

Au concours pour la construction de la nouvelle Sorbonne, M. Nénot fut classé premier et eut l'éxécution. Ce fut un bonheur que d'être tombé sur un jeune architecte, maître de son métier, d'esprit ouvert et fécond, ingénieux et plein de ressources, sachant trouver les combinaisons les mieux en rapport avec les fins proposées, soucieux de la grandeur de son art, mais sachant aussi que l'architecture, du moins celle de notre temps, n'est pas une fin en soi, mais qu'elle doit souvent viser à des fins pratiques et que pour y atteindre, elle doit mettre en œuvre toutes les ressources de la science. La Sorbonne est, en certaines de ses parties, un noble et beau monument ; en d'autres, un chef-d'œuvre d'aménagements pratiques, le tout coordonné en un parfait équilibre.

Les travaux commencèrent en 1885. C'était une très grosse entreprise que rendait plus difficile la nécessité de ménager, pendant la durée des travaux, un abri pour les services logés à la Sorbonne. On décida de l'accomplir en trois phases. La première comprenait les constructions à élever, rue des Écoles, sur le terrain qui attendait emploi depuis 1854 ; la seconde, la partie de la Faculté des sciences, qui devait couvrir les terrains achetés, à partir de l'Église conservée, jusqu'à la rue Cujas ; la troisième, les constructions à édifier sur

l'emplacement de l'ancien monument et sur le terrain parallèle en bordure de la rue Saint-Jacques. De la sorte, le trouble des services serait réduit au minimum.

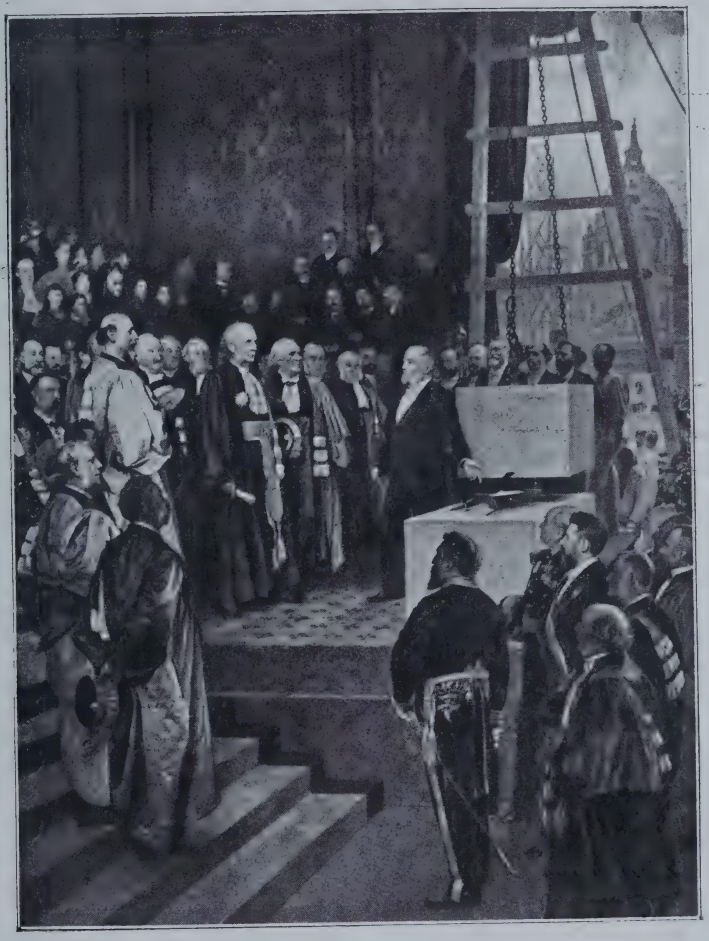

WENCKER. — Pose de la première pierre de la Nouvelle Sorbonne.
(Salon Carnot.)

Le 5 août 1885, M. René Goblet, Ministre de l'Instruction publique, scellait solennellement la première pierre du grand Amphithéâtre. Quatre ans plus tard, jour pour jour, la première série des travaux était achevée, et le 5 août 1889, le grand Amphithéâtre de la nou-

velle Sorbonne était inauguré par Sadi-Carnot, Président de la République, assisté de M. Fallières, alors Ministre de l'Instruction publique. Dès l'année précédente, on avait attaqué la deuxième série. Elle était terminée en 1895. En 1893, on avait commencé la troisième. Au mois de juillet 1901, elle était achevée. L'ensemble des travaux avait été accompli en moins de dix-sept ans.

La séance inaugurale du 5 août 1889 fut une date et une fête à ne pas oublier. C'était l'année du Centenaire de la Convocation des États généraux, prélude de la Révolution française. Une brillante exposition universelle était ouverte à Paris. Depuis quelques années, on commençait à assigner comme fin au mouvement de réforme de l'enseignement supérieur la constitution d'Universités analogues aux grandes institutions de l'étranger. On crut l'occasion opportune pour affirmer et répandre cette idée. On invita à cette inauguration de la première partie de la nouvelle Sorbonne non seulement des représentants des grands corps de l'État et de la Ville de Paris, mais des députations, maîtres et étudiants, des facultés des départements et des universités étrangères. Il en vint de partout, et c'est en présence d'une foule enthousiaste qu'eut lieu la fête de la Sorbonne, présidée par Sadi-Carnot. Dans un discours éloquent, aux acclamations de l'assistance, le Ministre de l'Instruction publique, M. Fallières, présenta les idées dont s'inspirait, dans son œuvre de réforme et de rénovation, la Direction de l'enseignement supérieur :

« Vous savez vos origines et votre histoire.

« Il y a cent ans, les universités de l'ancien régime agonisaient. Abandonnées, depuis longtemps déjà, par cet esprit vivant qui avait fait autrefois de l'Université de Paris la grande clarté du moyen âge, elles mouraient pour n'avoir pas reconnu un nouveau principe de vie dans le nouvel esprit, qui, depuis Descartes, avait tout conquis et tout occupé. »

« A leur place, la Révolution avait rêvé d'établir de vastes écoles

encyclopédiques où toutes les sciences se fussent rencontrées, s'animant mutuellement dans une harmonie comparable à celle des lois de la nature et des facultés de l'esprit humain. »

Photo Moreau.

F. Auburtin. — Le verger au bord de la mer.
(Salle à manger de l'Université.)

« Cet admirable programme n'aboutit pas. Après trois quarts de siècle, vous l'avez repris, Messieurs. Nous le reprenons avec vous.

« ... Avec la clairvoyance et la décision des forts, vous avez pris vous-mêmes l'initiative de votre réforme et de votre transformation. Vous avez été aidés par une Administration soucieuse de ses devoirs

envers le pays, et qui s'est appliquée à créer les organes, à mesure qu'en vous apparaissaient les besoins et se manifestaient les progrès. »

« De cette évolution, dont les phases se succèdent et s'enchaînent avec sûreté, les grands effets sont déjà visibles aux yeux de tous. »

« C'est d'abord un commencement de décentralisation scientifique. Naguère il y avait un contraste excessif entre Paris et la province. A Paris était concentré à peu près tout ce qui éclaire et échauffe. Paris reste, sans doute, et restera un foyer incomparable de science, un dépôt unique de ressources savantes, un centre d'aspiration en même temps qu'un foyer d'expansion et de rayonnement. Mais tout à l'entour, dans la zone obscure qui l'enveloppait, nous voyons depuis quelque temps, briller çà et là des points lumineux dont l'intensité va croissant; nous voyons naître et se nouer des universités, chacune avec ses caractères propres, avec la marque de son milieu, la saveur de son terroir, la promesse d'une individualité bien décidée. »

« En même temps il s'est fait dans les facultés une concentration chaque jour plus resserrée des forces. Longtemps, Messieurs, vos compagnies ont porté ce vieux nom de facultés : mais à ces facultés il manquait d'être les puissances variées d'une même âme. Aujourd'hui, les choses sont rentrées dans l'ordre naturel. Vous êtes devenues des personnes, et tout en restant attachées à l'État, duquel vous ne voudriez pas plus vous séparer que l'État ne consentirait à se séparer de vous, vous avez acquis les attributions des personnes. Vous n'êtes plus simplement juxtaposées les unes aux autres, vous êtes devenues les organes d'un même corps, à la vie duquel vous concourez toutes, chacune pour sa part, et si ce corps n'a pas encore reçu le nom qui lui convient, ce nom que je lis inscrit sur ces murs comme un appel et comme un gage, soyez sûrs qu'il ne sera pas refusé, avec ce qu'il comporte, aux mieux faisants et aux mieux méritants... »

Le soir, à l'Opéra, une soirée de gala réunissait les maîtres et les étudiants de tous pays, en costumes nationaux. Ce fut un spectacle inoubliable. Quand la *Marseillaise*, inscrite au programme, fut entonnée par l'artiste chargé de l'interpréter, la salle entière, vieux et jeunes, Français et étrangers, se leva spontanément d'un seul élan, et tous se mirent à en chanter le refrain, si bien que le chef d'orchestre se retourna vers la salle frémissante pour diriger cet immense chœur improvisé.

II

Description de la nouvelle Sorbonne.

La nouvelle Sorbonne est un rectangle orienté du nord au sud et qui a pour périmètre, au sud, la rue Cujas, au nord, la rue des Écoles, à l'est la rue Saint-Jacques, à l'ouest la rue Victor-Cousin, la place de la Sorbonne et la rue de la Sorbonne. La surface totale est de 21.000 mètres carrés ; elle est donc presque triple de celle de l'ancienne Sorbonne.

Le plan général de cette vaste et complexe cité est simple et harmonique. Sur la façade principale, rue des Écoles, à l'entresol et au premier étage, les services généraux de l'Université, cabinet du recteur, bureaux de l'Académie, salons de l'Université, conseil de l'Université, salles de commissions. En face du grand vestibule s'ouvre le grand amphithéâtre, commun à toutes les Facultés, où peuvent tenir trois mille auditeurs ; à droite et à gauche de son accès central se développent deux escaliers monumentaux conduisant au péristyle, sur lequel s'ouvrent les salons et salles de l'Université. A droite et à gauche du bloc formé par le grand amphithéâtre, deux larges couloirs, celui des lettres, celui des sciences, conduisent aux services de ces facultés.

Après ce premier massif, un second, à trois rangs parallèles, le premier sur la rue de la Sorbonne, à trois étages, services généraux, salles de conférences et salles d'études de la Faculté des

Photo Moreau.

F. Auburtin. — Le verger au bord de la mer.
(Salle à manger de l'Université.)

Lettres ; le second, central, sur le prolongement de l'axe du grand amphithéâtre, comprend, au rez-de-chaussée, les trois amphithéâtres de cette faculté, et sa salle de doctorat ; au premier, la Bibliothèque de l'Université, flanquée de magasins ; le troisième, sur la rue Saint-Jacques, contient divers services de la Faculté des Sciences. Les bâti-

ments de la Faculté des Lettres, clos au nord par l'Église de la Sorbonne, seule partie conservée de la Sorbonne de Richelieu, entourent la cour d'honneur dont les dimensions sont exactement celles de la

Photo Moreau.

F. Auburtin. — Le verger au bord de la mer.
(Salle à manger de l'Université.)

cour de l'ancienne Sorbonne. On y accède, soit par la galerie des lettres, soit par un couloir venant de la galerie des sciences, soit par une porte monumentale donnant sur la rue de la Sorbonne, n° 17.

« Il faut féliciter M. Nénot d'avoir maintenu à la cour d'honneur,

comme nous l'avions demandé, le caractère qui donnait à l'œuvre de Lemercier sa belle physionomie. Rien n'avait été ménagé par Richelieu pour que la Sorbonne fût un monument sans rival, ses panégyristes nous l'apprennent. Mais le temps avait fait son œuvre... Néanmoins elle avait encore grand aspect, cette cour vieillie, avec son orientation si exacte que le soleil y venait toucher, pendant la journée, les trois méridiens, ses hautes toitures à pignons, sa belle ordonnance dont les parties en saillie interrompaient sans le briser le développement harmonieux, le perron qui formait à l'Église une sorte de parvis. C'est ce grand aspect que M. Nénot a su conserver, en le modernisant. La cour de Lemercier avait, malgré tout, quelque chose du cloître... Même simplicité, même pureté de lignes, même sérénité dans l'œuvre de M. Nénot. Mais de larges fenêtres appellent et font entrer partout, dans les salles de conférences et d'étude, l'air et la lumière. Au fond, sous le pavillon du grand méridien, une galerie ouverte met en communication le quartier des lettres et celui des sciences. Le parvis de l'Église reculé, sans que la perspective en souffre, a rendu à la circulation l'espace et l'aisance. Partout l'image du travail et de la vie. On ne pouvait mieux rendre hommage aux souvenirs du passé en l'accommodant aux besoins du présent, ni marquer avec plus de respect et d'indépendance à la fois le lien héréditaire des deux monuments [1]. »

Au delà de l'Église, un troisième et dernier massif, traversé par un couloir couvert qui met en communication la place de la Sorbonne et la rue Saint-Jacques et donne accès, sur ses côtés, aux divers laboratoires de la Faculté des Sciences, chimie, physique, physiologie, zoologie, botanique, géologie, minéralogie. C'est tout un quartier.

1. O. Gréard, *Introduction à la Monographie de la Nouvelle Sorbonne*, par H.-P. Nénot.

III

L'art à la nouvelle Sorbonne.

La nouvelle Sorbonne n'est pas moins remarquable par sa décoration artistique que par son ordonnance architecturale. Les plus

Photo Neurdein.

LHERMITTE. — Claude Bernard interprétant une expérience de vivisection.
(Salle des Commissions.)

grands artistes du temps, sculpteurs et peintres, ont été appelés à la parer.

Sur la rue des Écoles, la façade principale porte, en deux frontons, l'un à droite, l'autre à gauche, deux hauts reliefs, les *Sciences* par Mercié, les *Lettres* par Chapu, et son attique est ornée de huit statues en pierre, l'*Archéologie* par Pâris, la *Philosophie*, par Longepied, l'*Histoire*, par Cordonnier, la *Géographie*, par Marqueste, les *Mathématiques*, par Suchet, la *Physique*, par Albert Lefeuvre, l'*Histoire naturelle*, par Carlier et la *Chimie*, par Injalbert.

Pénétrons, par la rue des Écoles, dans le grand vestibule. A droite et à gauche, deux statues de pierre, *Homère* par Delaplanche, *Archimède* par Falguière. Montons les quelques marches qui conduisent à l'escalier d'honneur, franchissons l'admirable porte de fer forgé sortie, comme les rampes et balcons, des ateliers de Moreau frères, gravissons les marches soit des volées de droite, soit des volées de gauche, au centre du péristyle rectangulaire, nous trouvons une statue un peu massive de la République par Delhomme, et à droite et à gauche, sur les côtés du rectangle, un magistral ensemble de dix-huit panneaux de peinture décorative, neuf par François Flameng, neuf par Chartran. Ils disent tous les dix-huit quelque phase importante de l'histoire de la vieille Université de Paris, ou quelque fait capital de l'histoire de la science et de la pensée humaine.

Voici, par François Flameng, *Saint Louis remettant à Robert Sorbon la charte de fondation de la Sorbonne. — Abélard et son École sur la Montagne Sainte-Geneviève. — Le Prieur Jean Heynlin et le Bibliothécaire Guillaume Fichet installant dans les caves de la Sorbonne la première imprimerie qui ait été établie en France. — Etienne Dolet, Amyot, Ronsard, Clément Marot, Rabelais, Ramus, la Boétie, Brantôme, Budé, l'Estoile, Montaigne, réprésentant la pensée française au XVI^e siècle. — Le cardinal de Richelieu posant, le 1^er mai 1635, la première pierre de l'Église de la Sorbonne, en présence de l'architecte Lemercier. — Le Recteur Galland accompagné des Doyens des facultés, offrant, suivant la coutume, un cierge à Henri IV la veille de la fête de la Purification, le 1^er février 1595, et recevant du Prince l'annonce qu'il a dessein de réformer l'Université,* toile où l'artiste a donné au recteur les traits du professeur Gustave Larroumet, alors directeur des Beaux-Arts. Deux panneaux plus petits, *La Rochefoucauld,* l'auteur des Maximes, et *Rollin,* qui fut principal du Collège de Beauvais. Enfin *Une leçon de Michelet au Collège de France* où

parmi les auditeurs on reconnaît Edgar Quinet, Villemain, Guizot, Cousin, Renan.

De l'autre côté, voici par Chartran : *Louis IX à l'abbaye de Royaumont, étudiant les mathématiques, sous la direction de Vincent de Beauvais* (1223). — *Ambroise Paré, au siège de Metz, pratiquant la ligature des artères sur un arquebusier blessé* (1553). — *Bernard*

CHARTRAN.— Bernard Palissy dans son cours de minéralogie. Ambroise Paré au siège de Metz.
(Péristyle du premier étage.)

Palissy, ouvrant à Paris, avec permission du Roi, un cours public de minéralogie (1575). — *Buffon, en présence de Bernard de Jussieu et de Daubenton, lisant les premiers feuillets de son traité d'histoire naturelle* (1776). — *Pascal, en compagnie de Désargues et du Père Mersenne, exposant à Descartes, au milieu de la place Royale, ses projets d'expériences sur la pesanteur de l'air* (1643). — *Lavoisier, après une expérience exécutée dans son laboratoire, convertissant Berthollet à la doctrine pneumatique* (1785). — *Cuvier réunissant les documents pour servir à la reconstruction anatomique des animaux fossiles*

(1823). — *Laënnec, à l'hôpital Necker, auscultant un phtisique en présence de ses élèves* (1816). — *Arago faisant un cours d'astronomie populaire à l'Observatoire.*

De ce beau péristyle on accède d'un côté, dans le grand amphithéâtre, de l'autre, dans les salles et salons de l'Université, auxquels est contigu l'appartement du Vice-Recteur. Allons d'abord de ce côté, et commençons par l'appartement du Recteur. La décoration de son cabinet qui donne sur le square de la Sorbonne, face au Musée de Cluny, a été confiée au peintre Luc-Olivier Merson. Elle comportera six panneaux d'inégale étendue, où de fines et expressives figures représenteront la *Théologie*, la *Scolastique*, les *Lettres* et *les Sciences*. De ces panneaux, trois seulement, dont le plus important, sont en place. L'artiste voudra certainement terminer sans retard cet ensemble incomparable.

Le petit salon est décoré de panneaux et médaillons par Clairin, où sont représentés allégoriquement les *Lettres*, les *Sciences*, la *Médecine*, la *Pharmacie* et le *Droit*. Dans le grand salon, le pinceau de Guifart a tracé des frises décoratives, et sur les panneaux, les images de la vieille Sorbonne, de la Faculté de Médecine, de la Faculté de Droit, de l'École des Beaux-Arts et de la Bibliothèque nationale. La salle à manger a reçu un frais panneau décoratif, *Fin d'Été*, de Raphaël Colin.

En continuant, de la rue de la Sorbonne vers la rue Saint-Jacques, nous voici dans les salons de l'Université, hauts de près de huit mètres, et décorés les uns avec une sévère sobriété, les autres avec tout l'éclat des ors et des couleurs. D'abord le salon Carnot. Il contient une grande peinture de Vencker. C'est un tableau historique. Il représente la pose de la première pierre de la nouvelle Sorbonne, par le Ministre René Goblet (1885). Autour de lui sont groupés, parfaits de ressemblance, les principaux personnages qui assistaient à la cérémonie, le Vice-Recteur d'alors, Octave Gréard, les Doyens

Beudant, Brouardel, Hébert, Himly, Chatin, le Directeur de l'Enseignement supérieur, L. Liard, le Préfet Poubelle, le Président du Conseil municipal Michelin, et nombre de Professeurs des facultés, tous en robe, entre autres Ernest Lavisse, Geffroy, Labbé, Colmet de Santerre, Paul Janet.

Par deux portes en chêne sculpté, nous passons dans la grande salle académique, longue de 26 mètres, ruisselante de couleurs vives. C'est là que se tient l'Assemblée générale de l'Université de Paris et qu'à l'occasion se donnent les fêtes universitaires. La décoration picturale en fut confiée à un des peintres les plus célèbres du temps, Benjamin Constant. Sa signature effacée, on aurait quelque peine à reconnaître dans les cinq panneaux de cette salle, l'œuvre de ce maître de la lumière. Ce sont d'abord, à chaque extrémité, sur les petits côtés du long rectangle, un *Prométhée enchaîné* et un *Prométhée délivré*, plus obscurs encore de couleur que de pensée ; puis, face à la rue des Écoles, trois panneaux, dont deux allégoriques, *les Sciences*, personnifiées par des hommes vieux et jeunes, vêtus à l'antique, se détachant sur le fond vert d'une prairie, *les Lettres*, personnifiées par des femmes, vêtues, elles aussi, à l'antique, et se détachant, elles aussi, sur le fond vert d'un bois. Entre les deux, un panneau médian, de mêmes dimensions, où, sur un gradin semi-circulaire, sont assis, revêtus de leurs robes, en poses d'atelier, sans occupation déterminée, le Vice-Recteur et les Doyens d'alors : Octave Gréard, Lichtenberger, Beudant, Brouardel, Hébert et Himly, avec un fond de plein air où se dessine la silhouette ensoleillée de l'Église de la Sorbonne.

Par deux portes de chêne sculpté, comme celles que nous avons déjà franchies, nous passons dans la salle du Conseil de l'Université. L'aspect en est sévère, la décoration sobre. Sur un panneau rectangulaire, *Albert le Grand au couvent de Saint-Jacques*, claire et expressive peinture par Lerolle. En face, une toile de Devambez

commémorera bientôt un des événements les plus récents de la nouvelle Université de Paris, la réunion au corps qu'elle formait

Photo Vizzavona.

DEVAMBEZ. — Réunion de l'École Normale supérieure à l'Université de Paris.
(Salle du Conseil de l'Université.)

déjà, de l'École Normale supérieure : sur l'escalier d'honneur qui conduit à la salle du Conseil, le nouveau directeur de l'École Normale, Ernest Lavisse, présente au Vice-Recteur Liard, entouré des

membres du Conseil de l'Université, les professeurs et les élèves de l'École désormais incorporée à l'Université.

La série de ces vastes salles se termine, à l'angle de la rue des Écoles et de la rue Saint-Jacques, avec vue sur le petit square du Collège de France, par la grande salle à manger de l'Université, décorée tout entière, plafonds, caissons et panneaux, par Francis Auburtin, le tout en nuances claires et douces. Sur les panneaux quatre paysages aux motifs pris dans l'Esterel, mer bleue, rochers

André Brouillet. — Renan sur l'Acropole.
(Salle des Commissions.)

rouges, oliviers légers, pins plus sombres, avec çà et là quelques figures aux simples et belles attitudes, dans une lumière tendre, dans une atmosphère légère et translucide, de vraies peintures décoratives, en harmonie avec le style et les tons de la pièce.

De là aux deux salles des commissions, situées au même niveau, le passage est facile. L'une d'elles contient deux tableaux de Lhermitte, parfaits en leur manière : *Sainte-Claire Deville*, l'illustre chimiste, *faisant un cours dans l'amphithéâtre de physique de l'ancienne Sorbonne*. Autour de lui, très ressemblants, quelques-uns de ses élèves : Debray, Hautefeuille et Ditte. En face un autre célèbre professeur de la Faculté des Sciences, *Claude Bernard en costume*

de laboratoire, interprétant à quelques-uns de ses élèves, Paul Bert, Dastre et Gréhant, *une expérience de vivisection.*

Dans l'autre salle des commissions, deux tableaux d'André Brouillet : *Jules Ferry,* dans son cabinet de la rue de Grenelle, avec, autour de lui, Albert Dumont, alors directeur de l'enseignement supérieur, Alfred Rambaud, son chef de cabinet, Roujon, son secrétaire, signant les plans de la nouvelle Sorbonne qui lui sont présentés par l'architecte Nénot et le Vice-Recteur Gréard. Sur la paroi opposée, la *Prière sur l'Acropole :* dans une admirable lumière, les temples de l'Acropole et leurs ruines, et les contemplant, adossé à un fût de colonne, Renan, l'auteur de la prière célèbre. Un troisième tableau, plus vaste, d'André Brouillet, était destiné à cette salle. Il représente un épisode de la vie de la Sorbonne au milieu du XIX^e^ siècle. Lorsque après la révolution de 1848 Edgard Quinet et Michelet furent rétablis dans leurs chaires du Collège de France, les auditeurs furent si nombreux que la salle la plus grande du Collège ne put les contenir. Ils franchirent la rue Saint-Jacques, entraînant les deux professeurs vers l'amphithéâtre plus vaste de la Sorbonne. C'est cette scène que l'artiste a représentée. Les deux professeurs sont debout sur la chaire, se détachant comme deux prophètes, dans une lumière qui les frappe de dos, et se répand en éventail sur la foule animée et enthousiaste qui les salue et les acclame. On a cru bon de placer ailleurs ce tableau. Il est au fond de celui des amphithéâtres de cours ayant accès sur la rue Saint-Jacques, qui porte le nom de Quinet.

Revenons au péristyle et pénétrons dans le grand amphithéâtre, C'est la salle de cours la plus vaste qui soit à Paris et peut-être au monde, puisqu'avec ses deux rangs de cinq tribunes chacun, elle peut contenir trois milles auditeurs. C'est aussi la plus belle. Le dessin général en est parfait, l'acoustique excellente, les proportions harmonieuses. La lumière qui tombe d'un large plafond vitré y

éclaire, au plafond, des figures allégoriques de Galland, l'*Académie de Paris* (à ce moment les facultés n'étaient pas encore réunies en Université), les *Lettres*, les *Sciences*, la *Médecine* et le *Droit* ; dans des niches réparties sur le pourtour, au niveau du premier rang de tribunes, six statues de pierre : *Richelieu* par Lançon ; *Robert de Sorbon* par Krauk ; *Rollin* par Chaplain ; *Pascal* par Barrias ; *Lavoisier*

Marcel Baschet. — Richelieu examinant les plans de la Sorbonne.
(Bibliothèque de l'Université.)

par Dalou et *Descartes* par Coutan. Enfin, sur la vaste paroi du fond, la merveille picturale de la Sorbonne, la grande composition allégorique de Puvis de Chavannes, le chef-d'œuvre du maître, d'une ordonnance savante et simple, aux couleurs apaisées, d'où émane une divine impression de pensée haute et sereine. La meilleure description qu'on en puisse donner à qui ne l'a pas vue est le croquis écrit qu'en a tracé le maître lui-même : « Dans la clairière d'un bois sacré, assise sur un bloc de marbre, la Sorbonne ; à ses côtés

deux génies, porteurs de palmes ; à ses pieds, une source jaillissante. A droite, les Lettres : l'Éloquence debout, la Poésie représentées par les Muses éparses, en diverses attitudes, sur le gazon ; L'Histoire et l'Archéologie fouillant les entrailles du passé ; la Philosophie discutant le mystère de la vie et de la mort. A gauche, les Sciences : la Géologie, la Physiologie, la Botanique, la Chimie symbolisées par leurs attributs ; la Physique entr'ouvrant ses voiles devant un essaim de jeunes gens qui lui offrent comme prémices de leurs travaux une flamme d'électricité ; à l'ombre d'un bosquet, la Géométrie méditant sur un problème. »

Après avoir admiré, sortons du grand amphithéâtre par un des nombreux vomitoires par où il s'emplit et se vide comme un demi-colysée antique ; nous voici revenus au vestibule. Prenons à droite par la galerie des Lettres. Après un plan du rez-de-chaussée de la Sorbonne gravé dans la muraille, voici en cinq compartiments, cinq toiles de Poilpot, marouflées sur le mur : le *Palais de l'Alhambra* la *Mosquée de Sainte-Sophie*, le *Forum de la Rome antique*, l'*île de Philé* et le *Parthénon*. Nous trouverons plus tard le complément de la série, dans la galerie symétrique des Sciences. Pourquoi ces sujets, si lointains, si étrangers ce semble, à la Sorbonne ? On a voulu placer sous les yeux des étudiants qui passent nombreux par ces galeries, les principaux types de l'architecture depuis l'Égypte jusqu'à la France moderne. C'est une leçon de choses étalée sur les murs.

Nous voici sortis du premier massif, et nous pénétrons dans le second, en mettant pied sur le sol de la grande cour de la Sorbonne. En face de nous s'élève la façade intérieure de l'Église de la Sorbonne, telle qu'elle fut conçue et exécutée par l'architecte de Richelieu, Lemercier. Les degrés qui la précèdent portent deux statues de pierre, *Pasteur* par Hugues, et *Victor Hugo* par Marqueste. Avant de gravir ces degrés, retournons-nous ; sous la galerie ouverte qui

fait face à l'Église, nous voyons se développer, en deux peintures vivantes, colorées et pittoresques de Weerts, deux pages de l'histoire de l'ancienne Université de Paris, la *Fête du Lendit* et la *Foire aux Parchemins;* ici, la longue et turbulente théorie des étudiants se déroulant des rives de la Seine jusque vers la plaine de Saint-Denis ; là, le cortège plus grave du Recteur, du Prévôt des

Jean-Paul Laurens. — François Ier visitant l'atelier de Robert Étienne.
(Bibliothèque de l'Université.)

marchands, des doyens, des professeurs arrivant aux boutiques à parchemins.

La Sorbonne garde en son Église les restes de Richelieu. Sa tombe est surmontée d'un très beau marbre de Girardon : le cardinal en grand costume, expirant, soutenu par la Religion ; à ses pieds se lamente une femme symbolisant l'Histoire.

En sortant de l'Église, au côté droit de la cour d'honneur, nous trouvons le massif des amphithéâtres propres de la Faculté des

Lettres, la salle du doctorat, l'ampithéâtre Descartes, l'amphithéâtre Turgot, l'amphithéâtre Guizot et au centre, l'amphithéâtre Richelieu. La salle du doctorat où ont lieu les soutenances de thèses, a reçu une décoration brillante, trop brillante même. Les ors et les vives couleurs y surabondent. Le plafond en a été peint par Schommer. De Schommer aussi sont les grands médaillons qui en ornent les côtés. Y sont représentés *Richelieu*, encore Richelieu ! *Molière*, *Pascal*, *Bossuet*, *Descartes*, *Corneille*, *Racine*. L'amphithéâtre Descartes porte une jolie peinture de Gabriel Ferrier, le *Rêve du Poète;* l'amphithéâtre Turgot, un pittoresque tableau de Toudouze, *Un cours de théologie sur une place publique au moyen âge :* l'amphithéâtre Guizot, une belle composition de Commerre, la *Grèce antique se dévoilant à l'Archéologie*. L'amphithéâtre Richelieu est plus important. Semi-circulaire, comme le grand amphithéâtre, il peut, avec ses trois tribunes, recevoir un millier d'auditeurs. En trois niches, il renferme trois statues de pierre : un *Richelieu* d'Allouard, fin et nerveux, ici bien à sa place : un *Platon* de d'Astagnières ; un *Virgile* de Saul. La paroi murale, derrière la chaire, porte une noble composition de Dagnan-Bouveret, *Pacem Summa tenent, Apollon et les Muses au sommet du Parnasse*.

Sur le vestibule, au seuil de ces amphithéâtres s'ouvre l'escalier de la Bibliothèque universitaire. En le gravissant, nous rencontrons, en face et de chaque côté, trois peintures de Rochegrosse, *Rêve, Science*, le *Chant des Muses éveillant l'âme humaine*, qui ne sont pas parmi les plus significatives de cet artiste. Nous voici dans la grande salle de lecture. Elle prend jour et air sur la cour d'honneur par seize fenêtres et est aménagée de façon fort confortable pour 300 lecteurs. Elle est flanquée d'une salle spéciale de travail pour les professeurs, de salles de manipulations pour la réception et l'enregistrement des livres, et sur son long côté opposé aux fenêtres, de vastes magasins, aux travées multiples

aux nombreux et bas étages desservis par des escaliers de fer où sont rangés les 400.000 volumes de la Bibliothèque. La décoration picturale de la grande salle est sobre ; mais elle manque d'unité. Au lieu de la confier tout entière au même artiste, on en a distribué les surfaces un peu comme une monnaie, sans souci, semble-t-il, d'apparier les talents. Ainsi le plafond est de Dubufe. Il est exécuté en

DAGNAN-BOUVERET. — Apollon et les Muses.
(Amphithéâtre Richelieu,)

tons qui conviendraient mieux à une salle de bal. Aux deux extrémités, deux grandes peintures, l'une de Marcel Baschet, *Richelieu examinant les plans de la Sorbonne*, l'autre, de Jean-Paul Laurens *François Ier visitant l'atelier de Henri Estienne*, très vivement contrastées, la première, éclatante de blanc et rouge, la seconde, forte et sombre.

Sortons à l'étage par la salle de manipulation et pénétrons dans le sanctuaire de l'École pratique des Hautes Études, à laquelle la Sorbonne est heureuse de donner l'hospitalité, bien qu'elle ne fasse pas partie de l'Université de Paris. Dans le recueillement d'une de

ses salles, nous trouverons trois admirables paysages de René Ménard, un grand artiste, classique et moderne à la fois, qui a su retrouver, sans nuire à ses dons personnels, la noblesse de lignes du Poussin et la transparence des atmosphères de Turner.

Allons maintenant vers les services de la Faculté des Sciences. En chacun de ses principaux amphithéâtres, une œuvre d'art adaptée à la destination du lieu. Dans l'amphithéâtre de chimie, une éclatante et sybilline composition d'Albert Besnard, *La Vie naît de la Mort*, objet de culte pour les peintres symbolistes; dans celui de physique, l'*Arc en ciel* de Gervex; dans celui de géologie, un clair et lumineux paysage de Provence, par Montenard; dans celui de géographie physique, la *Cité lacustre* de Janin; dans celui de botanique, un paysage de Jules Ferry, enfin, toute récente, dans l'amphithéâtre de physiologie, une vaste allégorie de Roll, *Vers la Nature, pour l'Humanité*.

En revenant vers notre point de départ par les galeries intérieures entrons dans la Salle des Actes de la Faculté des Sciences. Elle contient un tableau historique, le *Jubilé de Pasteur* par Rixens, où l'artiste a reproduit avec un rare bonheur de composition la scène pathétique, inoubliable du 27 décembre 1892 : Lister, les bras tendus, saluant le grand Pasteur, aux acclamations d'une assistance enthousiaste. Outre sa valeur d'art, cette toile est un document. Elle contient plus de trois cents portraits.

Au sortir de là, dans la galerie transversale, marouflées aux murs, deux grandes toiles d'Henri Martin : le *Crépuscule*, l'*Étude*, imprégnées de la poésie et de la lumière, ici, du soir tombant, là, du midi ardent.

Sur cette galerie donne une salle rectangulaire, aux parois de pierre, qui communique avec le grand amphithéâtre, et prend jour par des plafonds. On l'a appelée jusqu'ici Salle des Autorités, parce que les jours de solennité dans le grand amphithéâtre, s'y réunis-

sent les *Autorités* avant d'entrer en séance. La décoration en était

HENRI MARTIN. — Le crépuscule.
(Galerie des Sciences.)

des plus sobres ; au-dessus de la cheminée de pierre blanche, la

Vérité, de Henner ; aux deux extrémités, deux statues de pierre fort élégantes, les *Sciences*, par Blanchard, les *Lettres*, par Fagel. Les huit panneaux de pierres entre lesquels sont divisés les murs des

Cheminée dans la Salle des Autorités, *La Vérité*, par Henner.

grands côtés, recevront prochainement huit panneaux de peinture, quatre de Mlle Dufau, quatre d'Ernest Laurent. Mlle Dufau a choisi de symboliser les sciences. Deux de ses panneaux, la *Radioactivité* et les *Mathématiques* ont figuré au Salon de 1908. Par ces deux échan-

tillons, on peut prédire que son œuvre rivalisera par la richesse de la couleur et par le mystère du symbolisme avec certaines œuvres d'Albert Besnard. Ernest Laurent représentera, d'un pinceau riche et délicat, en quatre allégories faciles à lire : la *Poésie*, l'*Éloquence*, l'*Histoire* et la *Philosophie*.

Enfin, revenant, par la galerie des Sciences, au vestibule d'où nous sommes partis, nous y trouvons, symétriquement à la décoration de la galerie des Lettres, la fin de la série des Poilpot : la *Cité de Carcassonne*, *Notre-Dame de Paris*, le *Château de Chenonceaux* et la *Place des Vosges*, types de l'architecture française à différents stades de son histoire.

Fagel. — Les Lettres.

Ancienne Sorbonne. — Cours intérieure (façade Est).

TABLE DES GRAVURES

Scènes de la vie des étudiants au moyen âge (XIII^e siècle) (Notre-Dame de Paris, portail Saint-Marcel) 3
Scènes de la vie des étudiants au moyen âge (Notre-Dame de Paris, portail Saint-Marcel) 5
Sceau de l'Université en 1292 7
J.-J. Weerts. — Le Lendit (Sorbonne. Galerie cour intérieure) 9
J.-J. Weerts. — La foire aux parchemins (Sorbonne. Galerie cour intérieure). 11
Amende honorable faite en 1440 par les sergents du prévôt de Paris, en réparation de l'infraction des privilèges universitaires (bas-relief à l'École des Beaux-Arts) 15
Recteur de l'Université de Paris 17
Docteur en médecine, 1586 19
Bedeau de l'Université de Paris 21
La Sorbonne de Richelieu. Vue extérieure (d'après la gravure d'Aveline) . . 25
Le Collège des Quatre-Nations (d'après la gravure de Pérelle) 29
Le Collège de Navarre 31
Le Collège d'Harcourt (d'après la gravure de Martinet) 33
Vue générale de la nouvelle Sorbonne 41
Façade de la nouvelle Sorbonne sur la rue des Écoles 43
Nouvelle Sorbonne. Grand vestibule 45

Nouvelle Sorbonne. Grand escalier 46
Nouvelle Sorbonne. Péristyle du premier étage 47
Nouvelle Sorbonne. Péristyle du premier étage 49
Nouvelle Sorbonne. Péristyle du premier étage 51
Nouvelle Sorbonne. Le grand Amphithéâtre. 52
Nouvelle Sorbonne. Le grand Amphithéâtre. 53
Puvis de Chavannes. — Le Bois sacré (grand Amphithéâtre de la Sorbonne). 55
Nouvelle Sorbonne. Salle du conseil de l'Université de Paris 57
Nouvelle Sorbonne. Cabinet du Recteur. 59
Cadran solaire provenant de la Sorbonne de Richelieu 60
Nouvelle Sorbonne. Cour intérieure. 61
Nouvelle Sorbonne. Galerie sur la cour intérieure 63
Église de la Sorbonne 65
Église de la Sorbonne. Tombeau de Richelieu 67
Nouvelle Sorbonne. Salle de lecture de la Bibliothèque de l'Université . . . 68
Nouvelle Sorbonne. Tour de l'Astronomie. 70
Nouvelle Sorbonne. Tour de la Physique 71
Médaille de l'Université de Paris (gravée par Chaplain). 72
Observatoire de Nice. Grande coupole. 73
Laboratoire Arago à Banyuls-sur-Mer 75
Laboratoire Arago à Banyuls-sur-Mer. Salle des aquariums 77
Laboratoire Arago à Banyuls-sur-Mer. Les embarcations 79
Laboratoire de Roscoff. Salle des bacs. 80
Laboratoire de Roscoff. Salle des travaux pratiques. 81
Laboratoire de Wimereux. Grande salle de travail. 83
Laboratoire de Wimereux (côté Nord-Est) 85
Laboratoire de Biologie végétale de Fontainebleau 87
Laboratoire de Biologie végétale de Fontainebleau 91
La Sorbonne de Richelieu. Cour intérieure (d'après la gravure d'Aveline). . 95
F. Flameng. — Richelieu pose la première pierre de la Sorbonne (Péristyle du premier étage). 97
Chartran. — Louis IX étudie les mathématiques sous la direction de Vincent de Beauvais (Péristyle du premier étage). 99
Wencher. — Pose de la première pierre de la nouvelle Sorbonne (Salon Carnot) 101
F. Auburtin. — Le Verger au bord de la mer (Salle à manger de l'Université). 103
F. Auburtin. — Le Verger au bord de la mer (Salle à manger de l'Université). 106
F. Auburtin. — Le Verger au bord de la mer (Salle à manger de l'Université). 107
Lhermitte. — Claude Bernard interprétant une expérience de vivisection (Salle des Commissions). 109
Chartran. — Bernard Palissy dans son cours de minéralogie. Ambroise Paré au siège de Metz (Péristyle du premier étage). 111

Dewambez. — Réunion de l'École normale supérieure à l'Université de Paris (Salle du Conseil de l'Université) 114
André Brouillet. — Renan sur l'Acropole (Salle des commissions) 115
Manuel Baschet. — Richelieu examine les plans de la Sorbonne 117
Jean-Paul Laurens. — François Ier visitant l'atelier de Robert Etienne (Bibliothèque de l'Université) 119
Dagnan-Bouveret. — Apollon et les Muses (Amphithéâtre Richelieu) 121
Henri Martin. — Le Crépuscule (Galerie des Sciences) 123
Cheminée dans la salle des Autorités. La Vérité, par Henner 124
Fagel. — Les Lettres 125
Ancienne Sorbonne. Cour intérieure (façade Est) 127
Une des portes du Grand Amphithéâtre 129
Nouvelle Sorbonne. Cour d'honneur (façade Est) 131
Grand escalier de la Sorbonne. Rampe de départ (côté droit) 132

Une des portes du Grand Amphithéâtre.

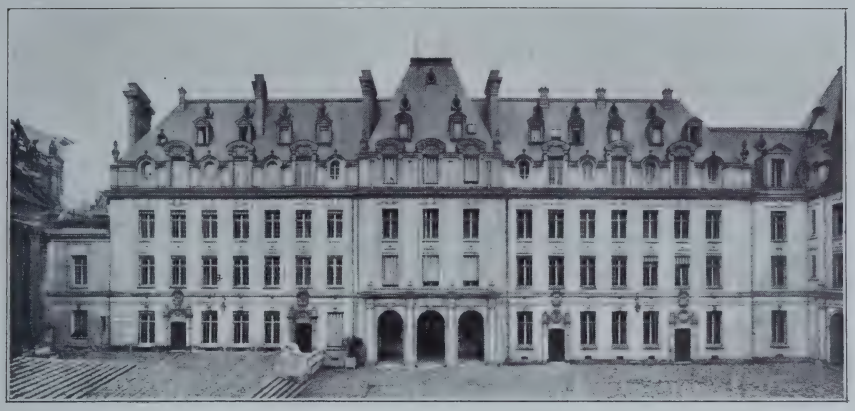

Nouvelle Sorbonne. — Cour d'honneur (façade Est).

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

LA VIEILLE UNIVERSITÉ

I. — Les origines. Le moyen âge 1
II. — Les temps modernes 14
III. — Le déclin. La fin 26

DEUXIÈME PARTIE

LA NOUVELLE UNIVERSITÉ

I. — La renaissance de l'Université 38
II. — La constitution de l'Université 54
III. — Les Professeurs 69
IV. — Les Étudiants 78

TROISIÈME PARTIE

LA NOUVELLE SORBONNE

I. — Historique 93
II. — Description de la nouvelle Sorbonne. 105
III. — L'art à la nouvelle Sorbonne 109

Grand escalier de la Sorbonne. Rampe de départ (côté droit).
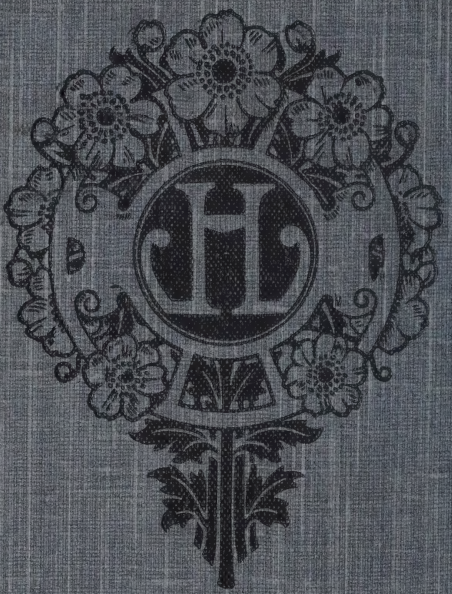
UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 065720580